



L'instruction du roy, en l'exercice de monter à cheval

<https://hdl.handle.net/1874/34300>

L'INSTRVCTION
 DV ROY, *Bn: 458.*
 EN L'EXERCICE
 DE MONTER A CHEVAL.

PAR MESSIRE

ANTOINE DE PLUVINEL,
 son Sous-Gouverneur, Conseiller en son Conseil d'Etat,
 Chambellan ordinaire, & son Escuyer principal.

Lequel respondant à sa Majesté, luy faict remarquer l'excellence de sa Methode,
 pour reduire les chevaux en peu de temps à l'obeyssance des justes
 proportions de tous les plus beaux airs & maneiges.

*Le tout enrichy de grandes figures en taille douce, representant les vrays &
 naïves actions des hommes & des chevaux en tous les airs, & maneiges, cour-
 ses de bague, rompre en lice au Quintan, & combatre à l'Espée: ensemble
 les figures des brides, les plus necessaires à cet usage, desseignées & gravées*

Par CRISPIAN DE PAS.



A AMSTERDAM,
 Chez JEAN SCHIPPER.

M. DC. LXVI.

Avec Privilege du Roy Tres-Chrestien.

L'INSTRUCTION
DU ROY,
EN L'EXERCICE
DE MONTER A CHEVAL.

Par Messire ANTOINE DE PLUVINEL, Escuyer
principal de sa Majesté.

PREMIERE PARTIE.

LE ROY.

MONSIEUR le Grand, puis que mon
aage & ma force me permettent de conten-
ter le desir que j'ay, il y a long-temps, d'ap-
prendre à bien mener un cheval pour m'en
servir, soit à la teste de mes Armées, ou sur
la Carriere, pour les actions de plaisir: Je veux en sça-
voir non seulement ce qui m'est necessaire comme Roy,
mais aussi ce qu'il en faut pour atteindre à la perfection
de cét exercice: afin de cognoistre parmy tous ceux de
mon Royaume les plus dignes d'estre estimez.

MONSIEUR LE GRAND.

SIRE, vostre Majesté a raison de souhaitter passionné-
ment d'apprendre le plus beau, & le plus necessaire de
tous les exercices qui se pratiquent au monde, non seu-
lement pour le corps, mais aussi pour l'esprit; comme
Monsieur de Pluvinel luy donnera parfaictement à en-
tendre, estant tres-aise de ce qu'il a encor assez de vigueur
pour enseigner à vostre Majesté, la perfection de ceste
science.

A

LE



M. le Duc
de Bellegarde grand Escuyer de France.
Figur . i . A . i . part

M. le M^{re} de Souv. Le Roy



M. de Pluvinet.

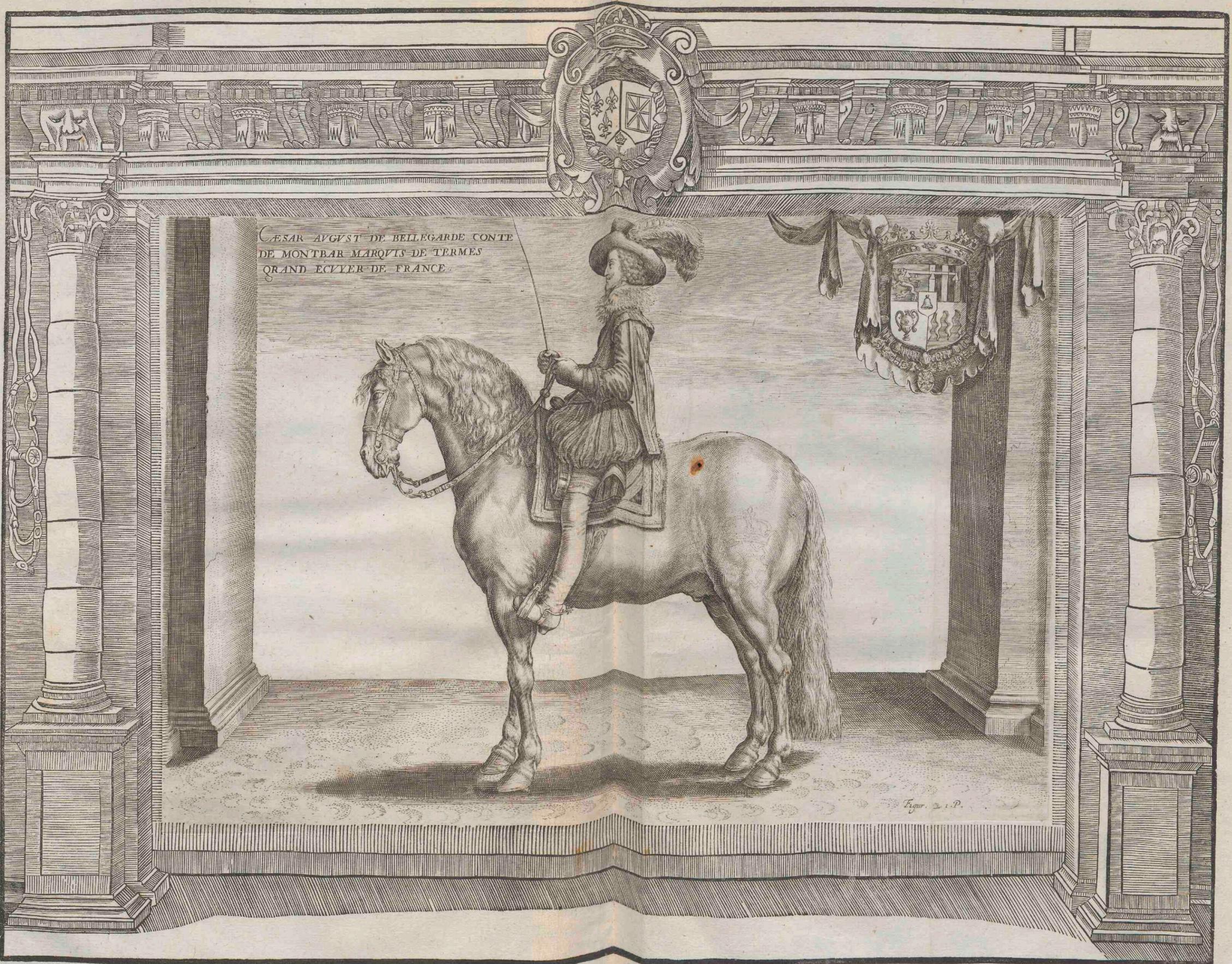
M. du Pre.
fils de M^{re} de Bannain Escu. du Roy

LE ROY.

Je ne doute nullement de ce que vous m'asseurez, c'est pourquoy, Monsieur de Pluvinel, dites moy ce qu'il faut faire pour avoir parfaite cognoissance de la Cavalerie. Et premierement, esclairez moy de ce que Monsieur le Grand me vient de dire, que cét exercice n'est pas seulement necessaire pour le corps, mais aussi pour l'esprit.

PLUVINEL.

SIRE, je loüe Dieu de voir que V. M. continuë dans la loüable coustume que j'ay jusques icy remarquëe d'elle, qui est de sçavoir parfaitement tout ce qu'elle desire entreprendre, & avoir entiere cognoissance de ce qui se presente devant elle. Qui me fait esperer qu'allant toujours continuant ce genereux dessein, la France se verra comblée du plus grand heur & felicité qu'elle sçauroit desirer, estant commandée par le plus grand, & plus vertueux Monarque qui aye porté ce tiltre dans le monde. Or SIRE, pour contenter vostre loüable curiosité, elle remarquera, s'il luy plaist, que toutes les sciences, & les arts que les hommes traittent par raison, ils les apprennent en repos, sans aucun tourment, agitation, ny apprehension quelconque : Leur estant permis, soit en la presence, ou en l'absence de celuy qui les enseigne, d'estudier en leur particulier ce que leur maistre leur aura enseigné, sans estre inquietez dequoy que ce soit. Mais en l'exercice de la Cavalerie, il n'en est pas de mesmes : car l'homme ne le peut apprendre, qu'en montant sur un cheval, duquel il faut qu'il se resolve de souffrir toutes les extravagances qui se peuvent attendre d'un animal irraisonnable, les perils qui se rencontrent parmy la cholere, le desespoir, & la lascheté de tels animaux, jointe aux apprehensions d'en ressentir les effects. Toutes
lesquel-



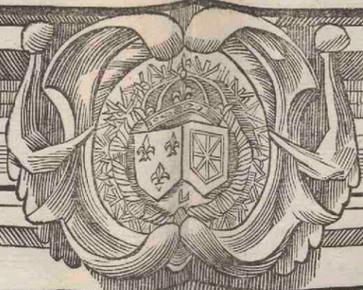
CESAR AVGVST DE BELLEGARDE CONTE
DE MONTBAR MARQVIS DE TERMES
GRAND ECVYER DE FRANCE.

Figur. 2. 1. P.

lesquelles choses ne se peuvent vaincre ny éviter, qu'avec la cognoissance de la science, la bonté de l'esprit, & la solidité du jugement : lequel faut qu'il agisse dans le plus fort de tous ces tourmens ; avec la mesme promptitude, & froideur, que fait celuy qui assis dans son cabinet, tasche d'apprendre quelque chose dans un livre. Tellement que par là, vostre Majesté peut cognoistre tres-clairement, comme quoy ce belexercice est utile à l'esprit, puis qu'elle l'instruit, & l'accoustume d'exercuter nettement, & avec ordre, toutes ces fonctions, parmy le tracas, le bruiet, l'agitation, & la peur continuelle du peril, qui est comme un acheminement, pour le rendre capable de faire ces mesmes operations parmy les armes, & au milieu des hazards qui s'y rencontrent ; y ayant encores une chose tres-digne de remarquer, & tres-necessaire pour les grands Roys : C'est que la pluspart des hommes, & mesmes ceux qui sont destinez pour leur enseigner la vertu, les flattent le plus souvent : mais si en cette science, je voulois flatter V. M. j'aurois la honte qu'un animal sans raison m'accuseroit de faux devant elle, & par consequent d'infidelité : c'est pourquoy afin que je n'encoure cét inconvenient, elle ne trouvera mauvais, s'il luy plaist, si en la reprenant je dis la verité. Quand à ce qui touche le profit que le corps reçoit au continuel usage de cét exercice, c'est qu'outre qu'il oblige l'homme à vivre sobrement & reiglement, il le rend libre en toutes ses parties, le fait éviter toutes sortes d'excez & de desbauches, qui pourroient troubler sa fanté, sçachant bien estre impossible à celuy qui ressent la moindre incommodité en sa personne, de pouvoir entreprendre quoy que ce soit, à cheval de bonne grace, ny autrement.

MONSIEVR LE GRAND.

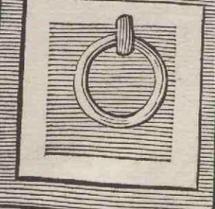
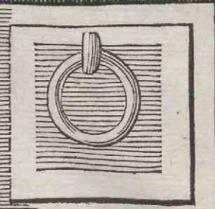
SIRE, je suis bien aise de quoy Monsieur de Pluvinel



M. de Plus
Le Roy

M. de Pommant Loger du Roy

Figure 4 premiere partie



nel fait remarquer à V. M. que j'ay eu raison de l'asseurer, que luy seul la pouvoit dignement entretenir de tout ce qui concerne la parfaite cognoissance de la Cavalerie. Je m'asseure que la continuation de son entretien luy en rendra encores plus de certitude, & qu'il luy donnera l'intelligence si entiere de tout ce qu'elle luy demandera, qu'il la rendra aussi parfaite que luy, non en l'usage, qui ne s'acquiert qu'avec une tres-longue pratique, mais en la Theorie.

L E R O Y.

Je croy que si j'ay bien appris ces deux premiers poincts, je pourray faire le semblable au reste. C'est pourquoy, Monsieur de Pluvinel, passons outre, & me dites par où vous voudriez commencer à former vostre Escolier.

P L U V I N E L.

S I R E, il est besoin que V. M. sçache qu'encore que la pluspart des hommes soient capables de faire quelque chose en toutes sortes d'exercices, & mesmes en celuy-cy, neantmoins les uns plus que les autres y sont propres, & particulièrement ceux auxquels Dieu a donné un bon esprit, & un corps bien proportionné & agile.

L E R O Y.

Quelle taille trouvez-vous la plus commode pour bien reüssir à ce que vous desirez ?

P L U V I N E L.

S I R E, Je ferois volontiers election des hommes de moyenne taille, en ce qu'ils sont fermes, legers, libres, les aydes plus justes & vigoureuses, donnant par ce moyen plus de plaisir au cheval. Les grands ne sont pas ordinairement fermes, & n'ont tant de justesse : par consequent



Gallerie du Louvre

N. de Bellange

F. de la Haye

Figure 5 1 partie.

Page de l'Escurie.

le cheval ne prend pas tant de plaisir à manier sous eux. Car c'est une maxime, que le cheval doit prendre plaisir à manier, ou autrement le Chevalier & luy ne sçauroient rien faire de bonne grace. Les petits hommes sont les plus fermes, mais aussi c'est tout ce qu'ils ont, car leurs aydes ne donnent pas grande crainte quand il est necessaire. Le cheval ayant ce sentiment, ne s'employe pas avec la vigueur requise, & le plus souvent quand il est besoin du chastiment, il ne le reçoit pas tel qu'il devroit: tellement que trouvant un Chevalier de moyenne taille, avec les qualitez que j'ay dites, il peut atteindre facilement à la perfection, comme je m'assure que fera vostre Majesté, pour peu de peine qu'elle aye agreable d'y prendre, ayant en elle tout ce qui est necessaire pour arriver à ce but. Mais pource qu'il luy doit suffire de sçavoir seulement (en ce qui concerne la pratique) tirer de bonne grace d'un cheval dressé tout ce que vos Escuyers luy auront appris pour vostre service, soit pour la guerre, ou pour le plaisir de la carriere, V. M. se contentera, s'il luy plaist, de ne se travailler le corps que jusques à ce point. Mais en ce de la Theorie, afin d'avoir parfaicte cognoissance de ceux qui parmy vostre Noblesse seront les plus dignes d'estre estimez de V. M. j'approuve le desir qu'elle a d'en sçavoir toutes les particularitez, & dis que celuy auquel la nature a donné liberalement toutes les graces que j'ay declarées, doit commencer à y chercher quelque ornement de bienfiance: ce qui se fait par les habits les plus propres à l'exercice qu'il desire faire, soit à pied, soit à cheval, non seulement pour ce qui concerne la propriété, mais la commodité.

LE ROY.

Comme quoy faut-il que l'homme estant à cheval soit habillé?

B

PLU.



Figure 6. 1 partie.

M. de Plau

Le Roy age de 16 ans.

PLUVINEL.

Je ne desire point, SIRE, adstraindre personne à s'habiller autrement qu'à sa fantaisie, d'autant que tout homme de bon jugement cherchera tousjours, & trouvera affeurement ce qui sera de la bienfiance; & en pratiquant, rencontrera sa commodité. Mais d'autant que le long usage que j'ay en l'exercice duquel je parle, m'a fait recognoistre la commodité & incommodité qu'il y a dans les habits de diverses façons; Je conseille à celuy qui y prendra plaisir, de ne porter jamais de chapeau pesant, ny qui aye le bord trop large, pour éviter le danger, qu'un cheval incommode en maniant ne le face tomber, ou l'oblige d'y porter souvent la main: lesquelles choses, contre la bienfiance qui n'y seroit gardée, embrouillent le Chevalier & divertissent l'esprit de ce qu'il doit, & la main de l'espée ou de la houffine de faire son office. Il ne faut jamais aussi que le Chevalier soit sans plume: les juppes, roupilles, ou collets, ont meilleure grace à cheval que les pourpoints: comme aussi les fraises plus que les rabats. Pour les chausses il n'y en a point de plus commodes ny de plus propres que celles à bandes sans bourelet, pourveu qu'elles ne soient pas trop longues, afin que la cuisse du chevalier se voye, & qu'elle se trouve juste dans la selle, pour facilement faire sentir les aydes à son cheval. Il faut les bas d'attache, & les bas à botter qui ne soient trop larges dessus; les bottes doivent estre de cuir aisé & molet, soit vache deliée ou fort marroquin: les genoüillieres un peu longues, assez estroittes, & que la place du genoüil y soit aisée. Que la cousture qui les separe d'avec la jambe, soit à droit fil, mais plus haute derriere de trois doigts que par devant, parce que la greve de la jambe en paroistra plus longue & plus belle: il ne faut pas que la tige soit courte, afin qu'elle
plisse



Figur 7. v. Part.

plisse un peu par le bas : il est besoin que le pied soit carré ou large par le bout , d'autant qu'outre la commodité , il a meilleure grace , remplissant mieux l'estrier , lequel s'en portera plus juste. Quant aux esperons , les mieux tournez sont ceux que l'on appelle à la Dampville , de l'invention de feu Monsieur le Connestable. Je n'approuve point les grandes molettes , mais celles qui ont six pointes rondes & poinctuës en forme de quille , chacune d'un travers de doigt de long. Et pour dire en un mot , (S I R E) je desirerois que mon Escolier fust vestu de mesme façon que Monsieur de Belle-garde vostre grand Escuyer , que voilà pres de V. M. qui sert en vostre Cour de miroir & de vertueux modele à pied & à cheval, à tous les plus propres & curieux chevaliers.

L E R O Y.

Venons à l'instruction de vostre Escolier. Que desirez-vous premierement de luy ?

P L U V I N E L.

Qu'il soit bel homme de cheval.

L E R O Y.

Quelle difference faiçtes-vous d'un bel homme de cheval à un bon homme de cheval ?

P L U V I N E L.

Je la fais tres-grande , (S I R E) car encores qu'il soit bien mal-aisé d'estre bon homme de cheval , sans estre bel homme à cheval : neantmoins on peut estre bel homme à cheval , sans estre bon homme de cheval : d'autant qu'il suffit d'estre bien placé sur le cheval depuis la teste jusques aux pieds , pour se faire dire bel homme de cheval , & celuy qu'on aura veu en ceste posture cheminant
seule-



Figur. 8. 2. part.

M. de Flu

Le Roy

M. le C. de Joyeuse

seulement au pas , se pourra dire beau ; & s'il a assez de fermeté pour souffrir un plus rude maniment en gardant sa belle posture , il acquerra tousjours reputation de bel homme de cheval , quand mesmes le cheval ne feroit rien qui vaille , quoy que bien dressé : Car si l'homme garde tousjours sa bonne posture , on accusera plustost son cheval que luy , & n'y aura que les tres-sçavants qui reconnoistront d'où vient la faute ; d'autant que la pluspart ne peuvent pas s'imaginer qu'un homme puisse estre ferme , & en bonne posture , sans estre bon homme de cheval. Comme aussi pour bien faire & acquerir la perfection de la science, il faut commencer, continuer, & finir par la bonne posture du Chevalier : pource qu'il y a bien plus de plaisir de voir un bel homme de cheval ignorant en la science, qu'un tres-sçavant de mauvaise grace. Mais pour estre parfaictement bon homme à cheval , il faut sçavoir par pratique & par raison, la maniere de dresser toutes sortes de chevaux à toutes sortes d'airs & de maneges ; connoistre leurs forces , leurs inclinations , leurs habitudes , leurs perfections & imperfections , & leur nature entierement ; sur tout cela faire agir le jugement, pour sçavoir à quoy le cheval peut estre propre , afin de n'entreprendre sur luy que ce qu'il pourra executer de bonne grace : & ayant cette cognoissance , commencer, continuer , & achever le cheval avec la patience , & la resolution , la douceur , & la force requise , pour arriver à la fin où le bon homme de cheval doit aspirer ; lesquelles qualitez se rencontrant en un homme , on le pourra veritablement estimer bon homme de cheval.

L E R O Y.

Avant que de m'enquerir des moyens en particulier, pour rendre le bon homme de cheval, je desire que vous me faciez entendre comme quoy il faut estre
 placé



M. le Grand

M. le Grand

M. de Plau

Le Roy age de 16 ans

M. de Savin Esquire du Roy

Figure 10 partie 1e partie de l'Equé. 32

placé pour acquerir cette qualité de bel homme de cheval?

PLUVINEL.

SIRE, en vous discourant sur ce fait, je croy estre à propos de vous en monstrier la preuve, que je ne puis prendre sur un sujet plus digne que celuy de Monsieur le Marquis de Termes, que j'ose asseurer à V. M. avoir toutes les parties requises au bel & bon homme de cheval, lesquelles (SIRE) je feray bien aise que vous puissiez imiter, estant celuy de tous ceux que je cognoisse, qui outre la perfection qu'il a acquise, est le plus poly en l'exercice dont je parle. Le voicy donc approcher à cheval, tout à propos, de vostre Majesté.

Fig-
re 2.

LE ROY.

Monsieur de Termes, arrestez-vous un peu devant moy, afin que Monsieur de Pluvinel me face remarquer sur vous les belles & bonnes postures qu'il faut avoir en la science que je desire apprendre.

MONSIEUR DE TERMES.

SIRE, ce m'est un grand honneur & bonheur tout ensemble, de m'estre si heureusement trouvé le premier en l'estat où je suis, pour faire voir à V. M. ce qu'elle desire, & ce que Monsieur de Pluvinel a pris tant de soin de m'enseigner.

PLUVINEL.

SIRE, le bon & excellent esprit que j'ay rencontré en Monsieur de Termes, l'a rendu tel, que je l'ay asseuré à V. M. & en si peu de temps qu'il seroit presque incroyable. Car je la puis asseurer qu'en moins de deux ans il a acquis toute la perfection qui se peut en cet art. Vous

C

remar-



M. de Bouteville

M. de Bouteville

M. de Bouteville

M. de Bouteville

Figure 12

remarquerez donc, Sire, s'il vous plaist, quelle est sa posture, depuis la teste jusques aux pieds, regardant comme quoy il tient les resnes de la main gauche, le pouce dessus, & le petit doigt par dessous entre les deux, pour les separer. Comme de la main droicte il leve le bout des resnes en haut à bras desployé, pour bien ajuster la bride dans la main, en sorte qu'elle ne soit ny trop longue, ny trop courte. Voyez en apres, comme il ferre la main de la bride, & la remet en sa place, qui est environ trois doigts au dessus du pommeau de la selle bien faicte: Considerez la gayeté de son visage, car c'est une des parties tres-requise au Chevalier, d'avoir la face riante, en regardant quelquesfois la compagnie, sans la guerres tourner ny çà ny là, afin que cette gayeté face connoistre qu'il n'est point embarrassé en ce qu'il faict. Advisez aussi de quelle sorte il est dans le fonds de sa selle, sans presque en toucher que le milieu, se gardant de rencontrer l'arçon de derriere, de peur d'estre assis; car il faut estre droict, comme vous le voyez, de mesmes que quand il est sur les pieds. Jugez comme ses deux espaules sont justes, & son estomach avancé, avec un petit creux au dos près de la ceinture. Iettez l'œil sur ses deux coudes, esgalement & sans contrainte un peu esloignés du corps, & son poing droit fort proche du gauche d'environ quatre ou cinq doigts, duquel il tient la houffine par le manche tout caché dedans, & la pointe droite vers le Ciel, un peu panchée vers l'oreille gauche du cheval: regardez les postures de ses jambes avancées, & le bout de son pied s'appuyer fermement sur l'estrier proche de l'espaule, le talon assez bas & tourné en dehors; en sorte qu'on peut voir la semelle de ses bottes: car il y a deux choses à sçavoir, que ceux qui tiennent la bride de la main gauche comme nous, ne peuvent faire par trop. L'une est de pousser l'espaule droite en avant, & l'autre
de



de baisser & tourner les talons en dehors, afin d'esloigner du ventre du cheval la molette des esperons, de crainte que venant à se remüer avec vigueur, il ne s'en piquast; qui est ce que l'on nomme desrober les esperons: laquelle chose arrivant (oultre la mauvaise grace qui se reconnoistroit au Chevalier) il s'en ensuivroit assurement du desordre. Voyez en outre ses genouils ferrez de toute sa force; & que vostre Majesté retienne (s'il luy plaist) que nous n'avons point d'autre tenuë, ny n'en devons esperer que celle là, accompagnée du contrepoids du corps, selon la necessité qui se rencontre. Voilà (S I R E) la posture que je desire à mon escolier, pour estre estimé bel homme de cheval, laquelle je veux qu'il ne change jamais pour quelque chose que face son cheval, si ce n'est quand il manie, pource qu'il est necessaire de changer à temps toutes les aydes de la main de la bride, & de la houffine. Que vostre Majesté (s'il luy plaist) en voye la preuve, & comme tournant à main droite, il tourne les ongles du poing de la bride en haut, laisse tomber la houffine de travers sur le col du cheval, pour (s'il est besoing) l'en frapper sur l'espaule gauche, afin de le faire relever du devant, s'il se rend paresseux, sans toutes-fois hauffer le coude, ny mettre le poing hors de sa place. Regardez aussi à main gauche, comme quoy il tient le poing de la bride fort droit, le tirant un peu du mesme costé, luy presentant la houffine de l'autre aupres de l'œil droit, pour luy faire reconnoistre qu'il doit changer de main: & si cela ne suffit, (comme vostre Majesté le void) qu'elle considere la sorte qu'il l'a frappé sur l'espaule droite, & au ventre sous la botte d'un coup ou deux seulement, & comme parmy tout cela, il a tenu ses estrieux d'une longueur si proportionnée, que vostre Majesté l'a toujours veu appuyé sur le milieu de la selle, en sorte que le cheval ne l'a nullement



M. de Ple

M. de Ple

M. de Ple

Figure 13. 1 partie.

ment incommodé en maniant, ny fait sortir de sa bonne posture.

LE ROY.

Je comprends fort bien ce que vous venez de dire, mais je desire sçavoir distinctement l'ordre que vous tenez pour bien dresser les hommes à avoir la bonne grace que je voy en vous & en vos escoliers, & ce que vous faictes pour rendre vos chevaux adroicts à manier, avec cette grande facilité que je recognois estre en tous ceux qui sont dressez en vostre escole.

PLUVINEL.

SIRE, encor qu'il ne soit pas impossible de dresser un homme, & un cheval tout ensemble, quoy qu'ils soient tous deux ignorans : neantmoins à cause qu'il y a plus de difficulté, s'il m'est possible, je desire dresser l'homme le premier ; & pour vous en dire la raison, c'est que la science de la Cavalerie n'ayant pas tousjours esté en la perfection qu'elle est, il estoit fort aisé aux hommes au commencement de mener leurs chevaux, par ce que nos premiers Peres ne s'en servoient qu'à aller au pas, au trot, & à courir sans selle & sans bride autre que quelque cordon ou filet dans la bouche, comme encor font presque toutes les nations barbares ; en apres ceux qui ont passé un peu plus outre, les ont fait tourner au galop, & de toute leur force, fort large, & sans y observer aucune justesse à eux ny à leurs chevaux : Mais depuis ces derniers siecles que nous avons trouvé l'invention d'adjuster une selle, & une bride au cheval, pour donner belle & bonne tenuë au Chevalier, & bonne posture au cheval : l'obligeant d'obeyr à l'homme, au pas, au trot, au galop, terre à terre, à courbettes, balotades, groupades, capreolles, & un pas un fault : soit en avant, en arriere, de



Mons. le Com. d'Harcourt

M. de Lotin

Le Roy

M. de plu.

Figure 1^e 2^e partie.

re, de costé, en une place, & sur les voltes: faisant toutes ses actions à tous les temps qu'il plaist au Chevalier, endurant & souffrant les aydes, & les chastimens non sans inquietude, ny sans tesmoigner du ressentiment, mais bien sans cholere & sans desordre. J'ay creu que pour abreger, il estoit aucunement necessaire de commencer à dresser l'homme, & luy faire sentir tous les mouvemens du cheval au pas, au trot, au galop, à courre, & à toutes fortes d'airs: Le juste & bon appuy de la main, la delicatesse des aydes, comme quoy il en faut user, & quand il est besoin se servir des chastimens: Ayant estimé que le moyen de parvenir à toutes ces choses, avec la fermeté & la bonne posture que je desire du Chevalier, estoit de le mettre premierement sur un cheval dressé, pour luy donner parfaite cognoissance de ce que je viens de dire, afin qu'après qu'il le sçaura, il puisse plus facilement juger le bien & le mal, que le cheval ignorant executera sous luy, pour le caresser du bien, & le chastier du mal; ce que tres-difficilement il pourroit par autre voye: car le cheval ignorant faisant quelque desordre par cholere, ou autrement, mettroit fort souvent l'homme peu sçavant (qui seroit dessus) au hazard de se blesser, ou à tout le moins en l'incommodant, prendroit de tres-mauvaises habitudes. Voilà pourquoy (SIRE) je voudrois commencer à dresser l'homme le premier, tant pour esviter aux perils qu'il pourroit encourir, le mettant d'abord sur un jeune cheval, que pour empescher les mauvaises leçons que le cheval recevroit sous luy: Car c'est une maxime generale, qu'il ne faut jamais, s'il est possible, aux exercices de plaisir hazarder la vie des hommes, ny leur laisser prendre de mauvaises habitudes. C'est pourquoy en celuy qui s'agist, il est presque impossible d'empescher que l'homme & le cheval tous deux ensemble, s'ils sont ignorans, ne retiennent de mauvaises coustumes: Et que l'homme sou-



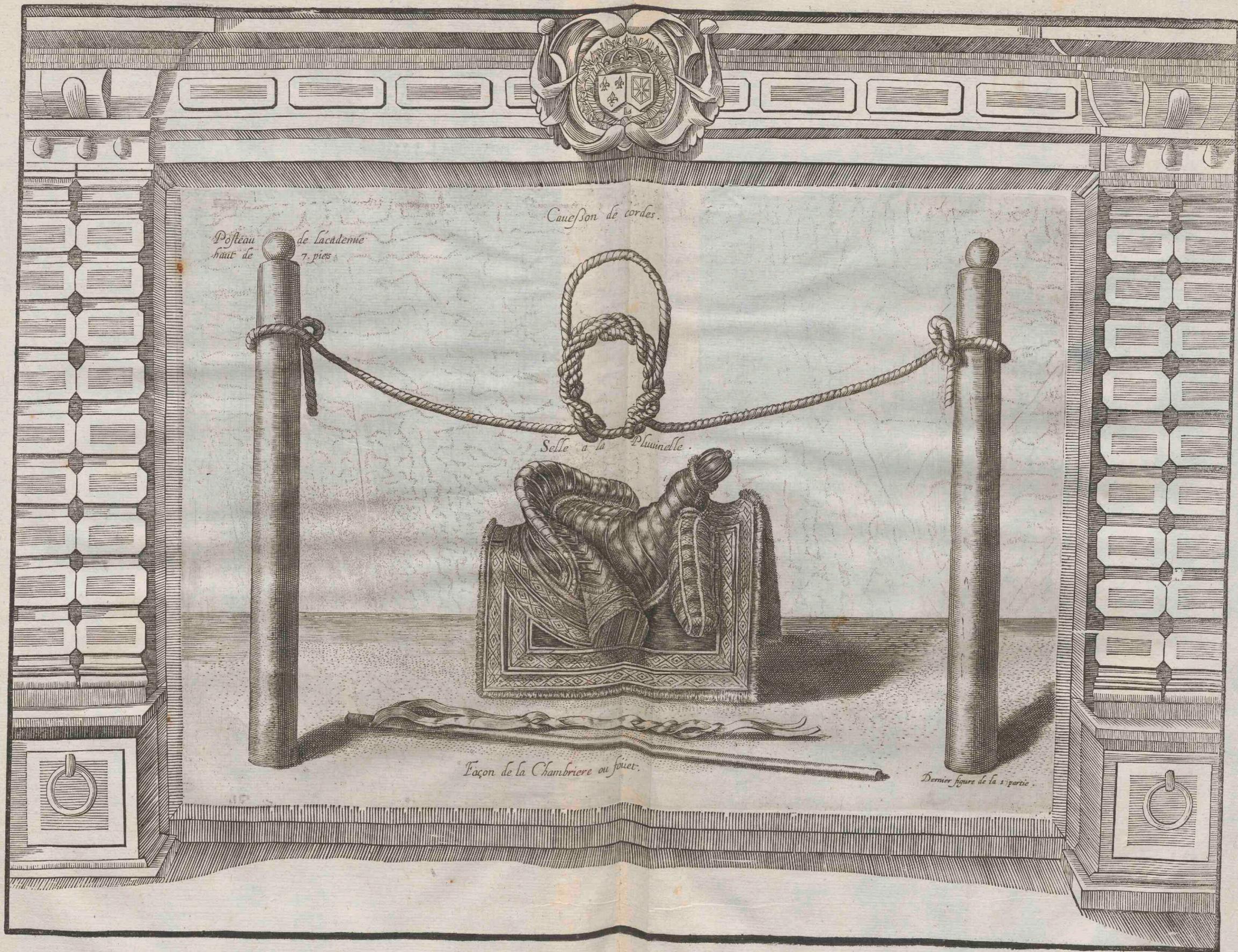
vent ne soit en peril , si ce n'est que la longue experience, joincte au bon jugement , & prudence de celuy qui le regarde, l'en empesche.

L E R O Y.

J'approuve fort les raisons que vous me donnez, de vouloir dresser l'homme le premier , & de faire en sorte que le cheval bien dressé luy apprenne tout ce qu'il est besoin, qu'il enseigne à celuy qui ne l'est pas : Mais commençons un peu à voir la methode que vous tenez , quand vous avez un homme assez sçavant pour travailler devant vous , & executer ce que vous luy dictez , pour faire venir un cheval à toutes ces justesses , sans que vous ayez la peine de me dire comme quoy vous avez instruit votre escolier sur les chevaux dressez , pour le rendre au point d'executer toutes les leçons que vous luy dicterez sur ceux qui ne le feront. Pour ce qu'en la suite de vostre discours jusques en la fin des dernieres justesses , je verray en l'homme & au cheval tout ce que je desire.

M O N S I E V R L E G R A N D.

S I R E , je cognoy bien que Monsieur de Pluvinel vous a dit vray , que le cheval ignorant est bien plustost dressé sous un homme sçavant, que sous un qui ne sçait rien du tout ou fort peu. Neantmoins depuis que je le connois , je luy ay veu souvent pratiquer le contraire , en ce que les plus fascheux chevaux de toutes sortes de natures , ce sont des plus jeunes Pages de vostre Majesté , de treize ou quatorze ans , ou de ses escoliers de pareil aage, auxquels il les fait travailler sans apprehender qu'il en arrive d'accident : encores que ce soient des Gentilshommes des meilleures Maisons de vostre Royaume, desquels la vie luy est trop chere pour la hazarder imprudemment. C'est pourquoy (S I R E) je remarque en
cela



Caveçon de cordes.

Posteau de l'academie
haut de 7. pies

Selle a la Pluinelle.

Facon de la Chambriere ou fouet.

Dernier figure de la 1. partie.

cela l'excellence de sa methode. Car il est tout vray, que qui mettra un enfant sans aucun usage sur un cheval ignorant, fascheux, & plein de fantasie, pour le travailler par les voyes que tout le monde praticque, il seroit en peril de n'en descendre pas en vie. Ce qui me fait dire estre tres à propos que Monsieur de Pluvinel luy declare comme quoy cela se peut.

P L U V I N E L.

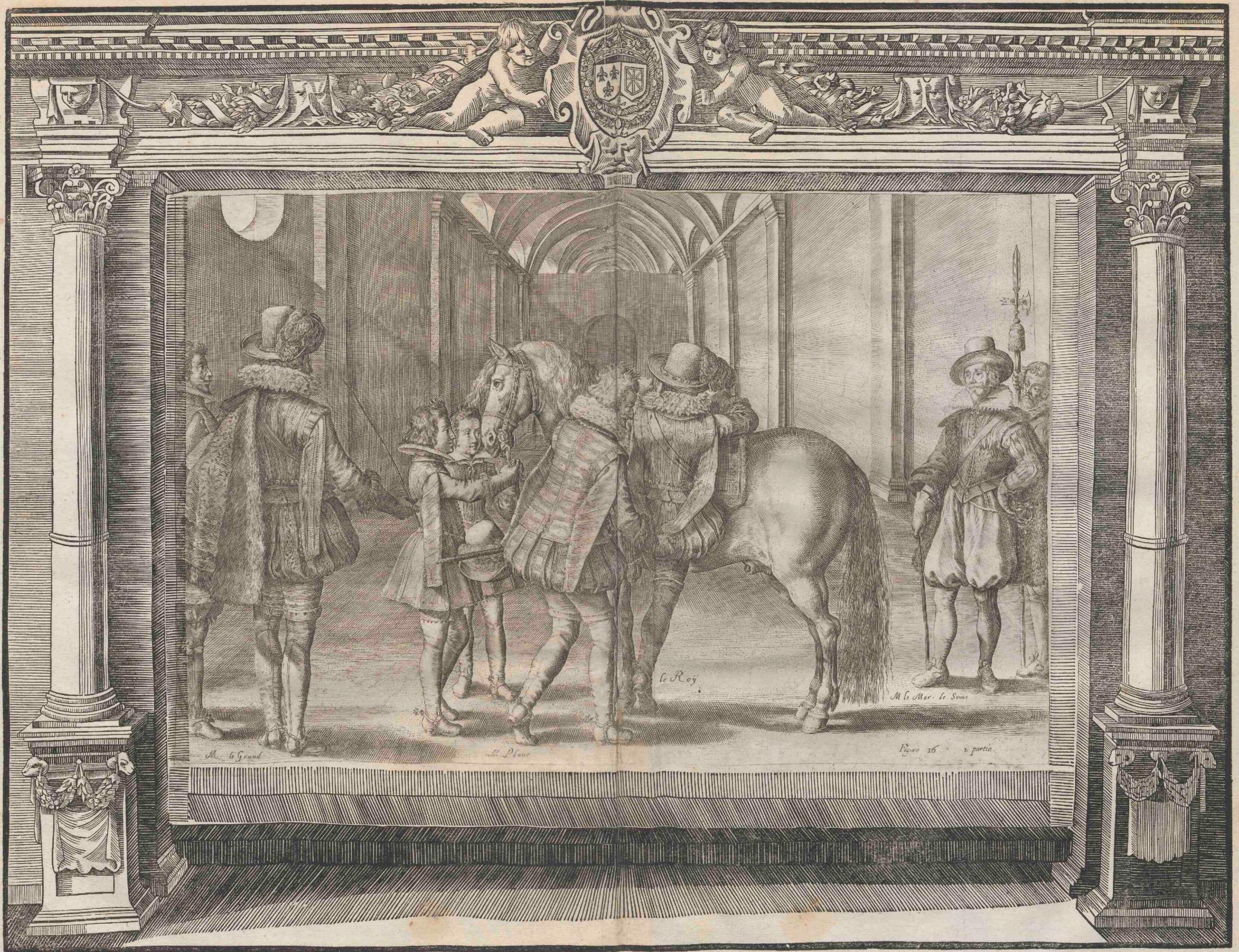
S I R E, Monsieur le Grand a raison de vous dire, que je ne fais point de difficulté de mettre de jeunes enfans sur les plus fascheux chevaux que je cognoisse, & les plus ignorans; encore qu'il soit bien vray que les plus scavans escoliers n'y font pas trop bons pour parfaitement venir à la fin de ce qu'on desire: neantmoins je ne le fay pas sans consideration, & sans qu'il en arrive du profit à l'homme & au cheval: Mais pourtant cela ne se doit entreprendre sans avoir parfaicte cognoissance de la portée de l'un & de l'autre, & sans scavoir ce que l'homme peut souffrir sans incommodité, & prévoir ce que le cheval doit faire; afin que si c'est plus que la portée du Chevalier, éviter par le moyen de cette cognoissance les accidents qui en pourroient advenir.

L E R O Y.

Ce sont choses bien difficiles que ces prevoyances & ces cognoissances, lesquelles je voudrois bien que vous me donnassiez à entendre quelles elles sont.

M O N S I E V R L E G R A N D.

S I R E, Je vous diray que j'ay appris de Monsieur de Pluvinel sur ce sujet, que pour bien cognoistre la portée & le naturel du jeune escolier, il faut le regarder pour juger quelque chose par sa physionomie, l'ouyr parler



M. le Grand

M. l'Escur

le Roy

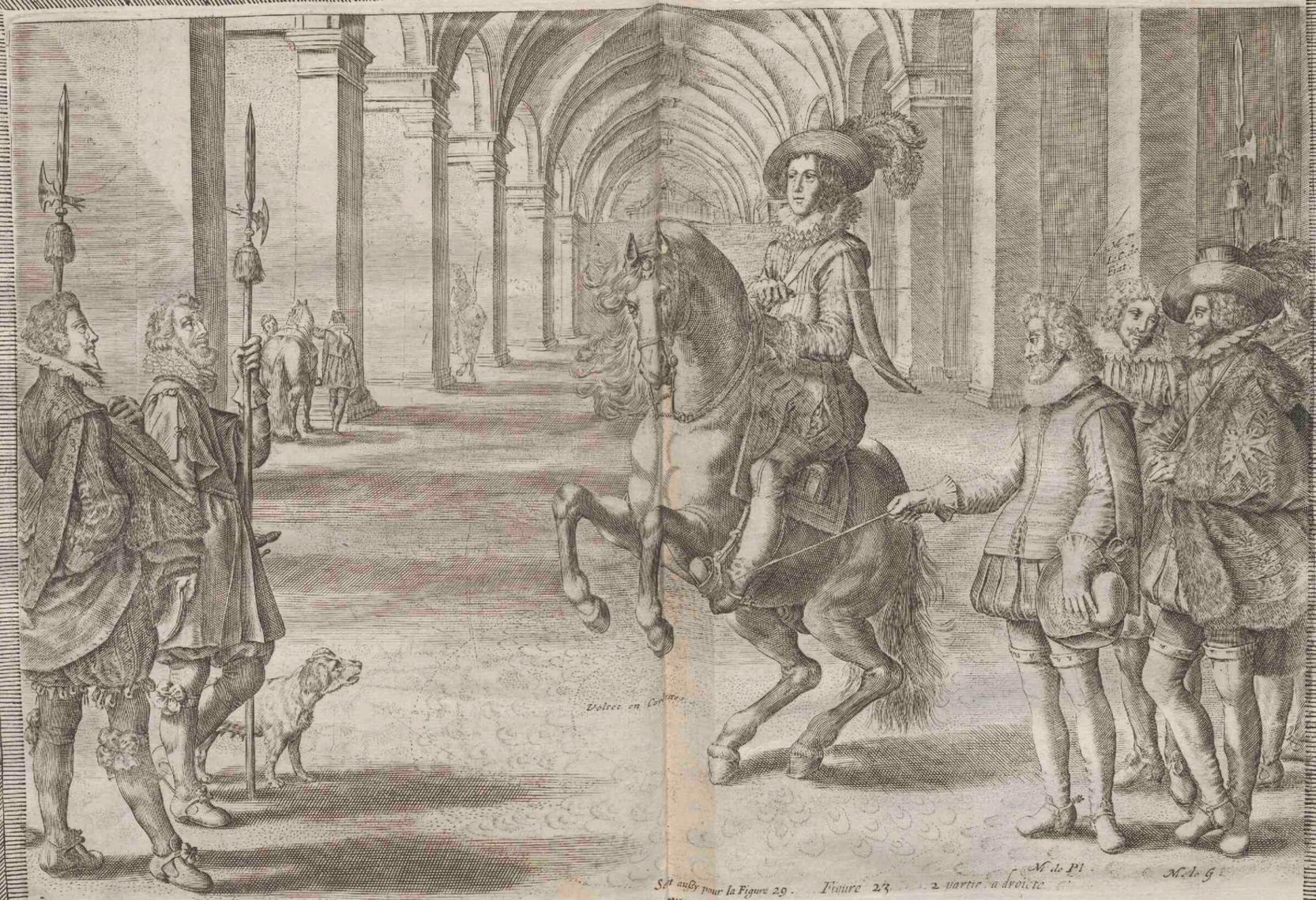
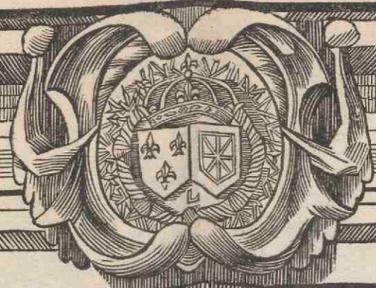
M. le Mar. le Sous

Figure 16 2 partie

ler pour voir quel est son esprit, & le mettre sur un cheval duquel on soit assuré pour cognoistre sa force, & sa fermeté naturelle. De mesme il faut regarder le cheval fixement dans les yeux, pour juger de son naturel, & de son inclination: le faire remuer doucement, vigoureuſement, & mesmes rudement: pour sonder sa force, sa colere s'il en a, de quelle sorte il l'exerce, quelles sont ses deffences, les actions qu'il fait auparavant d'entrer en colere; celles qu'il fait durant qu'elle dure, & celles qu'il demonstre quand il revient à soy; afin qu'ayant cognoissance de ces choses, il puisse apparier l'homme & le cheval, de sorte qu'il n'en reüssisse que du bien. Et remarquera vostre Majesté, que pour atteindre à cette perfection, il convient que celuy qui enseigne, & qui veut pratiquer cette methode, soit plein de patience & de resolution, tout ensemble: Deux choses que Monsieur de Pluvinel vous pourra dire en deux mots.

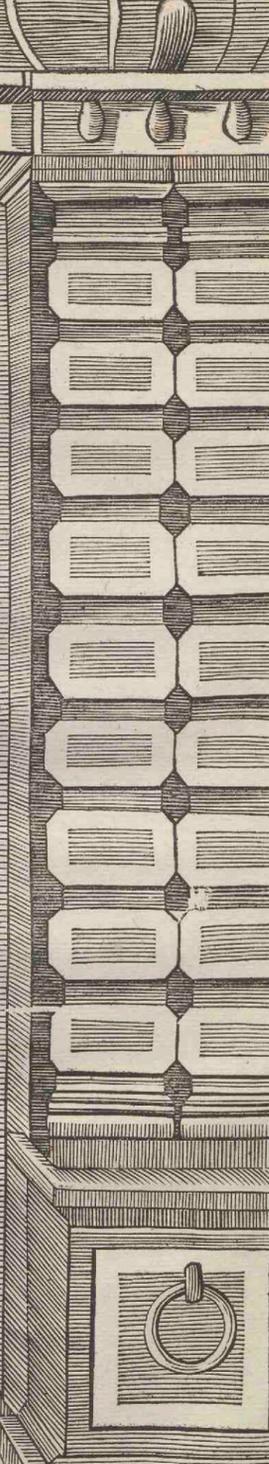
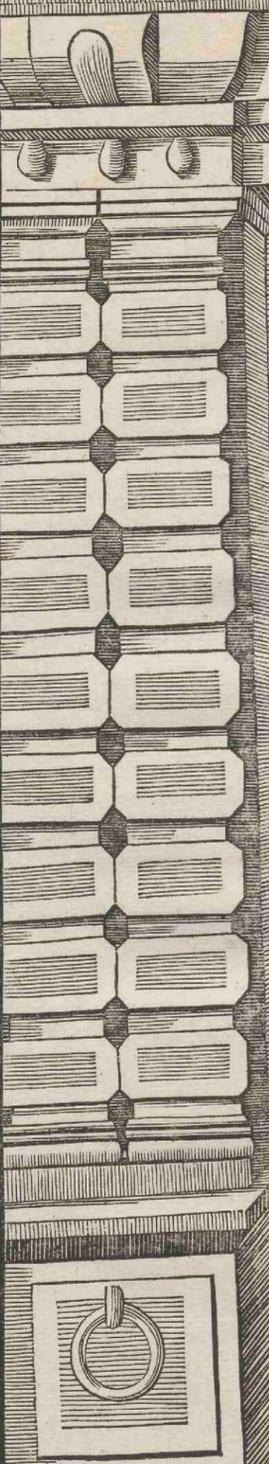
P L U V I N E L.

S I R E, Monsieur le Grand vous a tres-bien fait connoistre pourquoy sans peril je fais quelquesfois travailler toutes sortes de chevaux, quelques fascheux qu'ils soient, aux plus jeunes de mes escoliers; & a encore tres-bien dit qu'il faut que celuy qui enseigne, soit tres-patient & tres-resolu: mais il faut prendre garde comme quoy on pratique ces deux choses; car si un homme souffre quantité d'extravagances, & de desordres à son cheval, sans raison, (pource qu'il en faut quelquesfois souffrir avec jugement) & sans qu'il le chastie, celuy-là se doit veritablement nommer ignorant, & non pas patient; comme aussi celuy qui bat son cheval sans necessité, & lors qu'il n'a besoing que des aydes, qui le tourmente des esperons, de la gaule, de la bride, du caveſſon, au moindre petit manquement



Dolere en Cortes

Ses autres pour la Figure 29. Plaque 23. 2 partie a droite M. de Pl. M. L. G.



quement qu'il fait, sans chercher autre invention pour le ramener, quand il commet ces legeres fautes, pour le chastier, quand il execute les grandes. Je nomme aussi tres-assurement celuy-là colere, ignorant, & non pas resolu; Car la resolution c'est proprement de chastier, de battre, & de tourmenter le cheval quand il est temps, & non autrement, comme j'espere faire voir à vostre Majesté en la fuite de ce discours.

LE R O Y.

Je suis bien aise que vous m'avez fait entendre ces raisons auparavant que d'en venir à la pratique: Mais je croy qu'il n'est point mal à propos que vous me donniez à cognoistre quels chevaux sont les plus propres pour bien servir soit en guerre, soit sur la Carriere; & quelles qualitez il faut qu'ils ayent, afin que parmy le grand nombre, je puisse de moy-mesme juger des meilleurs, ne voulant rien ignorer de ce que je pourray apprendre.

P L U V I N E L.

SIRE, plusieurs Provinces nous donnent des chevaux: ceux que nous avons le plus communement, viennent d'Italie, où la plus part des races à present sont perduës & abastardies: tellement qu'il ne nous en arrive plus de si bons. D'Espagne nous en avons rarement, encor ceux qui nous passent, ne sont pas les meilleurs. De Turquie, il nous en vient si peu que nous n'en devons pas faire cas, quoy qu'ils soient tres-excellens, & plus que ceux que j'ay nommez. Les Barbes nous sont plus communs, ordinairement bons, & tous propres à faire quelque chose. L'Alemagne, la Flandre, & l'Angleterre nous en donnent aussi; mais pour moy, je trouve (SIRE,) que ceux qui naissent en vostre Royaume sont

E

aussi



M. de S...

N. le g. M. de P.

Figure 26. 2 partie a droite

aussi bons, ou meilleurs, qu'aucuns de ceux qui nous viennent de toutes ces nations estrangeres : car j'en ay veu de Gascongne, d'Auvergne, de Limosin, de Poictou, de Normandie, de Bretagne, & de Bourgongne de tres-excellents. Et si les Princes, & la Noblesse de vostre Royaume estoient curieux de faire race de chevaux, il n'y a lieu au monde où il y en eust de si bons; car j'ay remarqué que ceux qui y naissent ont toutes les excellentes qualitez requises au beau & bon cheval. Et pour moy, je ne m'enquiers point de quels pays ils soient, quand je les voy avoir bonne taille, beaux pieds, & belles jambes, avec de la force, de la legereté, & d'une bonne & douce nature; neantmoins je fais grand estat des Barbes pour la Carriere, & pour la grande inclination qu'ils ont à bien manier avec une dexterité, & une grace plus particuliere que les autres, tesmoing (SIRE) le Barbe bay que voilà, lequel Monsieur le Grand a donné à vostre Majesté, le parangon certes de tous les chevaux de Maneige du monde, tant pour sa beauté, que pour son excellence, à manier parfaitement, & de bonne grace, terre à terre, & à courbettes, avec tant de justesse, & d'agilité, que ce n'est pas sans cause qu'il s'appelle le Bonnite.

Figure
re 3.

MONSIEUR LE GRAND.

SIRE, Monsieur de Pluvinel a raison de vous montrer ce cheval pour un chef-d'œuvre: car il est vray que feu Monsieur de la Broüe, tres-excellent en l'exercice de la Cavallerie, apres l'avoir fait long-temps travailler, & fait voir à feu Monsieur le Connestable, ils le jugerent tous deux incapable de pouvoir jamais bien manier à courbettes, à cause de son impatience, de sa teste mal-assurée, ayant les gencives, & la barbe où repose la groumette, si tendre, qu'il ne pouvoit souffrir qu'à grande peine ny emboucheure ny groumette, & si sensible de

tous



Figure 27. 2 partie. a gauche
 sont aussi pour la Figure 30. 2. part.

L. J. Roy

M. de Flu

M. de Flu

M. de Flu
 Le Lou

tous costez, qu'il n'y avoit nul moyen de branler tant soit peu dessus, qu'il ne se mist en desordre : neantmoins quelque jugement qu'en fissent ces excellens hommes, Monsieur de Pluvinel m'asseura de le rendre à la perfection où un cheval pouvoit atteindre. Cela m'obligea (ayant tant de fois veu des preuves de sa suffisance) de luy abandonner mon cheval pour le dresser & manier du tout à sa volonté, à quoy il travailla, de sorte que par sa patience & son industrie, il luy gagna la teste, & luy donna le parfait appuy à la main, en luy faisant porter à diverses fois plusieurs sortes de groumettes. La premiere d'un bien petit ruban de foye, l'autre d'une tresse de foye, l'autre de chevrotin, l'autre de marroquin, l'autre de grosse vache, l'autre de fer en forme de jazeran, & la derniere qu'il porte maintenant en servant vostre Majesté; elle la peut voir semblable à celles que portent d'ordinaire tous les autres chevaux. Peu de jours apres il me le monstra à Fontainebleau, où il le fit manier à courbettes par le droit, apres deux voltes à main droite, deux voltes à main gauche, & deux voltes à main droite, toutes fix d'une halaine, sans sortir d'un rond à peu pres de la longueur du cheval, & puis il le fit manier en avant, en arriere, de costé, deçà, & de là, & à une place : en faisant une courbette de costé, & changeant tout en l'air, retomboit de l'autre costé, tant de fois qu'il plaisoit au Chevalier. Je nommay tout à l'heure ce Maneige la Sarabande du Bonnite, que nous n'avons jamais veu faire qu'à luy, quand Monsieur de Pluvinel estoit dessus. Et pour conclusion, il luy fit faire les excellentes passades relevées, avec la grace & la beauté du cheval en toutes ces actions, & tout cela en presence de Monsieur le Connestable, qui fut en extreme admiration de voir (contre le jugement qu'il en avoit donné) une si grande & juste obeyssance en tous ces Maneiges.



M. le M. de Jouarre.
M. le Grand.

Figure 28
2. partie

LE ROY.

Les rares qualitez que vous me dites de ce cheval, me mettent en impatience de sçavoir par le menu la voye & l'ordre que Monsieur de Pluvinel tient pour bien dresser les chevaux, & les rendre adroicts à manier avec cette grande facilité que je recognoy estre en tous ceux qui sont dressez en son escole. C'est pourquoy demandons ce qu'il luy en semble.

P L U V I N E L.

S I R E, sçachant par la pratique, & par le long usage, que le cheval ne se peut dire dressé, qu'il ne soit parfaitement obeyssant à la main & aux deux tallons; je n'ay pour but, pour reduire mes chevaux à la raison, que ces deux choses; d'autant qu'il est tres-certain que tout cheval qui se laisse conduire par la bride, qui se renge deçà, & delà, & se relève devant & derriere, à la volonté du Chevalier, je l'estime tres-bien dressé: & doit manier juste, selon sa force & vigueur. Or pour arriver à gagner ces deux poincts, j'ay creu par ma methode, en avoir abregé les moyens de plus de la moitié du temps: mais pour autant que la perfection d'un art consiste à sçavoir par où il faut commencer, je me suis tres-bien trouvé en cestuy-cy, de donner les premieres leçons au cheval, parce qu'il treuve le plus difficile, en recherchant la maniere de luy travailler la cervelle, plus que les reins & les jambes, en prenant garde de ne l'ennuyer, si faire se peut, & d'estoufer sa gentillesse: car elle est aux chevaux comme la fleur sur les fruiçts, laquelle ostée ne retourne jamais; de mesme si la gentillesse est perduë, on ne la peut redonner que difficilement aux chevaux de legere taille & pleins de feu, & point du tout aux chevaux d'Allemagne: estant une chose infail-
lible



fig. 31. 3. par.

M. de Beauvau

libre que celui qui ne travaille avec considération, ou il oste la gentillesse à son cheval, ou le fait tomber dans des vices incorrigibles. Sçachant donc que la plus grande difficulté est de tourner pour faire de bonnes voltes terre à terre; je commence le cheval ignorant par là, & apres luy avoir mis un filet dans la bouche, pour luy apprendre peu à peu à souffrir le mors, & un caveçon de corde, de mon invention, comme celui (SIRE,) que vous voyez à ce cheval; j'attache les deux cordes justes, que je fais tenir à un homme, puis un autre (ayant en la main un baston où est attachée une longue courroye de cuir, que j'ay nommé chambrière) marche à costé, & luy faisant peur l'oblige d'aller en avant, & tourner de la longueur des cordes avec la croupe dehors du rond: tellement que par cette voye la teste est tousjours dedans la volte, & le cheval obligé de regarder le milieu, s'accoutumant à une tres-bonne habitude, qui est de regarder sa piste, & par ce moyen de ne se rendre jamais entier.

MONSIEUR LE GRAND.

SIRE, Monsieur de Pluvinel vous dit vray, que la plus grande difficulté qu'ayent les chevaux, est de tourner; car souvent j'ay pris plaisir à faire eschapper dans la carrière de vostre grande Escurie, de jeunes chevaux sans selle & sans bride, qui en s'egayans partoient de la main, & arrestant sur les hanches prenoient un quart de volte ou une demie, mais jamais le tour entier. Quelques fois aussi ils faisoient pour leur plaisir deux ou trois courbettes par le droict, les autres plus legers & vigoureux, trouffoient autant de capreolles ou balottades; qui m'oblige à croire que chascun cheval ont naturellement un air particulier, où ils peuvent mieux reüssir, & que la plus grande difficulté qu'ils ayent c'est de tourner.

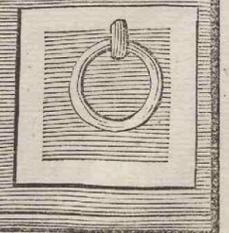
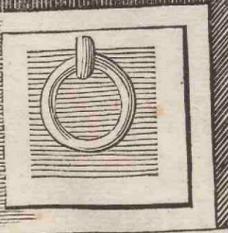


M. le baron de Luffan
disciple de N. de Plu.

M. de Plu.

Figure 35. 3. part.

M. le grand.



P L U V I N E L.

SIRE, ce que Monsieur le Grand vous vient de raconter, est la raison pourquoy je commence mes chevaux, par ce qu'ils trouvent le plus difficile qui est de tourner, & de les mettre autour d'un pillier, comme je viens de dire à vostre Majesté, afin qu'en les y faisant cheminer au pas deux ou trois jours sans les battre, puis dix ou douze au trot, le cheval nous monstre quelle est sa nature, sa force, son inclination, sa gentillesse, & tout ce qui peut estre en luy; afin de juger à quoy il sera propre, & de quelle sorte il le faut conduire: ce qui se fait bien plus facilement à un lieu où il est retenu, en sorte qu'il ne puisse eschapper: pour ce qu'on a loisir de voir mieux tous ses mouvemens, que s'il estoit sur sa foy avec un homme sur luy; d'autant qu'à ces premiers commencemens le naturel du cheval est d'employer toute sa force, & son industrie, pour se deffendre de l'homme quand ils ont le pouvoir sans grande difficulté: comme il luy est tres-aisé en le travaillant par une autre methode que la mienne: durant le temps qu'il va au pas & au trot, il faut prendre garde de ne le presser pas jusques à ce qu'il chemine & trotte facilement, & qu'il s'accoustume à debarasser ses jambes, de crainte qu'en le pressant, le pied de devant du dedans de la volte, ne choque l'autre jambe, & que la douleur qui se feroit, l'obligeast de chercher une deffence contre le mal qu'il sentiroit, & l'empeschast d'obeyr. Mais lors qu'il va librement au pas & au trot, (ce qui se tesmoigne par le libre marcher & par la gayeté, ne faisant plus cette action avec peine) on pourra l'animer ou par la peur, ou par un coup de chambriere, à prendre le galop; auquel estant assure, luy faudra donner plus de fougue pour l'obliger, en se mettant sur les hanches de manier seul, & faire quelque temps terre à terre: toutes
 les-

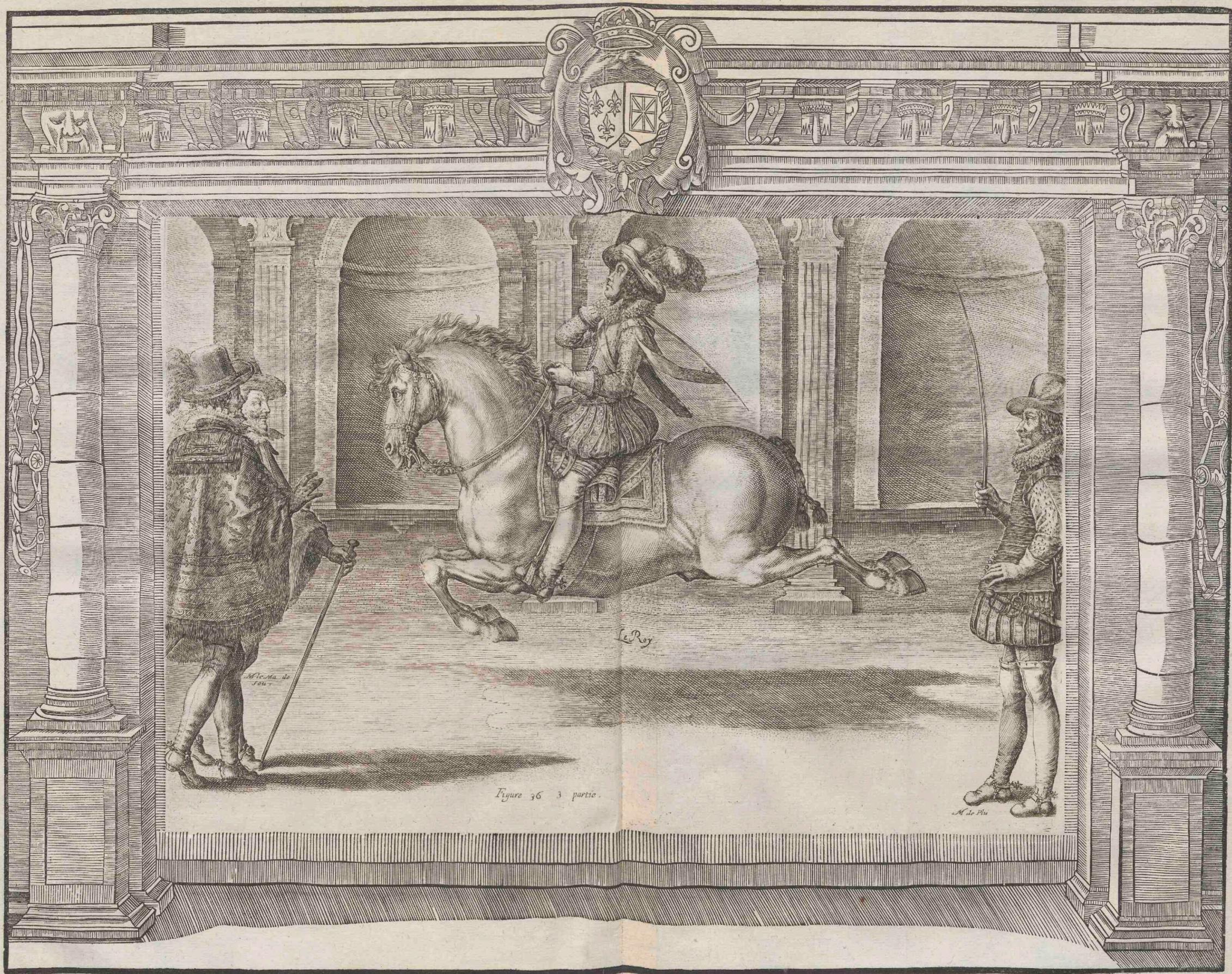


Figure 36 3 partie.

M. de Piss

Le Roy

M. de Piss

lesquelles choses, le sage & discret Chevalier mesnagera selon la cognoissance qu'il aura de son cheval, luy conseillant neantmoins de pratiquer cette leçon, plustost à main droite, qu'à main gauche, m'estant tousiours apperceu que la plus grand' part des chevaux, & presque tous, ont plus d'inclination à tourner à main gauche qu'à main droite.

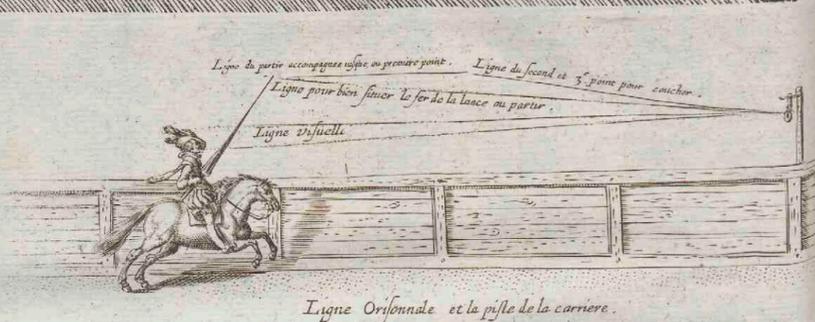
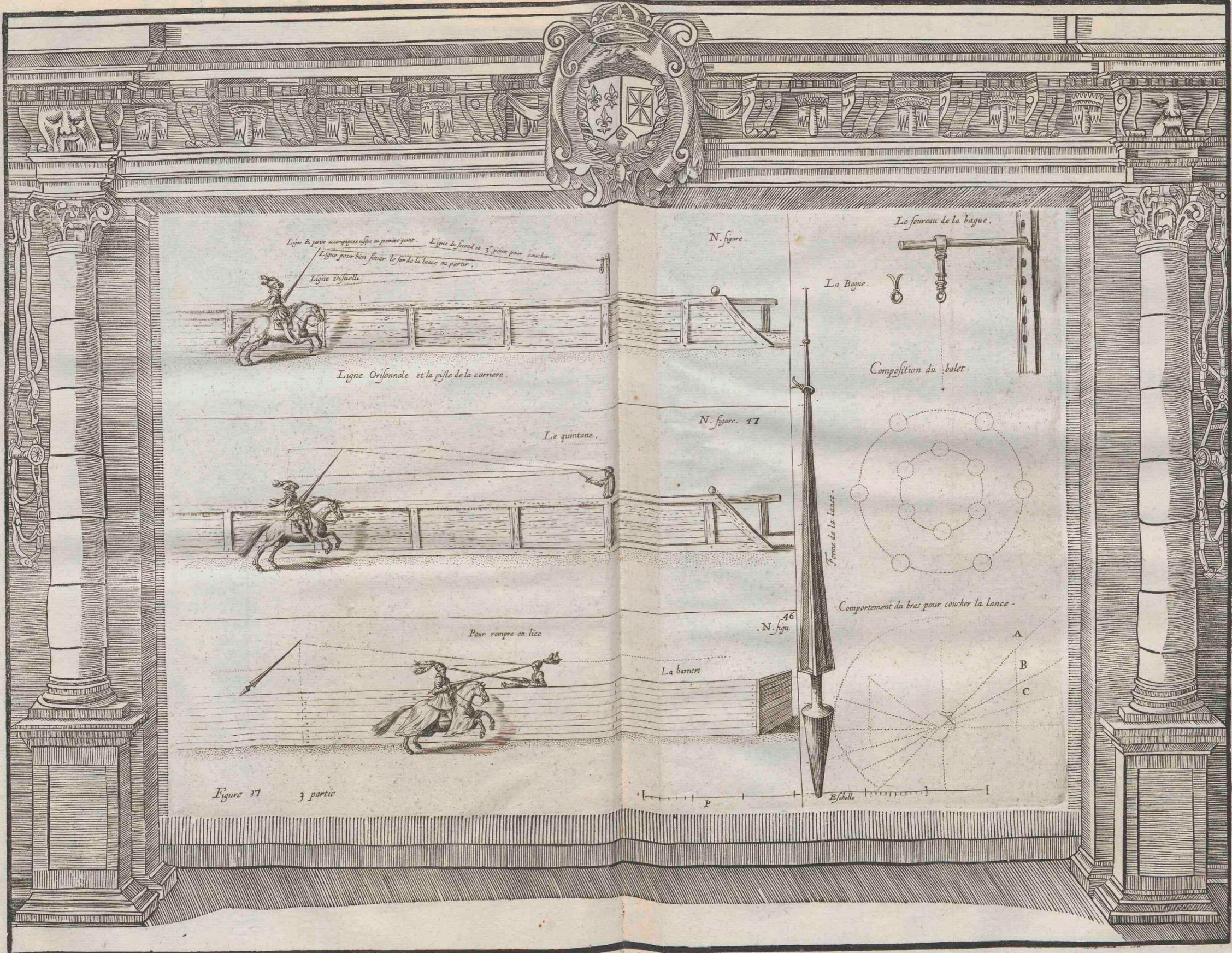
LE R O Y.

N'y a-il point de raison pourquoy ils sont portez à tourner plus volontiers à main gauche?

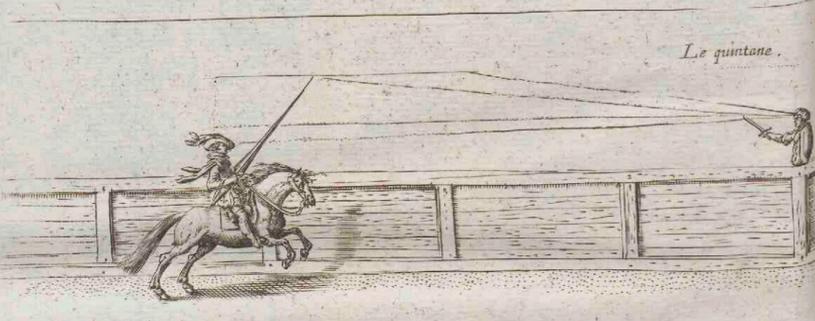
P L U V I N E L.

SIRE, il y a quelques uns qui en ont voulu chercher la cause avant la naissance du cheval, & assurent que le poulain estant dans le ventre de sa mere, est tout plié du costé gauche: d'autres ont dit, qu'ordinairement les chevaux se couchent le plus souvent sur le costé droit, qui les oblige de plier le col & la teste à main gauche. Mais moy, qui ne recherche point toute cette Philosophie invisible, & qui m'arreste à ce que je voy apparemment, je ne croy ny aux uns ny aux autres: & puis assure à vostre Majesté, que la seule coustume leur produit cette mauvaise habitude, laquelle ils prennent dès qu'ils sont hors d'aupres de leur mere, & attachez dans l'Escurie. Premièrement le licol, le filet, la bride, la selle, & les fangles se mettent du costé gauche. Jamais, ou rarement, le Palfrenier ne commence à penser son cheval, ny ne luy donne à manger que de mesme costé. Et toutes sortes de valets soit Palfreniers ou autres (s'ils ne sont gauchers) conduisent tousiours un cheval de la main droite, & par ce moyen luy tirent la teste à main gauche.

LE



N. figure.



N. figure. 47



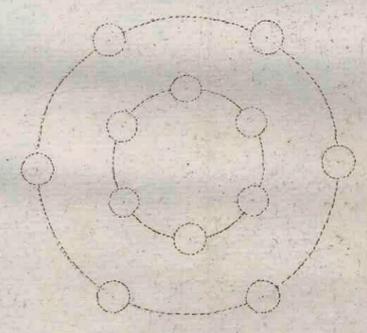
N. figure. 46

Figure 37 3 partie

Le fourreau de la bague.

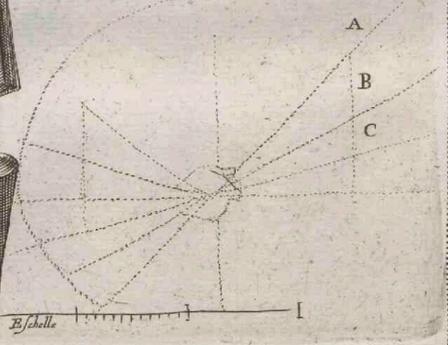
La Bague.

Composition du balet.

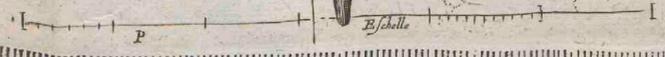


Forme de la lance.

Comportement du bras pour coucher la lance.



Eschelle



LE ROY.

Je comprends fort bien, & juge que vous avez raison de commencer vos chevaux sur les voltes à main droicte, quoy que le plus difficile; mais d'autant que vous ne voulez pas qu'on batte le cheval à ce commencement, vous presupposez par là que toutes sortes de chevaux doivent obeyr facilement: & si par hazard le contraire advenoit, (car il y en a de diverse nature, bonne ou mauvaise) comme quoy il en faudroit user?

P L U V I N E L.

Figu-
re 5.

S I R E, quand j'ay dit qu'il se falloit garder de battre le cheval à ce commencement pour les raisons que j'ay declarées, j'ay dit si faire se peut. mais je passe outre & assure qu'il ne faut nullement battre au commencement, au milieu ny à la fin, (s'il est possible de s'en empêcher) estant bien plus necessaire de le dresser par la douceur (s'il y a moyen) que par la rigueur, en ce que le cheval qui manie par plaisir, va bien de meilleure grace que celuy qui est contraint par la force. D'avantage en le forçant il en arrive le plus souvent des accidens à l'homme & au cheval; à l'homme, en ce qu'il court fortune de se blesser, si la force dont il use n'est conduite avec grand jugement. Et au cheval, qui en courant la mesme risque, estouffe sa gentillesse, s'use les pieds & les jambes, se rendant par là incapable de bien servir. Mais d'autant que les François ne sont pas de l'humeur des autres nations, en ce que leurs chevaux de quelque nature qu'ils soient, bien que sans force, sans adresse & sans gentillesse, ils veulent, sans considerer ces choses, les faire dresser. J'ay creu avant que passer outre devoir dire à vostre Majesté, un petit mot de la nature des chevaux en particulier. Premièrement il est tout certain que j'ay remarqué par les



M. le Constable - M. le D. d'Espaigne - M. le D. de Guise - M. le D. de Nevers - Le Roy

M. le D. de Choiseul - M. le D. de Bouff - M. de Montmorency, G. Ad - M. le D. de la Roche - M. le D. de la Rochefoucauld

M. le C. de Fies

M. de Pomme

M. de Pluui

Figure 38. 2. Partie

les lieux où j'ay esté hors ce Royaume, mesmement en Italie, où on a tousjours fait grande profession de l'exercice de la Cavallerie, qu'ils n'entreprennent point un cheval, qu'il n'aye toutes les qualitez necessaires pour bien manier; & si on leur en meine qui soient coleres & impatiens, meschans, lasches, paresseux, de mauvaife bouche & pesante, infailliblement quelques beaux qu'ils puissent estre, ils ne les entreprennent point, au contraire ils les envoient au carosse. Ce que les François ne trouveroient nullement bon, & accuseroient d'ignorance les Escuyers qui renvoyeroient leurs chevaux de la sorte. C'est l'occasion (SIRE) qui m'a fait plus soigneusement rechercher la methode de laquelle j'use, pour ce que par autre voye il me seroit impossible de reduire quantité de chevaux que l'on m'ameine, dont la plus part ont les mauvaises qualitez cy-dessus. Qui me fait dire sans vanité ny presomption, que si je n'eusse recognu mes reigles plus certaines, & beaucoup plus briefves que toutes les autres que j'avois apprises, je n'aurois pas quitté la plus grande partie de celles du Seigneur Iean Baptiste Pignatel, Gentilhomme Neapolitain, le plus excellent homme de cheval qui ait jamais esté de nostre siecle, ny auparavant, duquel j'ay appris une partie de ce que je sçay durant le temps de six années, que j'ay passées aupres de luy. Et pour ce que je n'ay jamais eu faute que de temps, j'ay travaillé à l'abreger tant qu'il m'a esté possible, pour dresser les hommes & les chevaux, à quoy j'ay reüssi si heureusement, que je puis faire voir que mes reigles sont des plus briefves, & si certaines qu'elles sont infaillibles. Ce n'est pas que je reprouve les autres, par lesquelles les bons & les rares Escuyers apprennent à leurs chevaux à bien manier juste: mais j'estime celles desquelles je me fers, estre telles que je les viens de dire, & de plus, moins perilleuses. Si donc quelque cheval re-



M. le Duc de Rohan M. le Prince M. de Meiz M. le Duc de Vandamme M. le Comte de Soifone M. le Comte de Mores

M. de Patincourt

Figur 39 2. part

M. de Pl

fuse d'obeyr, il faut que le prudent Chevalier considere ce qui l'en empesche. Si le cheval est impatient, meschant & cholere, il se faut donner garde de le battre (quelque meschanceté & deffence qu'il fasse) pourveu qu'il aille en avant : pource qu'estant retenu de court, cette subjection chastie assez sa cervelle, (ce qui est plus necessaire à travailler à tels chevaux & à tous autres, que les reins & les jambes) & les cordes du caveffon, durant ces eschappades, luy donnent le chastiment à propos, & au mesme temps qu'il se met en effort de s'eschapper, tellement que par cette voye, il faut qu'il demeure dans sa piste, malgré qu'il en aye : mais si l'incommodité du caveffon le faisoit arrester, pour chercher quelque autre deffence, soit en allant en arriere, ou bien en se jettant contre le pilier, alors celuy qui tiendra la chambriere, luy en fera peur, & luy donnera un coup, contre lequel s'il se deffend, il redoublera jusques à ce que le cheval aille en avant : puis incontinent luy donnera à cognoistre que son obeyffance produit les caresses : & continuant de la sorte avec la prudence requise, le cheval s'appercevra & executera bientost ce qu'on desire de luy. Si le cheval est paresseux & lasche, & que sa paresse & lascheté luy fassent refuser d'obeyr, il faut se servir de la chambriere vigoureuement, tantost de la peur, tantost du mal, espargnant neantmoins les coups le plus qu'il sera possible ; pour ce que ce doit estre le dernier remede, lequel il ne faut mettre en usage qu'aux extremitez des malices noires des chevaux, principalement quand en se deffendant ils cherchent l'homme pour luy faire mal. Si le cheval se rencontre avoir mauvaise bouche, ordinairement la deffence s'exerce plustost en avant, & en forçant la main, que non pas en arriere ; tellement que tel cheval ne doit estre battu, au contraire retenu & allegery, pour luy donner bon & juste appuy,

&



M. de Candale . . . M. de Bienville . . . M. de Marq. de Bourgois . . . Le Roy . . . M. de C. de Clomben . . . M. de Lincouri Gant de Lion . . . M. de la Valence

M. de Nemours. Esc. du Roy

Figure 4. Partie

& le mettre sur les hanches, afin de luy oster l'habitude de s'appuyer sur la bride, & forcer la main; ce qui se fera au mesme pilier, en trottant & galoppant doucement jusques à ce qu'il fasse sa leçon, sans contrainte, & avec de la legereté. Si le cheval est pesant, & que sa feule pesanteur empesche l'obeyssance que l'on desire, il est besoin de le fort allegery, par la continuation de cette leçon, ou par les suivantes; de crainte que si on le pressoit auparavant que de l'avoir allegery du devant, ou appris la commodité d'estre sur les hanches, il se mist sur les espauls de telle sorte, qu'il fust apres fort difficile de le relever: mais si parmy la pesanteur il s'y rencontroit de la malice, il faudroit bien prendre garde de le presser auparavant que de l'avoir allegery, crainte de l'accident susdict, & d'un autre plus facheux, qui est que le pressant avant que d'estre allegery, il ne manqueroit pas de se deffendre de sa malice, laquelle n'estant pas secondee de force, ny de legereté, il y auroit hazard que le cheval estant attaché à terre, à cause de sa pesanteur, cela l'obligeast, voyant qu'il ne se pourroit deffendre de sa force, de se jetter contre terre, ou taschant de faire quelques essans, n'estant assisté de force ny de legereté, tomber ou se renverser, ou quelquesfois se coucher.

L E R O Y.

Vous m'avez fort bien fait entendre le bon effect qu'il y a de commencer les chevaux par ce qu'ils treuvent le plus difficile, & le moyen d'y faire obeyr les chevaux de toutes sortes d'humeurs: c'est pourquoy, Monsieur de Pluvinel, passons outre.

P L U V I N E L.

SIRE, quand je cognois que le cheval obeyt franchement à ceste premiere leçon, de pas, de trot & de galop,



M. le duc de Pol. M. le D. de Longueville. M. le D. de Monteflon. M. le D. de Retz. Le Roy. M. le D. d'Angoulême. M. le Car. de Sanguy. M. de la Neuville. M. le D. de la Trémouille. M. le duc de By. M. le Duc de Luxembourg.

M. de Zuffere. E. du Roy

Figure 41. Partie

M. le Baron de Termes.

Figure 6. galop , & qu'il se presente à manier terre à terre, je tafche peu à peu à gagner quelque chose fur fa memoire : car apres avoir commencé fa leçon autour du pilier , je l'attache entre deux piliers en la forme que V. M. peut voir, puis eftant derriere, je luy apprends avec le manche de la houffine, ou avec celuy de la chambriere, à fuyr les coups, le faifant marcher de costé tout doucement deçà & delà. Et d'autant que le cheval se trouve grandement contraint du caveffon en ce lieu là plus qu'en nul autre , on doit bien prendre garde de le travailler le plus doucement qu'on pourra , afin qu'il s'accouftume à souffrir en obeiffant , & là vaincre fa colere , laquelle le faifit plus volontiers, se voyant ne pouvoir eschapper , ny aller avant , ny arriere , ny tourner à gauche, ny à droite ; & où le cheval ne voudroit obeyr , (ce qui se trouve en fort peu) on pourra le ramener autour du pilier , racourcir la corde du caveffon , & luy tenant la teste proche du pilier , le faire cheminer des hanches tout doucement avec le manche de la gaule , comme dit est , ou celuy de la chambriere : car en cas de refus , il cognoiftra bien plustoft ce qu'on luy demande au premier lieu où il estoit plus libre , que dans ceste grande contrainte.

L E R O Y.

Je croy que cette leçon eftant bien faite , il en peut reüffir de tres-bons effects.

P L U V I N E L.

Tres-excellens , (S I R E) & plus que vofre Majesté n'estimeroit , en ce qu'en premier lieu le prudent & judicieux Chevalier peut remarquer à quoy son cheval est capable, de quelle humeur il est, fans faire courre fortune à aucun homme , il luy aura appris à fuyr la houffine & la chambriere à l'entour du pilier , & attaché entre deux



M. le Marquis de Chastillon M. le Mar. de Bragellan M. le Mar. de Tournay

M. le Mar. de Praslin M. le Mar. de Kock M. le Mar. de Bassompierre M. le Mar. de Vitry M. le Mar. de L'Estourgon

M. de Charassey. Esc. du Roy.

Figure 42 3. Par M. de Bragellan. Esc.

deux piliers ; à aller pour la peur au pas , au trot, au galop, & quelque temps terre à terre ; à cheminer de costé, deçà, & delà , & à se donner les chastimens plus à propos du cavesson, qu'aucun homme ne sçauroit faire en cas qu'il se voulust transporter hors de sa piste : de plus en continuant ceste leçon , il en reüssit encor trois grands biens : Le premier , que jamais les chevaux ne sont forts en bouche ; le second , qu'on en voit point de retifs ; & le troisieme , qu'ils ne peuvent devenir entiers , opiniastres , & revesches à tourner à main droite & à main gauche , qui sont les plus grands defauts qui se rencontrent le plus souvent aux chevaux ignorans.

LE ROY.

Pourquoy ne peuvent-ils estre forts en bouche , rétifs , ou entiers, si naturellement ils sont enclins à quelqu'un de ces vices, ou à tous les trois ensemble ?

PLUVINEL.

Pource qu'en tournant , ils sont contraints d'aller en avant , & en leur montrant la chambriere devant eux, ils s'arrestent court quand on veut ; chose toute contraire à l'entier, qui ne veut pas tourner ; au retif, qui refuse d'aller en avant ; & au fort en bouche, qui n'arreste pas quand il plaist au Chevalier. Et remarquera V. M. s'il luy plaist, que ces trois effects, si bons & si necessaires, sont infailibles , si on ne change point ces leçons , jusqu'à ce que le cheval face cognoistre par sa grande obeyssance, qu'il employe sa force & son haleine deliberément , & sans aucune violence.

LE ROY.

Il semble, à vous ouyr parler, que vous trouviez tant d'utilité pour le cheval autour du pilier seul , & entre les deux

H

piliers



M. le C. de Rochefort. M. le C. de la Courte. M. le M. de Courton. Le Roy. M. le D. de la Forie. M. le Marq. d'Ornano.

Figure 43. 3. Partie

M. de la Souverain. Esu.

piliers que vous le commencez, continuez, & achevez par ces deux moyens.

PLUVINEL.

Il est vray (SIRE) que quiconque sçaura travailler avec jugement & cognoissance parfaite, de ce qu'il faut entreprendre bien à propos, peut refoudre & ajuster la teste de son cheval, & tout le reste du corps de toutes sortes d'airs, en pratiquant les leçons susdites, & les suivantes, avec patience, industrie & jugement.

LE ROY.

En quel temps est-ce que vous mettez un homme sur le cheval, & quand est-ce que vous le jugez à propos?

PLUVINEL.

SIRE, Premièrement que mettre personne sur le cheval, je desire qu'il execute volontairement, & avec facilité les leçons cy-dessus, avec la selle & la bride: ce qu'il peut en quatre ou cinq jours, pourveu que celuy qui le fera travailler, aye bon esprit, bon jugement, & y procede de bonne forte: car il arrive quelquesfois que faute de ces deux pieces-là bien ajustées, on gate le plus souvent le cheval, & met-on l'homme au hazard: ce que j'évite en ce qu'il m'est possible; d'autant qu'en tout exercice, qui se fait pour le plaisir, pour le profit, ou pour les deux ensemble, comme cettuy-cy, il faut bien prendre garde de tomber en ces accidens; pource qu'il n'y a nul plaisir à voir faire mal à un homme, & point d'utilité de battre son cheval, & le rendre inutile à servir son maistre: C'est pourquoy je desire qu'il obeyffe franchement aux leçons cy-dessus, selon sa puissance, avec la selle & la bride seulement: & si je veux que les estriers soient abbattus.

LE



*Pieces des Armes pour Royce
 en Lico fait au Natural dans
 le Logis de M. le Duc de Bellegard
 de Grand Chancelier de France.*

Paris chez M. de la Haye

Pourquoy faiçtes-vous abattre les estriers, puis que vous ne mettez personne sur le cheval ?

PLUVINEL.

SIRE, je le fais pour deux raisons, & principalement pour les chevaux fenfibles, qui en ont tres-grand besoin : la premiere, à fin que les estriers, en battant contre leur ventre, les facent appercevoir qu'ils n'en reçoivent point de mal, & les accoustant de souffrir que quelque chose leur touche. L'autre raison est, que cela leur donne occasion de tenir la queuë ferme plustost que de la remuer; à quoy il est necessaire de prendre bien garde, d'autant que c'est une des plus desagreables & melleantes actions que le cheval puisse faire en maniant. Comme dont je le voy assure à ce que je desire, & ne refuser point l'obeyffance, alors je ne fais point de difficulté de mettre quelque jeune escolier bien leger & ferme, afin que le cheval en reçoive moins d'incommodité; & que l'homme estant ferme, en cas que le cheval sentant la charge plus grande en se deffendant de son esquine, (comme cela arrive d'ordinaire) qu'il se puisse seurement tenir, & souffrir, sans desordre, la gaillardise, ou la deffence malicieuse du cheval. Et luy ayant fait oster ses esperons, il doit estre adverty de ne remuer dessus en aucune maniere, ne luy faire sentir la bride, d'autant qu'il suffira que le cheval le sente sur luy, & qu'il s'accoustume à le porter volontairement, & que la leçon se continuë comme auparavant par celuy qui tient la chambriere, qui le fera manier, ou par la peur, ou par le mal; & en continuant de la sorte cinq ou six jours, plus ou moins, le cheval cognoissant que celuy qui est sur luy, ne luy fait ny mal
ny



Figure 46 - 3. part.

ny incommodité, il se laissera plus facilement approcher par luy & monter.

LE ROY.

L'apperçoy clairement que par la voye que vous suivez, vous évitez presque tous les perils qu'il y a pour les hommes & pour les chevaux; & que deffous un jeune escolier vous pouvez dresser un cheval.

PLUVINEL.

SIRE, Je suis bien aise que vostre Majesté aye connu cette verité par la preuve, pour ce qu'en ce peu, elle a veu tous les plus grands perils, qui se puissent rencontrer dans cét exercice, évitez, en ce que les plus dangereuses leçons pour les hommes, & pour les chevaux, sont les premieres auxquelles il leur faut faire venir d'une extremité à l'autre, qui est de la liberté à l'obeyffance, & à la subjection de porter la selle, la bride & l'homme: desquelles choses toutes fortes de chevaux se deffendent, ou plus ou moins, selon leur nature, leur force & vigueur; tellement qu'évitant ces premiers mouvements, & les faisant obeyr aux leçons cy-dessus, il n'y a nulle doute, qu'obeyffans en un poinct, ils obeyffent à tout, si la force leur permet, & si le Cavalier de bon jugement se sçait servir des occasions.

LE ROY.

Jusques icy j'ay veu l'homme immobile sur le cheval, à ceste heure sçachons ce que vous voulez qu'il execute.

PLUVINEL.

SIRE, Lors que je cognoy le cheval accoustumé à porter l'homme, & obeir sous luy sans se deffendre, je



M. de C. de Fies M. de C. de Carli M. de la Ville au bras P. & L. int Le Roy M. de P. Je quantan

Figure . 47. 3^e partie

je mets dessus quelque escolier plus sçavant, & qui aye de la pratique à la main & au talon, lequel sans luy toucher des talons, s'accourcira doucement les renes, afin que peu à peu le cheval sente la main, & qu'il s'accoustume à s'y laisser conduire, le cavesson aidant toujours comme devant, & se faisant suivre par celuy qui tient la chambriere: si le cheval a tant soit peu de force, il maniera tout seul, & commencera à prendre l'appuy de la main; & pourra on continuer ceste leçon jusques à ce qu'en maniant, il souffre la main, & qu'il s'y laisse conduire: mais il faut que celuy qui est dessus, prenne garde de luy donner ceste leçon avec discretion, & sans l'incommoder de la bride, pour l'en chastier en aucune façon, mais avec prudence & jugement lascher ou r'afermir la main, selon le besoin & le point où sera le cheval; puis selon l'obeyssance qu'il aura renduë à l'entour du pilier, le renvoyer, ou finir sa leçon entre deux piliers, le faisant cheminer de costé, deçà & delà, non pour les talons, desquels il ne se faut pas servir qu'il ne souffre la bride, & qu'il ne s'y laisse conduire; mais du manche de la gaule, ou de la chambriere, comme dessus, sans mettre le cheval en colere, si faire se peut.

LE ROY.

Je voy bien que cette leçon est pour faire ce que vous m'avez dit cy-devant, qui est que le cheval est parfaicte-ment dressé quand il est dans la main & dans les talons, & qu'il s'y laisse conduire aisément à la volonté du Chevalier: mais dites-moy, pourquoy vous commencez plustost à faire obeyr vostre cheval à la main qu'aux talons?

PLUVINEL.

SIRE, Je le fais, pource que comme j'ay dit à vostre
I Majesté,



M de Plu.

Figure 10. 3 partie

M la gr.

M. le M de Souze

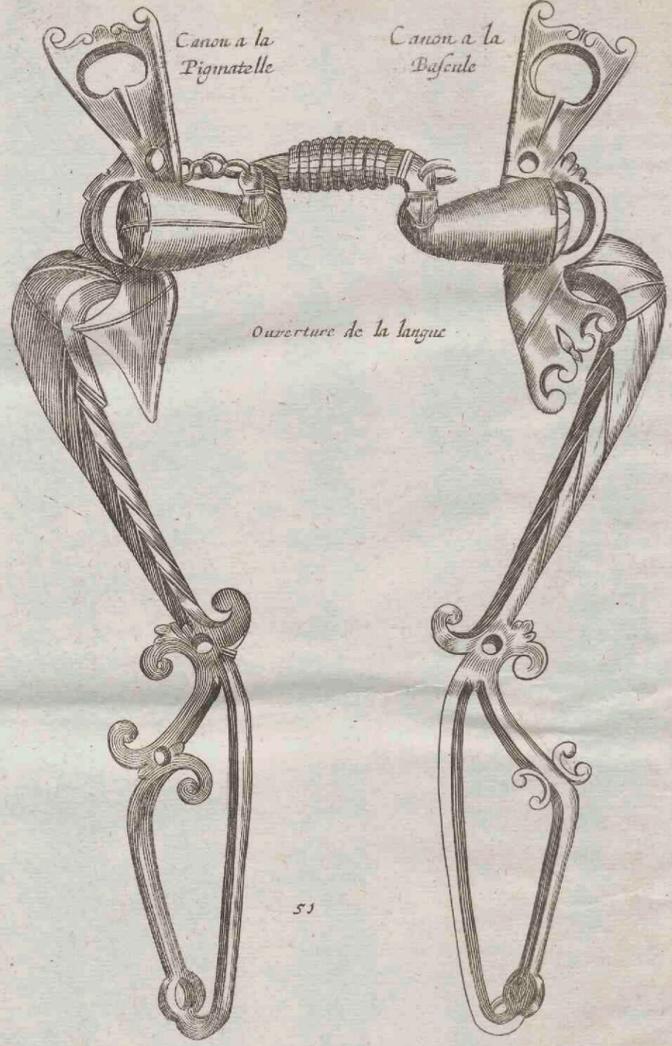
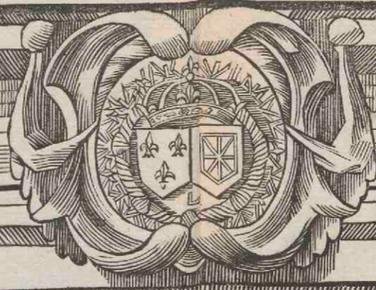
Majesté, la plus grande difficulté du cheval est de tourner, & la plus grande incommodité de souffrir la bride : car il souffre bien plus volontiers l'homme sur luy que la bride dans la bouche. C'est pourquoy je fuy ma maxime, de commencer tousjours par les choses les plus difficiles, & les plus nécessaires. Or est il que la bride estant celle qui retient le cheval, qui le conduit à la volonté du Chevalier, & sans laquelle on ne s'en pourroit servir : je commence par luy faire souffrir, & obeyr à la main. Car pourveu que le cheval, qui naturellement va en avant, s'arreste, & tourne sans autre justesse, le Chevalier s'en peut servir à son besoin, & n'y a point de gens-d'armes ny de chevaux legers dans vostre Royaume, qui ne taschent d'accoustumer leur cheval à tourner & arrester pour la bride : autrement il leur seroit inutile pour servir vostre Majesté.

L E R O Y.

Je suis content de l'intelligence que vous me donnez, passons outre.

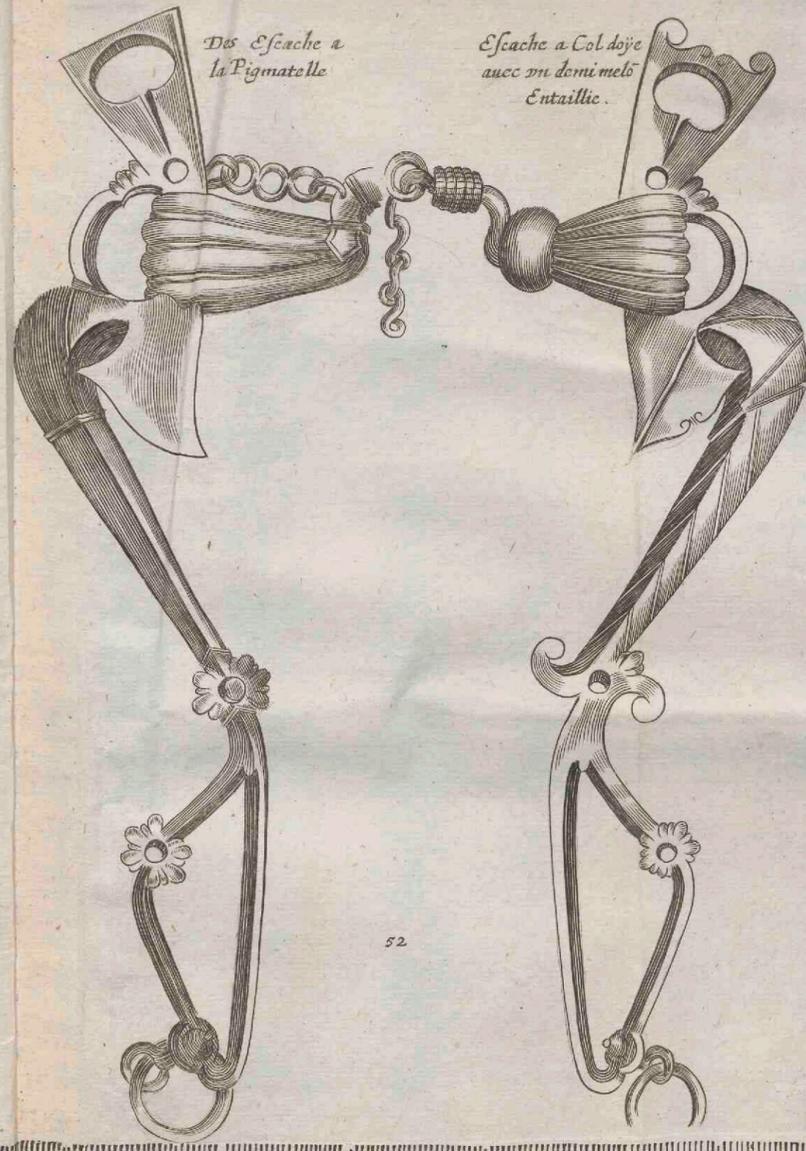
P L U V I N E L.

S I R E, quand le cheval souffre la main & y obeyt, s'y laissant conduire sans refus au gré du Chevalier, il est à propos que le Chevalier en s'affermissant sur les estriers, face quelque mouvement pour animer son cheval à manier ; que s'il se presente de luy-mesme, & sans la peur de la chambriere, le Chevalier ne perdra temps, & prendra cette occasion de luy faire cognoistre par les caresses, & l'entretiendra en cette cadence de fois à autre par les justes contrepoids de son corps, par la vigueur du gras de ses jambes, & par la fermeté de ses cuisses, en le regail-lardisant quelquesfois de la voix : que si par hazard il refusoit d'obeir par cette voye, celui qui tient la cham-briere,



Ouverture de la langue

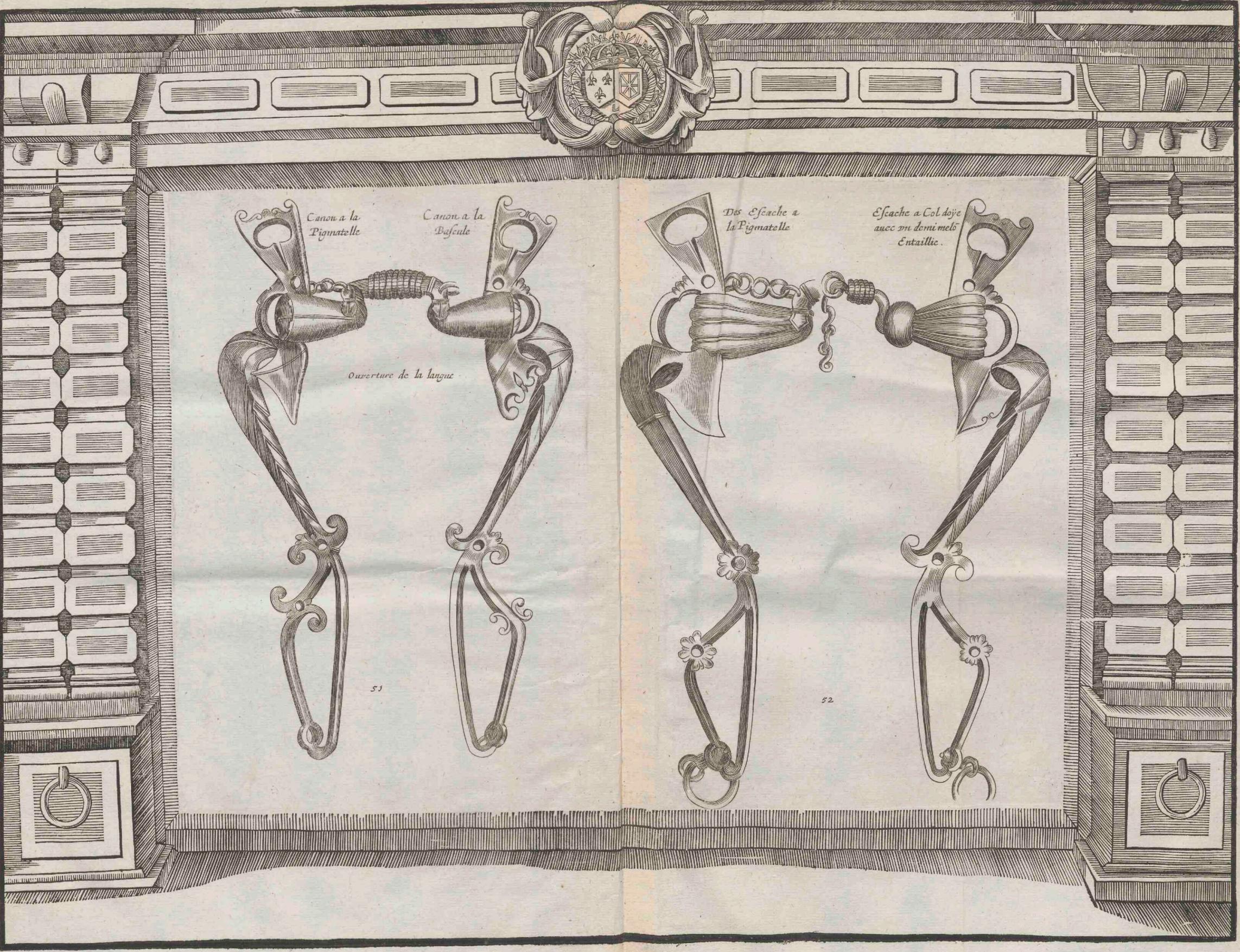
51



Des Escache a la Pignatelle

Escache a Col doye avec un demi melo Entaille

52



briere, luy pourra faire peur : & à mesme temps l'homme luy donnera un coup de houffine soubs la botte avec un ton de voix, pour faire appercevoir au cheval qu'il faut qu'il manie pour celuy qui est sur luy, comme pour celuy qui tient la chambriere. Laquelle chose il comprendra bien-toft, en y procedant distinctement, tant celuy qui est à cheval que celuy qui est à pied. Et lors qu'il aura obey à l'entour du pilier, & qu'il aura parfaictement contenté le Chevalier, il le peut renvoyer au logis, pour luy faire sentir le plaisir de son obeissance. Si aussi il ne luy a donné tout le contentement parfaict qu'il pourroit desirer, il faut le faire attacher entre deux piliers, sans descendre ou remonter dessus, s'il estoit descendu, (en cas qu'il juge le pouvoir faire sans peril) puis apres au mesme instant que celuy qui tient la chambriere, le fait aller de la sorte comme j'ay dit cy-dessus, il doit approcher doucement la houffine de costé & d'autre, & obliger le cheval le plus doucement qu'il pourra à y obeyr comme au manche de la chambriere, pour luy donner à cognoistre la gaule, & comprendre qu'il faut qu'il y obeysse : laquelle leçon il luy continuëra tant qu'il juge à propos d'entreprendre davantage.

*Figure
re 8.*

L E R O Y .

Par cette voye le cheval comprend facilement qu'il doit obeyr à la gaule, comme à celuy qui tient la chambriere : mais pourquoy vous servez vous plustost de la houffine que des talons, puis que vous desirez que la houffine frappe au mesme endroit que feroient les talons ?

P L U V I N E L .

S I R E, je le fais parce que je ne me veux servir des talons qu'en toute extremité : car si les chevaux n'alloient point par autres aydes que par les coups d'esperon, je



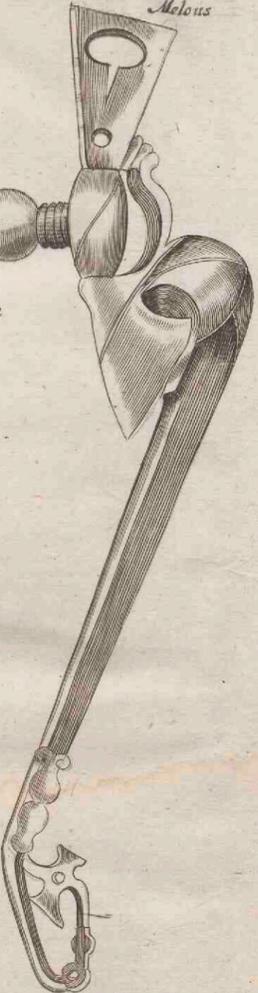
Emboucheure a la Pignatelle:
avec deux rouelles fort serrete
& deux petite
ballotes pres
du pas d'afic



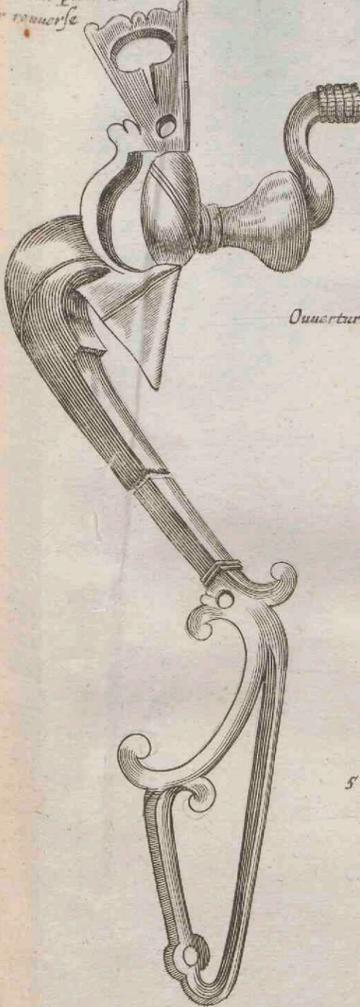
Ouverture de la banque

53

Emboucheure a pas d'afic
d'une piece avec deux
Melous



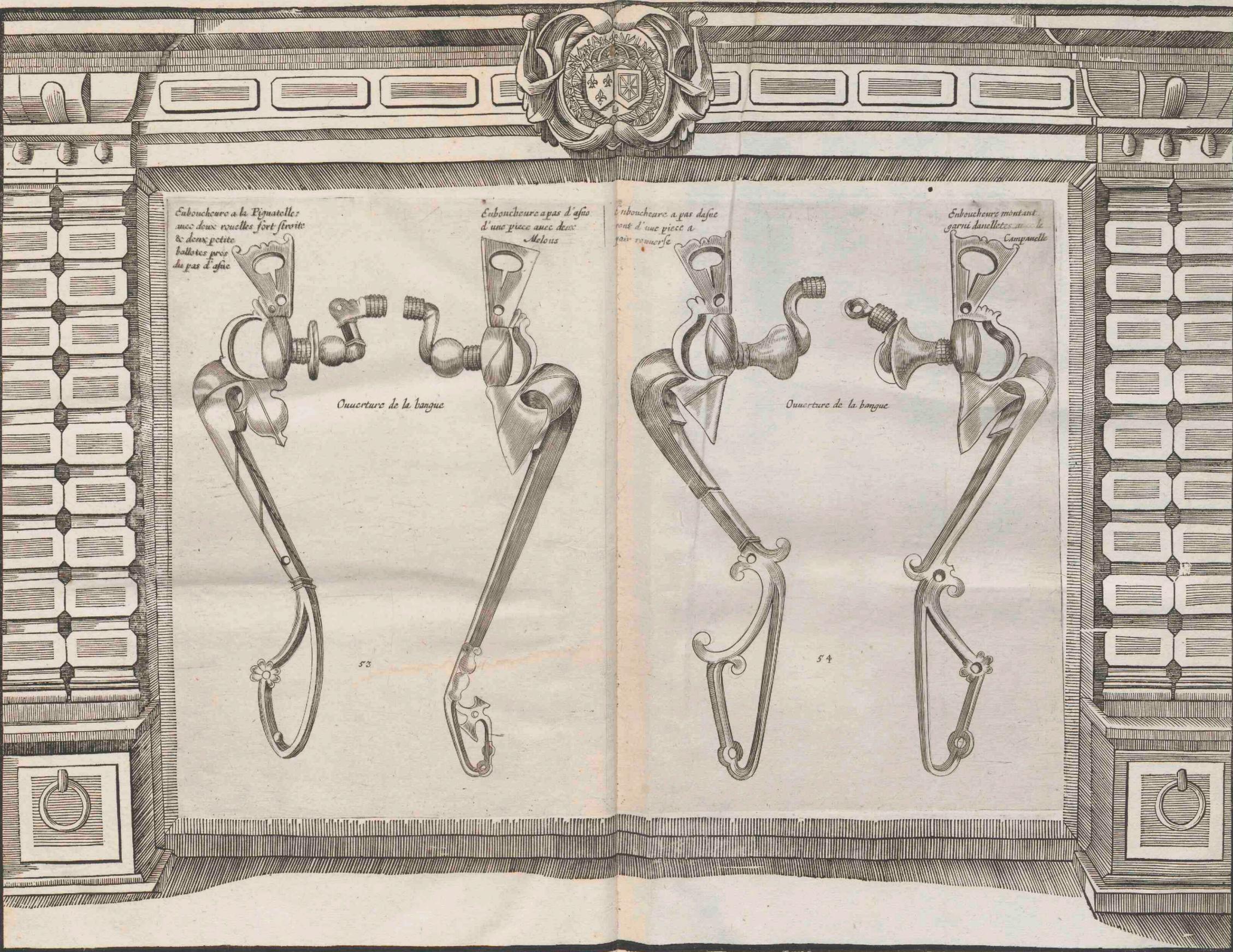
Emboucheure a pas d'afic
d'une piece a
pas renuorise



Ouverture de la banque

54

Emboucheure montent
garni d'anelletes avec le
Campanelle



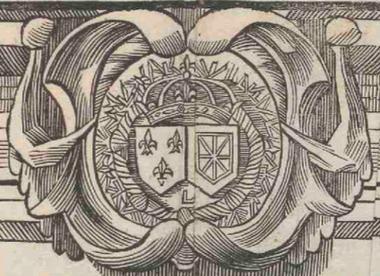
je confesse franchement que je quitterois l'exercice de la cavalerie, n'y ayant nul plaisir de faire manier un cheval par la seule force : parce que jamais l'homme n'aura bonne grace tant qu'il sera contraint de le battre, & jamais le cheval ne sera plaisant à regarder en son maneige, s'il ne prend plaisir à toutes les actions qu'il fera. C'est pourquoy je me fers de la houffine pour luy donner cognoissance des talons, en ce que le mouvement du bras, & la veuë que le cheval a d'elle, l'oblige à obeyr plustost pour la peur qu'autrement : joint qu'à toutes les fois qu'il faut qu'il la sente, estant à l'endroit du talon, cela le prepare par apres à les souffrir.

LE ROY.

Quand est-ce que vous faites cognoistre les talons au cheval, & de quelle façon en usez-vous ?

PLUVINEL.

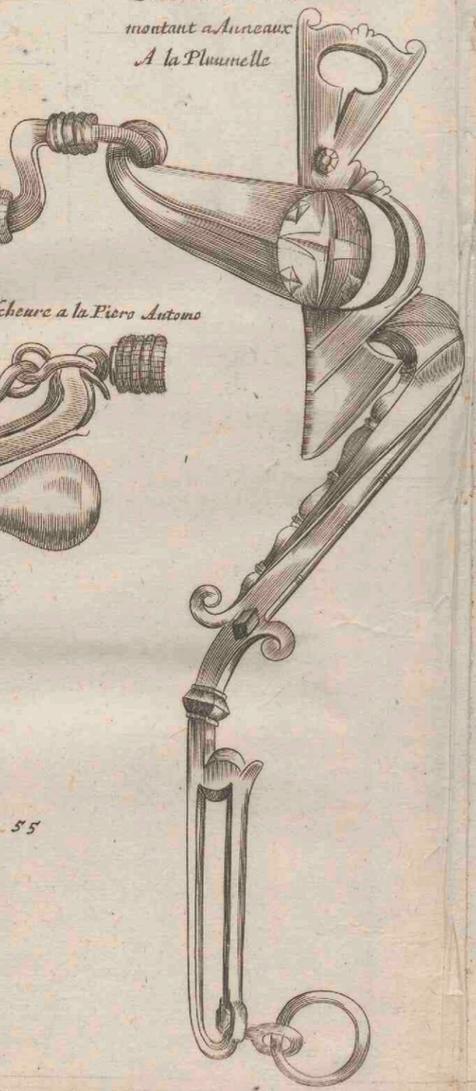
SIRE, lors que je voy le cheval assure au pas, au trot & au galop, & aucunement terre à terre à l'entour du pilier, souffrant l'homme sur luy, obeyssant à la bride, & s'y laissant conduire, maniant pour la peur de la chambriere & de la gaule, ayant cognoissance de l'une & de l'autre, allant de costé entre les deux piliers pour la gaule de l'homme qui est sur luy : alors je continuë les mesmes leçons, & en suite, l'homme animant le cheval de la voix & de la gaule, je fay qu'il presse en mesme temps le gras des jambes & les talons. Que si cette nouveauté l'oblige de se deffendre, il ne faut pas redoubler des esperons, mais bien d'un coup de chambriere, ou de la peur : & apres avoir repris haleine, en cheminant de pas, celui qui aura la chambriere, se tiendra prest sans faire semblant de rien au cheval ; puis comme l'homme qui sera dessus, ferre-
ra les



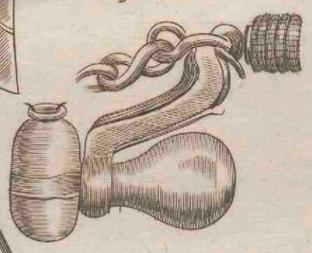
Emboucheure a pas d'asie deux piece a poire Coupe



Emboucheure a Canon montaut a Anneaux A la Pluunelle

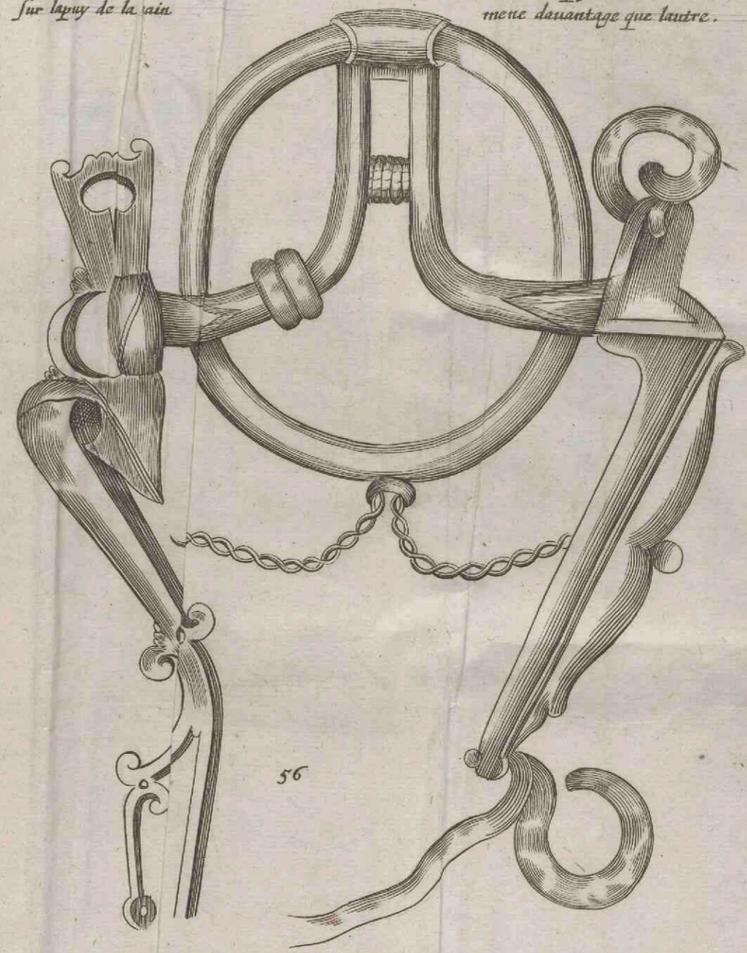


Emboucheure a la Piero Antonio



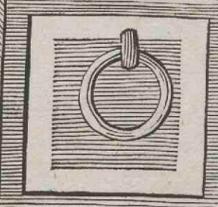
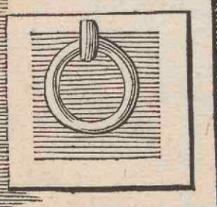
55

Genette pour le eal qui a la bouche forte et qui sabandonne sur l'apuy de la rain



Genette pour le chenal qui sabau donne trop sur la main elle ra : mene davantage que l'autre.

56



ra les deux gras des jambes & les talons, où il ne par-
tiroit, la peur & le coup de chambriere luy obligeroient
auparavant qu'il ait loisir de se deffendre : ainsi en prati-
quant avec industrie & intelligence, le cheval cognoi-
stra bien-tost, qu'il faut qu'il parte pour les talons ; & y
estant accoustumé, il le fera franchement quand il sentira
ferrer les deux gras des jambes. Si aussi le cheval ne re-
fuse, & que la gaule seule & la voix, secourant les talons,
fussent suffisantes pour le faire deliberer, il ne faut point
que celuy qui tient la chambriere, s'en serve. Au con-
traire il se doit retirer hors du pilier, & laisser faire l'hom-
me qui est dessus luy, afin que le cheval s'accoustume à
ne voir plus la chambriere aupres de luy, & à manier
autant pour le plaisir que pour la peur, à quoy le Cheva-
lier l'obligera de tout son pouvoir ; puis l'ayant contenté,
il le renvoyera, ou le fera attacher entre deux piliers, pour
le continuer, comme auparavant, à aller de costé : mais en
approchant la gaule, il approchera aussi le talon tout dou-
cement. Et où il feroit refus, il ne donnera pas coup
du talon ; mais bien de la gaule, avec la peur de la cham-
briere, & ainsi le cheval s'accoustumera peu à peu à par-
tir pour les talons, & à se ranger aussi de costé deçà &
delà pour iceux.

MONSIEUR LE GRAND.

SIRE, je voy bien que par cette methode le cheval
peut obeyr sans aucun doute. Mais de prendre une ca-
dence bonne terre à terre, il s'en pourroit trouver quel-
ques-uns qui d'eux mesmes, sans autre artifice, ne s'y met-
troient pas : c'est pourquoy il est tres à propos que Mon-
sieur de Pluvinel die à vostre Majesté ce qu'il faudroit fai-
re à tels chevaux, pour les obliger de prendre une bonne
cadence terre à terre.

P L U V I N E L.

SIRE, Il est tres-vray ce que Monsieur le Grand vient de dire, qu'il y a des chevaux encor qu'ils obeïssent à la main & aux talons, s'y laissant conduire au pas, au trot, au galop, & à toute bride: neantmoins ils ne peuvent prendre la cadence terre à terre: & ce qui les empesche (j'entens les obeïssans) car pour ceux qui se deffendent de malice, il faut les vaincre par la patience industrieuse, & par la resolution judicieuse, afin de les faire obeyr: & où estans obeïssans, ils ne s'accommoderoient à aucune cadence. Il faut qu'ils soient sans force, sans legereté, ou naturellement des-unis: car si le cheval est leger & uny, infailliblement les aydes cy-dessus dites, le feront presenter à ce qu'on desire: mais si le cheval est leger & des-uny, il fera besoin que le Chevalier ayant finy sa leçon, le face attacher entre les deux piliers. Et apres l'avoir fait aller de costé deçà & delà, qu'il descende, puis un peu apres qu'il luy frappe doucement la poictrine avec la houffine en aidant de la langue, pour luy apprendre à faire des courbettes: à quoy si il ne respond, & qu'il n'obeïsse, comme il s'en trouve de si coleres ou si stupides, que la moindre nouveauté les trouble de telle forte, qu'ils n'entendent point ce qu'on leur demande, ou l'entendant ne le veulent faire. A quoy le discret Chevalier prendra garde de prés: car si le cheval entend & comprend ce qu'il luy demande, le refusant, il le faut chastier de son refus: si aussi il ne l'entend, & que son refus procede de manque d'intelligence produite par la colere, ou par la stupidité, faisant difficulté de se lever haut de terre, & plier les jambes de devant, (qui est une des bonnes graces du cheval quand il manie à courbettes, ou à un air plus haut) ou qu'il se fist trop attendre à lever les deux pieds de terre, il le faut frapper sur une jambe de derriere,

riere, ou sur toutes les deux avec la mesme houffine, pour le faire ruer : & s'il est tant soit peu sensible, il s'appercevra qu'il luy faut lever les jambes, voire la croupe, en voyant approcher la houffine : De sorte qu'il ne refusera plus à lever le devant, qui est ce que premierement est demandé : & si tous ces moyens manquoient, & que le cheval fust tellement attaché à terre qu'il ne se voulust lever, il faut faire tenir un gros baston haut de terre, environ d'un pied & demy : & tenant une des cordes du caveffon, faire sauter le cheval par dessus, lequel approchant du baston, celuy qui sera sur luy aydera de la langue & de la houffine sur l'une ou l'autre de ses espaulles : & par cette voye le cheval apprendra asseurement à bien faire une courbette, si le Chevalier est soigneux de l'ayder & de le caresser à propos à toutes les fois qu'il obeyt ; voire mesmes quand il fait semblant : car les chevaux ne nous peuvent entendre ny obeyr que par la diligence des caresses de la langue, de la main, ou en leur donnant quelque friandise, d'herbe, de pain, de sucre, ou autres choses, quand ils font ce qu'on desire, ou partie: Mais aussi quand ils font mal, il faut estre diligent de les chastier de la voix, de la houffine, de l'esperon, ou de la chambriere un coup ou deux pour le plus ; c'est à sçavoir de l'un ou de l'autre, & non pas de tous ensemble pour une mesme faute : car s'il est possible, il faut estre avare des coups, & prodigue des caresses, à fin, comme j'ay desja dit, & rediray tousiours, d'obliger le cheval à obeyr, & à manier plustost pour le plaisir que pour le mal.

L E R O Y.

A voir la maniere que vous tenez pour lever le devant aux chevaux, à fin de leur apprendre à bien faire une courbette, il faut que l'homme qui l'entreprendra, regarde

garde de près à ce qu'il fait, pour éviter aux extremes coleres qui peuvent prendre aux chevaux ainsi attachez, & au peril de l'homme qui seroit dessus, & choisir le plus propre de tous les moyens que vous venez de dire, selon la cognoissance qu'il aura du cheval, pour luy faire faire seulement une bonne courbette.

P L U V I N E L.

SIRE, Vostre Majesté pourroit peut-estre croire que ce seroit fort peu de chose au cheval, que de sçavoir une bonne courbette : mais je la puis asseurer que celuy qui la fait bonne, est fort avancé : car s'il en fait bien une bonne, certainement il en fera bien trois, desquelles estant asseuré, il en fera infailliblement, tant que son haleine luy pourra fournir, en le travaillant avec discretion & sans le mettre en colere : & pour donner à connoistre à vostre Majesté, quelle est la bonne courbette, c'est quand le cheval la fait librement avec l'ayde seule de la langue, à toutes les fois qu'il plaist au Chevalier de luy demander, en accompagnant bien ensemble le devant & le derriere : Et pour ce que j'ay donné divers moyens pour faire lever le cheval, c'est au prudent & judicieux Chevalier de s'en servir selon ce qu'il jugera à propos. Car c'est à luy à considerer, que si un cheval se deffend de se lever par trop devant, jusques à se mettre en peril de se renverser, & sans vouloir aller en avant, que ce seroit une imprudence à luy, de luy continuer la chose de laquelle il se deffend. Au contraire, au cheval qui prend cette deffence, il le faut fort deliberer & determiner à l'entour du pilier, pour là luy faire perdre & employer sa force à prendre une meilleure cadence : Si le cheval estoit ramingue ou retif, il n'est pas à propos de le lever, si ce n'est qu'il fust fort attaché à terre ; auquel cas encor ne le faudroit il pas lever pour le rendre plus leger, que

que premierement il ne fut obeyssant à aller en avant, & obeyr aux leçons precedentes. Le Chevalier sage & advisé considerera donc toutes ces choses, & fera la guerre à l'œil; car il y a mille rencontres diverses qui se treuvent en travaillant, qu'on ne peut dire que lors que l'occasion s'en presente; estant tres-necessaire qu'avec le long usage & la pratique de cette science, le jugement agisse puissamment, autrement il y auroit du peril de gaster bien souvent des chevaux, & faire courre fortune aux hommes de se faire mal: car mon but n'estant autre par ma methode, que d'espargner les jambes & les reins du cheval, & d'abreger le temps: Je m'attache principalement à exercer son esprit & sa memoire, de telle sorte, que pour bien reüssir à ce que je desire: tout ainsi que c'est l'esprit du cheval que je travaille le plus, il faut aussi que l'esprit du Chevalier soit en perpetuel travail pour épier toutes sortes d'occasions, afin de parvenir à ce qu'il desire, sans laisser passer aucun mouvement qu'il n'observe, ny aucun temps qu'il ne prenne.

L E R O Y.

Je voy bien que l'homme a grand besoin de pratiquer, pour estre sçavant en cette science. C'est pourquoy je suis bien aise en vous entendant parler, de voir, comme j'ay fait jusqu'à cette heure, la preuve de ce que vous me dites. Enseignez-moy donc, ce que vous desirez de vostre cheval, apres qu'il sçait faire jusques à trois ou quatre bonnes courbettes.

P L U V I N E L.

S I R E, Quand le cheval obeyt franchement aux leçons precedentes, & qu'il sçait faire trois ou quatre bonnes courbettes, & qu'il les fait franchement entre les deux piliers, sans s'appuyer sur les cordes du cave-
L son,

fon, je fais un peu allonger les cordes, & continuë la mesme leçon par quatre ou cinq jours, afin que le cheval prenne bon appuy dans la main. Et lors que je cognois qu'en maniant, il s'appuye sur les resnes, & non sur le cavesson, je le fais cheminer de costé, deçà & delà, des hanches seulement, en approchant les talons tantost l'un, tantost l'autre, de pas, puis la mesme chose à courbettes deux ou trois de chasque costé, selon la discretion du Chevalier, l'arrestant à chasque fois avec force careffes, pour luy apprendre à manier de costé pour les talons, s'appuyant dans la main, le secourant de la houffine, où il ne se leveroit assez devant ou derriere.

L E R O Y.

Mais pratiquant toutes les leçons susdites, si le cheval vigoureux se deffendoit de sa force, que seroit-il befoing de faire ?

P L U V I N E L.

Si le cheval vigoureux, ou quelqu'autre cheval que ce soit, se deffend contre les leçons susdites, il faut confiderer sa deffence : car s'il va en avant, & que seulement il se deffende (s'il est leger & vigoureux) de son esquine, en faisant des fauts au lieu de courbettes, pourveu que le cheval aille bien deliberé à toute bride, quand il plaist au Chevalier, & qu'il ne se serve de cette deffence que lors qu'on le veut lever, il ne la faut pas seulement souffrir, mais faut entretenir le cheval à la cadence qu'il prendra luy-mesme, soit capreoles, balotades, ou groupades ; d'autant que c'est une chose tres-certaine, que les airs sont donnez au cheval de nature ; & qu'il faut, s'il est possible, l'obliger à faire demonstration de celuy qui luy est le plus facile, & auquel il a plus d'inclination : car sans doute c'est celuy auquel il aura meilleure grace
en

en maniant : partant le prudent & judicieux Chevalier doit prendre garde, comme je viens de dire, de ne battre pas son cheval quand il prend quelque cadence, soit de bonne volonté, ou par deffence, encor que ce ne fut pas celle qu'il desire; d'autant que s'il se deffend des sauts, il le faut faire sauter, & luy entretenir : car pourveu qu'il prenne une cadence, & qu'il obeyffe, il suffit; estant tres-certain, que si le cheval n'a assez de force pour continuer à capreoles, ballotades ou groupades, il se rabaiffera tres-aifément de luy mesmes à courbettes, ou terre à terre : & qui feroit autrement, tel cheval vigoureux & plein de feu, pourroit faire mille desordres, qui en retardant ce qu'on desire, apporteroit mille accidents fascheux tant à l'homme qu'à luy.

L E R O Y.

Je conçois bien ce que vous me venez de dire; mais revenons au cheval obeyffant aux leçons susdites, & entre les deux piliers, faisant quatre ou cinq courbettes en une place, & autant de chascun costé, s'appuyant en la main. Quand il en est à ce point, voyons ce que vous desirez de luy: car il semble, à voir l'ordre de ce que vous dites, que vous commencez, continuez, & achevez de dresser vostre cheval à l'entour du pilier, & entre les deux piliers.

P L U V I N E L.

Vostre Majesté a tres-bien jugé, pource que je me trouve tres-bien de ces deux moyens, en ce que j'en tire tout ce qui est propre à reduire les chevaux à ce que je desire, sans tourmenter le corps, les jambes, ny les pieds, mais seulement leur esprit, d'autant qu'autour du pilier le cheval se met franchement sur les hanches, se delibere, se refoud, tourne furieusement, & rondement, pourveu
qu'il

qu'il soit vigoureux entre les deux piliers, il obeyt aux talons plus promptement. Il s'unit & prend plustost le bon appuy de la main à courbettes : ausquels lieux si le cheval y va volontairement, s'appuyant doucement sur les refnes, & non sur le caveffon, il ira encor mieux hors de là en liberté. Et pour autant que toutes les justesses dependent de celle de ferme à ferme, estant en une place, je continuë volontiers, & conclus ordinairement la leçon du cheval entre les deux piliers, y trouvant là ce qui m'est necessaire : & vous diray (S I R E) que la plus excellente leçon que j'ay trouvée pour affermir promptement la teste du cheval, luy faire prendre bon appuy à la main de la bride, & luy gagner l'haleine sur les courbettes, j'entends quand il ne s'appuye, ny ne tire point sur le caveffon ; c'est de l'attacher entre les deux piliers avec les longes d'un filet, qu'il aura dans la bouche au lieu de bride, & là le faire manier sans selle ; car il se chastie soy-mesme, s'il branle la teste, ou qu'il s'appuye trop, ou pas assez ; tellement qu'il est contraint de manier sur les hanches, & prendre le bon appuy, de crainte qu'il a d'estre frappé de la chambriere, qu'on luy monstre toute preste derriere, & l'en frappe on quand il en est besoin, toutes-fois avec discretion. Lors donc que je voy le cheval bien obeyssant à ce que dessus, afin de luy donner plus de pratique sur les voltes, je le fais remettre autour du mesme pilier, comme dessus, avec une longe attachée au banquet du mors, comme une fausse refne, & là je le fais manier, en le faisant lever devant, & chasser fort en avant, qui est moitié terre-à-terre & moitié à courbettes, qui sert grandement à le refoudre & deliberer, pour bien embrasser la volte, n'y ayant rien de plus agreable à voir au cheval, que la diligence & la resolution en maniant, ny plus desagreable que la lenteur & la mollesse.

Fig.
re 12.

L E R O Y.

Il semble que cy-devant vous avez fait ce qui vous a esté possible, pour obliger le cheval à se lever haut devant, pour bien faire des courbettes, m'ayant fait cognoistre que les plus hautes sont les plus belles : & à present vous le faites lever demy à courbettes, & demy terre à terre : ne craignez vous point que cela le divertisse de se lever haut devant, & le fasse rabaisser ?

P L U V I N E L.

S I R E, la pratique que j'ay du contraire, m'oblige d'asseurer vostre Majesté, que tant s'en faut que cette cadence de demy à courbettes, & demy terre à terre, rabaisse le cheval & l'appesantisse ; mais plustost en usant bien à propos de cette leçon, elle le releve & l'allegereit d'avantage, en ce qu'elle le refoud, l'affermir sur les hanches, & l'assure dans sa cadence : luy faisant recevoir franchement les aydes de la main, des talons & de la houffine : lesquelles choses rendent le cheval plus agile à tout ce qu'on desire de luy, & par consequent luy en facilite les moyens.

L E R O Y.

J'approuve vos raisons, & croy que les effects en reüssissent tels que vous me les dites, c'est pourquoy voyons ce que vous faites apres.

P L U V I N E L.

S I R E, Vostre Majesté remarquera, s'il luy plaist, que je luy ay dit cette leçon, demy à courbettes & demy terre à terre, estre tres-necessaire en s'en servant au besoin ; c'est à dire, quand on verra un cheval manquer de resolution, s'entretenant sur ses courbettes, non

M

assuré

assuré de sa cadence, incertain de son appuy & des aydes : mais si le cheval est assez resolu par sa vigueur, & qu'il ne soit besoin de s'en servir, il faudra passer outre; encor que je n'ay jamais trouvé de chevaux auxquels ceste leçon fust dommageable, tellement que je m'en fers volontiers. Puis quand je les y voy fort obeissans, pour peu qu'on soustienne la main d'avantage au cheval, il maniera à courbettes ou à capreoles, si c'est son air, en l'aydant ou plus ou moins, comme j'ay dit; & selon la discretion du Chevalier qui sera dessus, il apprendra à faire de bonnes voltes, auxquelles je continuë à entretenir le cheval à l'entour du pilier, tant que je le voye fort assuré à cette cadence, & à l'obeissance entiere de la main, souffrant peu à peu l'ayde des talons.

Figure
re 13.

LE ROY.

Qu'appellez-vous souffrir l'ayde des talons?

PLUVINEL.

SIRE, Le cheval souffre les talons quand en les approchant, il les fuit, & se renga deça & delà pour l'un & pour l'autre, quand en les pressant contre son ventre, il part vigoureusement de la main. Et lors qu'il fait quelque chose contre la volonté de celuy qui est dessus, & qu'il le chastie d'un ou de deux coups des deux esperons, ou d'un seul, qu'il endure tant ce chastiment que les autres aydes, sans se mettre en colere.

LE ROY.

J'entends bien à cette heure, ce que c'est au cheval de souffrir les talons : mais l'importance est des moyens qu'il faut tenir pour luy faire endurer, lesquels je seray bien aise que vous me faciez entendre.

PLU-

P L U V I N E L.

SIRE, il y a plusieurs chevaux, & grande quantité, qui les endurent trop, & qui s'en foucient fort peu: pour ceux-là il faut plustost des moyens pour les accoustumer à y estre plus sensibles : C'est pourquoy je ne m'amuseray pour cette heure à parler d'eux, seulement je declareray à vostre Majesté, ce qu'elle desire, qui est que rencontrant un cheval fort sensible aux talons pour commencer à les luy faire souffrir, estant bien assurez dans sa cadence à courbettes; je fais tousjours, ou le plus souvent selon le besoin, commencer sa leçon au pilier seul, & là le faisant aller sur les voltes de son air, lors qu'il est en train, je tache tout doucement à le pincer le plus delicatement que je puis d'un talon ou de l'autre, selon le besoin: ou de tous les deux ensemble, un temps ou deux seulement. S'il le souffre, luy faire cegnoistre avec caresses que c'est ce qu'on desire. S'il ne le souffre, arrester l'ayde & achever la volte, pour le remettre dans sa cadence: estant une maxime qu'il ne faut jamais arrester son cheval, s'il est possible, sur une mauvaise cadence. Car le commencement & la fin c'est à quoy il faut prendre garde pour le bien faire. Considerant donc le cheval faisant difficulté d'endurer d'estre doucement pincé, je l'attache entre les deux piliers les cordes un peu courtes, & en le levant, je le fais pincer tout doucement. Et si il se detracque de sa mesure, je le redresse derriere sur la croupe avec la houffine, & en luy aydant, je fais en sorte que celuy qui est dessus continuë à le pincer, afin qu'il remarque qu'il faut respondre à l'ayde du talon, comme à celui de la houffine. Et si le Chevalier qui est dessus, & celui qui aydera le cheval de la houffine, sur la croupe s'entendent, ils auront bientost accoustumé le cheval à prendre l'ayde des talons, & à y obeyr comme à celle de la houffine.

*Figure
re 14.*

*Recon-
rés à
la Fi-
gure 8.*

LE ROY.

Mais en cas que le cheval fust si impatient, ou si sensible, qu'il ne voulust endurer les talons en la forme que vous dites, & qu'il se mist en colere de telle sorte, qu'en le voulant contraindre, il entraist en quelque desespoir, seroit-il besoin de s'opiniastrer à les luy faire souffrir, puis que sans cela il me semble qu'il peut manier; & que mesmes vous dites qu'il ne faut point battre les chevaux; au contraire qu'il faut qu'ils aillent sans qu'on cognoisse que le Chevalier face aucune action de force ny de contrainte; mais la creance que j'ay qu'il est necessaire, puis que vous le faiçtes, m'oblige de vous en demander la raison, & le moyen que vous tenez, pour obliger ceux de l'humeur que je vous viens de dire, à endurer librement cette aide: neantmoins je feray bien aise que vous me declariez premierement ce que vous nommez pincer.

P L U V I N E L.

SIRE, Pincer son cheval lors qu'il manie à courbettes, ou à quelqu'autre air plus relevé, est presser tout doucement les deux esperons, ou un d'iceux contre son ventre, non de coup, mais en ferrant delicatement, ou plus fort, selon le besoin, à tous les temps, ou lors que la necessité le requerra; afin que par l'accoustumance de cette aide, il se releve derriere, ou peu, ou beaucoup, selon la fermeté, de laquelle le Chevalier avivera cette aide, qui est veritablement tout le subtil de la plus parfaite science, & pour le Chevalier, & pour le cheval, que j'ay nommée la delicateffe principale de toutes les aides, dont l'intelligence est la plus necessaire à l'homme & au cheval; & sans laquelle il est impossible au Chevalier de faire bien manier son cheval de bonne grace, & en la sorte que vostre Majesté sçait que je desire, &

que

que je pratique en mon escole. D'autant que le cheval n'entendant, ne cognoissant, & ne souffrant les aides des talons, s'il a besoin d'estre relevé, animé, ou chastié, il n'y aura nul moyen de le faire: car le coup d'esperon est pour le chastiment, & les jambes & la fermeté des nerfs pour les aides: Mais où il ne respondroit assez vigoureusement aux aides de la jambe, il faudroit en demeurer là, si le cheval ne souffroit le milieu d'entre le coup d'esperon & l'aide de la jambe, qui est le pincer, que je viens de dire, que fort peu de gens pratiquent, (volontiers par faute de sçavoir plustost que de bonne volonté) non plus que celle de la cuisse, qui est la seule pour laquelle je veux que les chevaux dressés de ma main manient, & laquelle je diray à V. M. en particulier avec autres choses pour la bienfiance, & pour la politesse, afin que V. M. face manier son cheval de meilleure grace que les autres. Voilà donc, S I R E, ce que je nomme pincer, & les raisons pourquoy il est necessaire que le cheval le cognoisse, l'entende, & le souffre. Mais pour contenter vostre Majesté en ce qu'elle desire sçavoir, comme quoy j'oblige celuy qui est trop sensible, impatient & colere, d'endurer cette aide: c'est que je fais attacher le cheval de pareille humeur entre les deux piliers les cordes courtes, apres avoir commencé sa leçon autour du pilier seul, pour tousjours l'entretenir dans sa bonne cadence, puis estant attaché, je lie deux balles de quoy on jouë à la paume, aux deux mollettes des esperons de celuy qui est dessus, avec lesquels esperons ainsi couverts, j'oblige le cheval à aller du costé, deçà & delà, tout doucement, luy faisant sentir ces balles contre le ventre, pour luy donner à cognoistre que le mal n'est pas grand: puis estant accoustumé d'aller de costé, de pas, il le faut tenir droit en une place, & approcher de fois à autre les deux talons ensemble, afin qu'il les sente tous

N

deux

Recon-
rez à
la Fi-
gure 8.

deux à la fois. Comme il est accoustumé de les souffrir en cette sorte, sans manier, de peur qu'il ne perde sa cadence en faisant desordre : une autre fois je commence sa leçon entre deux piliers, & apres qu'il a senty les talons sans manier, lors qu'il manie je les y approche tout doucement à tous les temps : Et par cette voye infailliblement le cheval souffrira les esperons armez de ces balles. Vostre Majesté remarquera, s'il luy plaist, qu'au lieu de balles je me pourrois faire oster les esperons, d'autant que le talon agiroit contre le ventre du cheval comme les balles. Mais je le fais pour une raison, qui est que n'ayant point d'esperons, le talon ne peut toucher au ventre du cheval, sans que le gras de la jambe ne le presse par trop, & qu'elle ne soit en autre posture que lors qu'il y a un esperon. Quand le cheval les souffre ainsi couverts de balles sans se mettre en colere, je prens des esperons qui ne piquent point, & continuë les memes leçons : puis y estant accoustumé, je reprends les ordinaires, & m'en fers delicatement, ou plus fort selon le besoin ; & ainsi sans nulle doubte, toute sorte de chevaux, quelques impatiens, coleres, & sensibles qu'ils soient, en practiquant cette methode avec industrie & jugement, endureront tres-librement les aides, & souffriront les chastimens à propos : Estant telle souffrance si necessaire au cheval de guerre principalement, que celuy qui n'endure la main & les talons sans se mettre en colere & en desordre, est non seulement incapable de servir son maistre aux bonnes occasions ; mais propre à luy faire courre fortune de la vie, en ce qu'il est tres-certain qu'un homme au combat n'a pas la justesse de la main, & des talons au milieu du hazard comme sur la carriere : car souvent voulant éviter le peril qu'il void pres de luy, donnant des esperons à son cheval pour l'en sortir, redoublant souvent, & de la main plus rudement
que

que l'ordinaire, pour le tourner ou çà ou là: si le cheval ne souffre, & qu'au lieu d'obeyr à l'intention de celuy qui est dessus, il fasse desordre & se mette en colere, il n'y a que tenir que sa vie ne soit en danger extreme: ce qui montre visiblement le besoin que les chevaux ont de souffrir la main & les talons.

L E R O Y.

Vos raisons tombent facilement sous mon sens, & voy comme peu à peu vous-vous faictes distinctement entendre au cheval: c'est pourquoy je prendray plaisir que vous poursuiviez vostre discours, & que vous me faciez entendre ce que vous faites au cheval reduit au point que vous venez de dire?

P L U V I N E L.

SIRE, quand j'ay reduit le cheval jusques où vostre Majesté a veu, je commence tousiours sa leçon autour du pilier, sur les voltes, pour l'entretenir d'avantage dans l'obeyffance de la main, pour s'y laisser conduire, & soustenir dans sa bonne cadence, & dans la souffrance des aides des talons. Puis l'ayant attaché entre les deux piliers les cordes un peu plus longues, je commence tout doucement à le faire aller de costé, de pas, deçà, & delà, & reprendre d'un talon & de l'autre sans s'arrester: puis comme le cheval cognoist cette reprise de pas, je mets peine & l'oblige si je puis, de reprendre en maniant de son air, ce qu'il fera en fort peu de jours, estant desja accoustumé à manier, deçà & delà, en s'arrestant de chasque costé.

L E R O Y.

Pourquoy voulez-vous que vostre cheval sçache manier de costé, & qu'il repreigne deçà & delà pour un talon & pour l'autre?

P L U-

P L U V I N E L.

Pour ce (SIRE) que le cheval qui ne sçait manier de costé, ne peut faire bonnes voltes que par hazard : mais le sçachant, si en allant sur les voltes, il s'eslargist trop l'esperon de dehors, le reserrera : & s'il se ferre trop l'esperon de dednas, le fera eslargir. De mesme si en maniant par le droict, il se jettoit d'un costé ou d'autre, l'un ou l'autre esperon le contraindra d'aller droict. Voilà (SIRE) la raison pourquoy je veux que les chevaux sçachent manier de costé. Maintenant je passe outre, & supplie vostre Majesté de regarder ce cheval avec une longe au banquet du mors, comme j'ay dit cy-devant, lequel apres avoir commencé sa leçon de son air à l'entour du pilier pour le divertir, de crainte de l'ennuyer à mesme chose, au lieu de l'attacher entre deux piliers pour le faire aller de costé: Voyez comme il a la teste tournée contre le pilier, & tout proche, & les hanches dehors : comme quoy il chemine de costé, de pas, des espaules & des hanches, & plus estroit des espaules. En apres considerez le maniant à courbettes de la mesme piste, & comme celuy qui est dessus l'aide des deux talons, pour porter les espaules en avant, un peu plus ferme de celuy duquel il le chasse, afin qu'il y obeyffe ; c'est à dire, le soustenir seulement de celuy opposite qu'on le chasse, le pressant fort du gras de la jambe, ou le pinçant de celuy auquel il veut qu'il obeyffe ; laquelle leçon est tres-profitable, & avance le cheval.

Figure
re 15.

L E R O Y.

Quelle avance trouvez-vous que cette leçon face d'avantage qu'entre les deux piliers, puis qu'il n'y faict qu'aller de costé, deçà ou delà?

P L U-

P. L U V I N E L.

SIRE, Il y trouve deux avantages : le premier, que le cheval n'estant attaché des deux costez, il a moins d'apprehension du pilier seul, que des deux, n'y estant pas si sujet : & par consequent, il faut, outre l'appuy qu'il a à la main, qu'il y obeyffe, en se laissant conduire la teste contre le pilier. Secondement, qu'il obeyffe encor aux deux talons ensemble, & plus à celuy duquel on le chasse, se laissant porter en avant un peu de costé: par lesquelles choses vostre Majesté peut cognoistre, que le cheval qui a cette intelligence & cette obeyffance, est presque en estat d'estre nommé sçavant.

L E R O Y.

Il me souvient que vous avez tantost dit, qu'il y avoit des chevaux qui ne souffroient que trop les talons, estans si peu sensibiles & courageux, qu'ils ne s'en soucioient en aucune sorte; & qui avoient plustost besoin de moyens, pour leur apprendre à les craindre & à les fuir qu'à les endurer: c'est pourquoy je seray bien aise que vous me declariez quelle invention il y auroit pour leur donner cette sensibilité.

P L U V I N E L.

SIRE, Il y a des chevaux si stupides, si poltrons, avec si peu de force aux reins, aux pieds, & aux jambes, que tout ce qu'ils peuvent faire, est de cheminer deux lieuës par jour. Tels sont plus propres à la charette qu'au manège, & tellement indignes de se presenter à vostre Majesté, qu'il n'en faut parler devant elle: Mais il y en a d'autres qui ont assez bonne force, beaux pieds & belles jambes, que le peu de courage rend si lasches & insensibiles, qu'il faut y apporter bien de l'artifice pour les réveiller: à tels chevaux je voudrois en premier lieu

grand

O

les

les bien traiter : puis estans en bon corps , s'ils ne faisoient mine de se réveiller , je les ferois r'enfermer dans une escurie, où on ne verroit point de lumiere , ny le jour ny la nuit , les y laissant séjourner en cette maniere un mois, ou six sepmaines, sans sortir, leur donnant à manger à leur volonté : si cela les animoit, ce seroit ce que je desirerois, pour éviter à leur faire du mal : car mon humeur est de chercher toutes fortes d'inventions pour m'empescher de tourmenter les chevaux ; tenant pour reigle infaillible , que tout homme qui ne les sçait dresser qu'en leur faisant du mal , & par la force , est parfaictement ignorant. Si donc toutes fortes de voyes douces me manquent, je les mets autour du pilier, & là je les fais réveiller de la chambriere , jusques à ce qu'ils aillent deliberément de peur du coup : puis quand l'homme peut estre dessus en seureté , & qu'ils sont accoustumez d'aller vigoureusement sans tomber , (qui est le plus ordinaire hazard qu'il coure sur tels chevaux ;) je fais sans crainte donner vertement des esperons bien piquans , lesquels au besoin sont secourus de la chambriere , de la houffine , & de la voix de celuy qui est dessus, pour tascher par là de le mettre en apprehension ; & s'il y a moyen, luy faire plus de peur que de mal, pour l'obliger à partir librement pour les talons, & s'y rendre plus sensible par la crainte qu'il en prendra. Que si cette leçon bien pratiquée ne le met en peu de jours en l'estat que le Chevalier desire , il faut croire que l'impuissance seule l'en empesche, auquel cas le mal est sans remede ; puis que l'homme n'est pas obligé à l'impossible.

Recon-
rez à
la Fi-
gure 7.

MONSIEUR LE GRAND.

SIRE, vostre Majesté peut cognoistre, ayant entendu Monsieur de Pluvinel , & veu la preuve de son discours , que sa methode est la plus certaine, la plus briefve, la plus profitable , & la moins perilleuse : & par laquelle je puis asseurer V. M. avoir veu reüssir de si bons effects , & si grand

grand nombre, que jamais je n'ay remarqué en quelque lieu où je me suis trouvé, des chevaux si bien allans à toutes fortes d'airs, que ceux qui ont esté dressez en son escole; comme aussi il ne se trouve point d'hommes, ou fort peu, bien placez à cheval, bien resolus, travailler avec science, jugement & patience, que ceux qui en ont appris le moyen de luy: Posant asseurer vostre Majesté, qu'il a plus dressé d'hommes & de chevaux en dix années de temps, que jamais il ne s'en est veu en vostre Royaume. Et pour preuve de mon dire, c'est que toutes les bonnes escoles qui sont en France, sont tenuës par les escoliers. Et que toute vostre Noblesse, qui avoit accoustumé d'aller chercher cette science aux pays estranges, se contente de se rendre sçavans en leur patrie, au lieu que la plus-part retournoient ignorans, sans avoir rapporté aucune satisfaction de leur voyage, que celle d'avoir veu un autre pays que le leur. C'est pourquoy (SIRE) je louë Dieu, de quoy Monsieur de Pluvinel s'est trouvé durant le Regne de vostre Majesté, afin qu'en acquerant l'honneur de l'instruire, il se repute heureux d'avoir rencontré un sujet si digne pour faire admirer sa science, esperant en fort peu de temps voir reüssir son labeur; de sorte que V. M. se pourra dire estre le plus excellent en cet exercice qui soit en son Royaume, & sans grande peine, veu l'inclination naturelle qu'elle a à tout ce qu'elle desire entreprendre.

P L U V I N E L.

SIRE, j'ay grande occasion de louer Dieu, de m'avoir donné le moyen d'acquerir le peu de vertu, qui oblige Monsieur le Grand à vous parler de moy en ces termes: mais je luy doiy bien rendre graces davantage, de ce qu'il m'a rendu si heureux, que deux grands Roys ayans eu agreable mon service, j'ay encor l'honneur d'enseigner à V. M. le plus parfait de tous les exercices du corps, & le plus necessaire à un grand Monarque. Jusques

ques icy, SIRE, j'ay esté bien aise de luy monstrier par effect de quelle sorte je pratique la methode que je tiens pour rendre les chevaux obeyssans, & prests d'arriver aux plus grandes justesses, ayant voulu monstrier à vostre Majesté, que ces choses se pouvoient faire facilement avec l'usage des piliers; & donner à cognoistre par raison, que ce n'est pas sans cause si j'ay quitté toutes les autres inventions, pour me tenir à celle-cy: Car, comme j'ay dit cy-devant, il me faudroit accuser d'imprudence, si j'avois abandonné la sorte dont j'avois accoustumé de travailler, pour en prendre une autre, si je n'avois tiré de tres-grandes preuves du bien qui en reüssit; & si je n'estois tres-certain que toutes sortes de chevaux, & de toutes natures, se peuvent dresser par ces deux voyes, l'une autour du pilier, & l'autre entre les deux piliers, à toutes sortes d'airs, tant pour la guerre, que pour les triomphes, & tournois: les uns neantmoins plustost que les autres; car les bons, qui se trouveront naturellement avec de la force & de la legereté, sont plus promptement resolus en leur maniege, & manient mieux & plus long-temps, que ceux qui manquent de telles parties, & se mettent plus facilement dans la main & dans les talons. Que si par hazard quelques uns ignorans, qui m'ont veu travailler, ayans creu pouvoir faire le semblable, & qu'en y essayant ils ayent gasté leurs chevaux, ou n'ayent pas reüssi à ce qu'ils desirent, j'en suis bien marry: & les conseillerois plustost d'abandonner cette pratique (puis qu'ils y reüssissent si mal) que de blasmer ce qu'ils ne sçavent pas. Mais, SIRE, c'est dequoy je me soucie fort peu: car n'ayant entrepris de contenter que vostre Majesté, ceux que j'honore & à qui je dois du respect, mes amis particuliers, & toutes sortes de gens vertueux qui auront desir d'apprendre; je laisse volontiers les autres travailler à leur fantasie, & ne desire de blasmer personne, n'estant pas mon humeur, me contentant seulement de sçavoir discerner le vray d'avec le faux,

&

& de connoistre la voye la meilleure pour parvenir à mon dessein. Or, SIRE, je suis d'avis que vostre Majesté, pour ne s'ennuyer pas de mon discours, & pour se divertir, qu'elle commence à monter à cheval.

L E R O Y.

Non, Monsieur de Pluvinel, je seray auparavant bien plus aise d'entendre, comme quoy vous achevez le cheval qui en est au poinct où nous l'avons laissé, & de quelle sorte vous faites pour l'adjuster parfaitement.

P L U V I N E L.

SIRE, vostre Majesté ne laissera pas de contenter sa curiosité, & en travaillant elle-mesme, elle apprendra quelque chose: puis apres en se reposant, je continueray mon discours, & luy feray voir l'effect des paroles que je luy diray, sous quelques bons hommes capables d'adjuster un cheval devant moy, & le plus souvent sous moy mesme. Partant (SIRE,) vostre Majesté trouvera bon (s'il luy plaist) de suivre mon conseil, afin d'obliger toutes ces personnes de qualité, que voilà devant elle, qui desirent, il y a si long-temps, de la voir en cet estat, qui leur donne esperance que bien-tost elle se portera à la teste de ses armées: donnant un si bon exemple de sa vertu, qu'elle obligera par là toute sa Noblesse, en l'imitant de le suivre, & de se rendre dignes de la bien & dignement servir.

M O N S I E U R L E G R A N D.

SIRE, Monsieur de Pluvinel a raison de vous donner cet avis, pour ce qu'outre que V. M. se desennuyera, en s'exerçant elle apprendra quelque chose, & donnera un contentement extrême à tout ce qui est icy.

*Figure
de der-
riere
de cer-
te I.
partie,
c'est la
Selle.*

Fin de la premiere Partie.

P

L I N-

D V R O Y

L'INSTRVCTION
D V R O Y,
EN L'EXERCICE
DE MONTER A CHEVAL.

Par Messire ANTOINE DE PLUVINEL, Escuyer
principal de sa Majesté.

S E C O N D E P A R T I E.

L E R O Y.

Fig-
re 16.



MONSIEUR le Grand, j'approuve le conseil que vous me venez de donner, & jusques icy j'ay cogneu que par la methode que Monsieur de Pluvinel observe, on peut en peu de temps se rendre capable de juger du Chevalier & du cheval. Cependant je prends un grand plaisir à voir travailler un bel homme de cheval; & croy que j'en prendray encor davantage à faire manier sous moy un cheval dressé de sa main, par ce qu'ils me semblent si aysez & obeyssans, qu'il ne faut que se tenir droit, & ayder seulement des cuisses (qui est celle laquelle il m'a enseignée en particulier) & un peu de la langue: c'est pourquoy, Monsieur de Pluvinel, faites-moy venir le cheval que vous jugerez le plus propre.

P L U V I N E L.

SIRE, Il est tres-raisonnable, qu'estant le plus grand Monarque de la Chrestienté, vostre Majesté prenne sa premiere leçon sur le plus parfait cheval de l'Europe: Voilà, SIRE, le Bonnite, duquel j'ay cy-devant parlé à vostre Majesté, lequel, à mon advis, le servira tres-dignement:

ment : mais auparavant que d'en approcher, vostre Majesté aura, s'il luy plaist, agreable, que je luy die comme quoy il le faut faire seurement, & de bonne grace.

LE ROY.

J'en seray bien aise, car il me souvient vous avoir souvent entendu reprendre vos escoliers de monter à cheval de mauvaise grace. C'est pourquoy je desire ne tomber en ces inconveniens.

PLUVINEL.

SIRE, encor que vostre Majesté ne monte jamais à cheval, ou peu souvent, qu'il n'y aye plusieurs personnes à l'entour d'elle pour luy aider, soit à tenir le cheval, soit à le mettre dans la selle : neantmoins il peut arriver qu'en beaucoup d'endroits, ou en guerre, ou ailleurs, qu'elle seroit quelquesfois contrainte de faire cette action, n'ayant pour la secourir que celui qui tiendroit le cheval : auquel cas il faut toujours avoir soubçon, & éviter ce qu'il peut arriver. Il est donc besoin que celui qui amene le cheval à vostre Majesté, le tienne du costé droit, en cas qu'il fust seul, afin que se treuvant du costé de l'estrier pour le tenir, il puisse aussi empescher le cheval de faire desordre : je ne dis pas cela (**SIRE**) pour vos Escuyers, car il n'y en a aucun icy qui ne sçache tres-bien sa charge, & qui ne soit tres-digne de le servir. Je le fais seulement, afin que si vostre Majesté se treuvoit seule avec quelque ignorant, elle puisse luy commander de luy amener, & luy tenir son cheval comme il faudra. Lors donc qu'elle voudra s'en approcher, elle prendra, s'il luy plaist, garde, que ce ne soit pas tout droit, par devant, de crainte qu'un cheval, ou fascheux ou gaillard, ne luy donnast d'un ou des deux pieds de devant. Il ne faut pas aussi que ce soit par derriere, de peur du mesme accident. Il faut que ce soit du costé gauche, un peu plus devant que derriere,

derriere, & vis à vis de l'espaule ; où estant, avant que mettre le pied en l'estrieu, elle jettera l'œil sur la bride, voir si elle est bien placée dans la bouche un peu au dessus des crochets : Si la gormette n'est point entorse, ou trop lasche, ou trop ferrée. Puis considerera les sangles & le reste du harnois, si le tout est bien : car puis que la vie dépend de ces choses, il est tres-raisonnable d'y regarder de près, ce qui se fait presque en un moment quand on y est accoustumé, & lors ayant reconnu le tout en bon estat, du mesme endroit proche de l'espaule gauche, V. M. prendra les deux resnes de la main gauche, & le pommeau de la selle : puis ayant mis le pied en l'estrieu, s'appuyant de la main droicte sur l'arçon de derriere, elle se placera dans la selle: mais s'il est possible, il faut qu'elle s'accoustume à faire cette action si librement, que le cheval la sente fort peu, & qu'il n'en reçoive ny apprehension, ny incommodité : puis ayant bien fait ajuster ces estrieux, elle pourra faire ce qu'il luy plaira.

L E R O Y.

Figure 17. Me voilà donc à cheval, mes estrieux bien ajustez, & la bride en la main, que voulez-vous que je fasse ?

P L U V I N E L.

Reconnaissez à la Figure 2. SIRE, je louë Dieu dequoy V. M. a si bonne memoire, & qu'elle aye si bien retenu la posture que cy-devant je luy ay monstrée sur la personne de Monsieur de Termes, qu'il n'est maintenant point de besoin que je m'approche d'elle pour la placer d'autre sorte qu'elle est. Et d'autant que vostre Majesté se peut bien souvenir (comme je l'ay cy-devant fait voir) la plus grande difficulté des chevaux estre de tourner, & que pour cet effect je les commence par là: de mesme la plus grande difficulté des hommes est, de les faire manier en tournant. Ce qui m'oblige de commencer leurs premieres leçons par là : & de

sup-

supplier vostre Majesté, de tourner à main droite de pas large quatre tours; & , s'il est possible, garder la bonne posture, tenant la gaule sur le col du cheval, la pointe vers l'œil gauche, afin qu'il la voye, & les ongles de la main de la bride en haut.

MONSIEUR LE GRAND.

SIRE, à ce que je voy, Monsieur de Pluvinel n'aura pas grande peine à faire comprendre à vostre Majesté tout ce qui est requis pour le rendre parfait en cet exercice, puis qu'à cette première fois je luy voy executer ce qu'elle fait.

P L U V I N E L.

SIRE, Je cognois que si tous les escoliers qui me sont passez par les mains, eussent comprins aussi-tost que fait vostre Majesté, qu'il y auroit bien plus grand nombre d'excellens hommes de cheval dans vostre Royaume qu'il n'y a; parce qu'elle a fort bien gardé sa bonne posture. Mais je la supplie de prendre garde à mettre un peu le dos en arriere quand elle arrestera son cheval; chose si necessaire, qu'il faut tousiours la pratiquer en cette action, soit en arrestant, de pas, de trot, de galop, à toute bride, ou à quelqu'autre air que ce soit. Le bien qui en arrive est, qu'en faisant de la sorte, l'homme en a bien meilleure grace, & le cheval y sent de la commodité pour mettre plus facilement les hanches sous le ventre, à cause des contrepoids que le Chevalier fait par cette action sur les reins du cheval: l'inconvenient, qui en reüssit faisant le contraire, est, que le Chevalier a tres-mauvaise grace d'arrester court, & de pancher la teste près du crin, & son estomach près du pommeau de la selle: auquel temps si le cheval faisoit quelque fault, & donnoit quelque tour d'esquive, il incommoderoit son homme, & luy feroit perdre sa bonne posture.

LE ROY.

La raison est fort bonne, & mettray peine de pratiquer ce que vous me dites.

PLUVINEL.

SIRE, je voy que vostre Majesté a trop bon esprit, pour que je sois obligé à la faire cheminer de pas d'avantage : c'est pourquoy je la supplie de faire au trot ce qu'elle a fait au pas : & si le cheval se presente au galop, qu'elle le laisse faire, s'il luy plaist. Car tout sera fort bon, pourveu qu'en gardant sa bonne posture, elle conduise son cheval rondement, qu'elle empesche qu'il ne s'arreste sinon quand il plaira à vostre Majesté, & qu'à l'arrest elle mette le dos en arriere, comme je viens de luy dire. Et afin que je cognoisse si le cheval ne s'arrestera point de foy-mesme, V. M. aura agreable de faire quatre tours entiers, puis arrester en la place où elle est.

MONSIEUR LE GRAND.

SIRE, vostre Majesté me permettra, s'il luy plaist, de luy dire sans flatterie, que j'ay veu des escoliers de trois mois, ayans tres-bon esprit, qui n'estoient point si droicts ny si vigoureux qu'elle, & qui ne conduisoient leur cheval avec tant de jugement qu'elle faict ; je m'en rapporte à Monsieur de Pluvinel, que je sçay tres-bien qui ne dira à vostre Majesté que la verité.

LE ROY.

Je n'en doute nullement, car il sçait combien je hais les flateurs.

PLUVINEL.

SIRE, Monsieur le Grand vous a tres-bien dit, car il est vray qu'il ne se peut mieux ; & ose assurez vostre
Ma-

Majesté, n'avoir jamais veu personne faire en ce peu de temps le tiers de ce qu'elle vient d'exécuter : car elle s'est tres-bien souvenuë de mettre le dos en arriere ; & si l'espaule droite n'a esté si en avant que j'eusse désiré, & que la jambe ne se soit tenuë assez estenduë; ce que j'ay à dire, c'est qu'il est impossible que vostre Majesté fasse tout en un jour : mais je m'assure qu'en fort peu de temps sans que je luy parle, elle fera d'elle-mesme à cheval, ce qu'elle a entendu estant à pied. N'estant pas toujours necessaire de reprendre l'homme de toutes les fautes qu'il fait, soit en la conduite de son cheval, soit en sa posture ; à chasque fois qu'il les commet, (au commencement qu'il apprend ;) mais il le faut reprendre quand il est temps, afin de ne luy embrouïller point la cervelle : appartenant seulement au prudent Escuyer de cognoistre quand il est temps.

MONSIEUR LE GRAND.

S I R E, il est certain ce que vous dit Monsieur de Pluvinel, qu'il ne faut pas toujours reprendre son escolier ; car j'ay veu souvent travailler devant luy des jeunes escoliers faisans de grandiffimes fautes, lesquelles il laissoit passer sans leur dire : & si je ne l'eusse cognu pour tres-sçavant en l'exercice, j'eusse creu que l'ignorance eust produit ce silence. C'est pourquoy (S I R E) il sera bien à propos qu'il en die la raison à vostre Majesté.

P L U V I N E L.

S I R E, il plaira à vostre Majesté d'achever cette premiere leçon, je la contenteray apres sur ce qu'elle desire. Voyons donc encores quatre tours à main droicte, & puis si elle a agreable de descendre, il suffira pour ce matin : mais sur tout je la supplie de songer à bien serrer les cuisses & les genoux ; car c'est ce qui luy fera garder sa bonne

ne

ne posture, & executer à cheval de bonne grace tout ce qui se peut faire.

MONSIEUR LE GRAND.

SIRE, je croy que Monsieur de Pluvinel trouvera si peu à reprendre à ce qu'il desire de V. M. qu'il n'ouvrira pas la bouche finon pour la louer.

PLUVINEL.

SIRE, il est vray que V. M. s'est souvenuë parfaitement de tout ce que je luy ay dit, & a eu soin de l'executer; ce qui m'a donné un tel contentement, que j'espere en moins de trois mois d'exercice, la rendre capable de se servir de toutes sortes de chevaux bien dressez, & si bien, qu'il y aura tres-grand plaisir à la regarder.

LE ROY.

Vous avez remis à me dire, quand je serois pied à terre, la raison pourquoy vous ne reprenez pas au commencement vos escoliers de toutes les fautes qu'ils font, donnez-la moy donc à entendre.

PLUVINEL.

SIRE, on peut plus dresser d'hommes en parlant peu, & quand il en est temps, qu'en criant à toutes heures, comme presque la pluspart de ceux qui enseignent ont accoustumé: ne croyans pas (plusieurs y-a-il) estre dignes d'estre appelez Escuyers, si de moment en moment ils n'usoient de menaces, d'injures, & quelquesfois de coups aux hommes, & le tout sans raison: car il n'en peut reüssir aucun bon effect, en ce que l'homme ignorant, estant desja assez estonné de se voir sur un cheval qui l'incomode, dont les extravagances le mettent en crainte; si parmy tout cela celuy qui l'enseigne, va augmenter son apprehension

hension par ses menaces, sans doute il continuëra longtemps cette methode avant que rendre son escolier sçavant, pour ce qu'il faict tout le rebours de ce qu'il convient, mettant en crainte celuy auquel il est besoin de l'oster, & luy donner de l'assurance; ce qui se doit nommer une pure ignorance. Car puisque la vraye & parfaite science est d'arriver bien-toft à la fin qu'on desire, & que par cette voye on n'y peut jamais atteindre; ceux qui suivent le contraire, se peuvent à bon droict appeller ignorans. Or (SIRE) quand l'escolier qui commence à apprendre, commet quelque faute, soit en son action, ne gardant la bonne posture qu'on luy aura enseignée; soit en la conduite de son cheval; il faut considerer s'il est à propos de le reprendre: & pour le cognoistre, il faut juger le sujet qui le fait faillir, si c'est manque de tenuë, si c'est estonnement, ou si c'est faute d'esprit qui l'aye empesché de retenir ce qu'on luy aura dit. Si c'est manque de tenuë, ce seroit une folie bien grande, de reprendre un homme de sa bonne posture, & de manquer à la conduite de son cheval, lequel est si empesché à se tenir, qu'il ne songe à autre chose: Il faut donc auparavant que d'en venir à la reprehension, luy apprendre à se tenir ferme. Au semblable, si c'est quelqu'un qui s'estonne, on profiteroit fort peu durant cët estonnement de censurer ses fautes, pource qu'il n'a rien devant les yeux qu'une continuelle apprehension, qui le rend sourd à tout ce qu'on luy peut dire. Il est besoin premierement d'oster cette crainte, pour luy rendre l'usage de la raison, & la facilité de bien concevoir ce qu'on luy enseignera. Si c'est faute d'esprit, c'est ce qui est plus fascheux: car il est tres-difficile d'en donner à celuy qui n'en a pas: neantmoins les reprehensions aigres, les menaces & les tourmens ne luy en donneront d'avantage, & ne le rendront plus sçavant: au contraire elles estoufferont ce peu qu'il en aura, de telle sorte qu'elles le rendront incapable de quoy que ce soit. Il faut

plustost y aller par douceur : pour ce qu'il n'y a que la longue pratique qui luy puisse faire apprendre ce qu'on desire : à quoy il faut travailler doucement , pour réveiller cette grande stupidité plustost que de l'affoupir tout à fait. Voilà , S I R E , ce qu'il faut que celuy qui enseigne confidere de prés , afin d'apprendre quand il est temps de parler , & quand il se faut taire. En un mot, il faut affermer parfaictement l'homme sur le cheval auparavant que de le reprendre ; & lors qu'il est affermé , il est besoin de luy enseigner à se sentir. Car il y en a plusieurs qui faillent , faute de sentir ny eux ny leur cheval : & pour preuve , tel est courbé & de travers qui croit estre droict , & tel pense la croupe de son cheval trop dedans, qu'il est trop dehors ; tellement qu'il est besoin de connoistre quand l'homme se sent , & ce qu'il faict , afin de luy montrer distinctement le moyen en cas qu'il ne le sceust ; ce qui ne s'execute pas en criant ny en menaçant. De plus, il faut laisser faillir les hommes au commencement , pour (s'il est possible , qu'ils remarquent , & qu'ils se corrigent tous seuls de leurs fautes) apres toutesfois leur en avoir faict appercevoir une fois ou deux , afin qu'ils ne s'attendent pas qu'on leur parle tousiours , & qu'ils ne s'endorment l'entendement en cette attente. C'est pourquoy je laisse quelquesfois gourmander & battre un cheval sans raison à un escolier que je cognois manquer de resolution , afin qu'il prenne de la hardiesse : car apres on corrige sans difficulté les deffauts qui arrivent par trop de resolution , & bien plus aisement que ceux qui sont causez par trop de crainte ; ayant beaucoup mieux qu'un escolier entreprenne trop que trop peu. Voilà , (S I R E) de quelle sorte je procede pour enseigner les hommes, & les raisons qui m'obligent à me servir de la courtoisie & de la douceur : Car puis que je veux , s'il est possible , dresser mon cheval par toutes sortes de voyes douces : il est bien plus raisonnable que j'exerce la mesme chose à l'en-

droit

droit des hommes , puis qu'outre qu'ils sont susceptibles de raison , ils n'ont pour but que le desir d'apprendre la vertu.

L E R O Y.

Reprenez le discours que vous avez quitté quand j'ay monté à cheval. Car je veux , sans me divertir à autre chose , que vous poursuiviez de me dire tout ce qui est nécessaire pour achever d'adjuster le cheval , qui en est réduit au poinct où nous l'avons l'aissé ; ensemble si c'est tout ce que vous avez à me représenter de l'usage des piliers.

P L U V I N E L.

S I R E , j'en ay fait remarquer à vostre Majesté les principales reigles , & laisse au prudent & sage Cavalier d'en user selon le besoin , avec la modestie & le jugement qu'il fera de son cheval , pour luy allonger , accourcir , ou changer ses leçons , comme il connoistra estre nécessaire : Car de ces choses particulieres , il ne s'en peut donner de maximes determinées , en ce que les chevaux ne sont pas tous d'une mesme nature : les uns voulans estre forcez , & les autres caressez ; les uns fort travaillez , & les autres peu ; par ainsi je dis que par ma methode je puis travailler aux piliers toutes sortes de chevaux , & tirer d'eux tout ce qui se pourra. Mais pour les reigles particulieres , encor que j'en ay dit à vostre Majesté plusieurs , & en diray encor en la suite de mon discours quelques unes , neantmoins elles sont sans nombre. Lesquelles toutesfois sont tirées de ces principales , & remarquera vostre Majesté , s'il luy plaist , que tant plus le Chevalier a d'usage , & de pratique en cette science , tant plus il rencontre de moyens pour luy faciliter ce qu'il desire.

L E

LE ROY.

Continuez donc à me donner l'intelligence des autres reigles que vous faiçtes observer hors des piliers, pour mettre le cheval dans les plus grandes justesses.

PLUVINEL.

Figure 19. SIRE, Il n'y a rien si certain que les chevaux qui sont bien obeyffans aux piliers, & aux leçons precedentes, le sont encore d'avantage hors de cette subjection, & manient plus gayement hors des piliers: chose qui se croiroit peu facilement, qui ne l'auroit pratiqué; mais aussi il est tres-necessaire de se bien servir de cette methode pour en venir là, autrement il y auroit peril qu'au lieu de rendre le cheval au point où on le desire, que le contraire n'arrivast, faute de l'intelligence parfaicte, requise en l'execution des precedentes leçons. C'est pourquoy je conseille ceux qui ignorent l'usage de mes moyens, de les apprendre, ou de ne s'en servir pas, de crainte de tomber en mille accidents inevitables, où l'ignorance de ma pratique les pourroit conduire. Auparavant donc que de faire manier le cheval hors la subjection du pilier, je le fais promener au pas, au trot, & au galop, selon que je juge qu'il en est besoin, pour qu'il apprenne à se laisser conduire franchement par la bride, & s'arrester droict & juste comme cy-devant: j'ay dit que l'arrest se devoit faire à trois ou quatre temps seulement: si le Chevalier y treuvoit quelque peu de difficulté en cette conduite, il se servira des deux resnes separées dans les deux mains, comme on se fert des longes du caveffon; duquel usage je me treuve fort bien, pourveu qu'on en use bien à propos.

LE ROY.

Pourquoy remettez-vous le cheval au pas, au trot,

&

& au galop par le droict, puis qu'il me semble que ce sont les premières leçons que vous luy avez données au pilier, & pourquoy vous servez vous des resnes plustost que de remettre un caveffon ?

P L U V I N E L.

S I R E, je remets le cheval au pas, au trot & galop, par le droict, sans caveffon, & sans subjection, afin que le cheval se voyant en liberté, se réjouyffe, & que dans cette réjouyffance, en se souvenant des leçons qu'il aura apprises, il les exécute, & s'y laisse conduire à la discretion du Chevalier : la prudence & le jugement duquel ne manquera pas de se servir des occasions (si la gaillardise de son cheval parmy ces promenades ou galopades, engendre quelque temps de terre-à-terre, ou courbettes de le recevoir) & luy faire cognoistre que ces choses ne luy déplaisent, encor qu'il ne les luy demande pas, si ce n'est qu'il les fist par deffence, auquel cas il ne luy faudroit souffrir : pource que le cheval au poinct où il est, doit obeyr absolument, & non pas se deffendre. Si toutesfois il y avoit quelque peu de resistance en la conduite de la bride, les resnes separées, dont je me sers pour faire souffrir franchement l'emboucheure, & la gourmette du mors, & pour plus promptement alegerir le cheval que par l'usage du caveffon, (que pourtant je ne reprouve en cas de nécessité :) plustost que de m'opiniastrer à me servir des resnes dans une forte resistance ; j'use volontiers d'une se-guete, qui est un caveffon de fer, avec une charniere par le milieu, creux & dentelé : & afin que le cheval ne branle la teste, je luy fais porter une cordelle grosse comme la moitié du petit doigt, que je mets à l'entour de la museroles, & la fais passer par dedans la selle le long du liege, & arrester au pommeau, ajustée à la longueur que je desire qu'il porte sa teste : & en cette sorte j'accoustume mon cheval hors de la subjection à aller au pas,

au trot & au galop , & à courre , & arrester droict, & juste, hors de la subjection, & sans peril de l'homme : ce que peut-estre il fera dès la premiere leçon.

L E R O Y.

Quand vostre cheval obeyt à cela , que faictes-vous apres ?

P L U V I N E L.

S I R E , je desire luy apprendre de bonnes passades terre à terre , que je tiens estre le meilleur maneige que le cheval puisse faire ; le plus beau à voir , tant pour luy que pour le Chevalier ; & le plus necessaire , principalement quand elles sont relevées à courbettes : qui est tout ce que le cheval parfaict peut , & tout ce qu'il y a de plus excellent dans tout l'art de la cavalerie : laquelle perfection de passades relevées , je reserveray à la fin des plus grandes justesses , puis que c'en est la conclusion, & diray par ordre à vostre Majesté, le chemin qu'il faut tenir pour mettre le cheval à ce poinct.

L E R O Y.

Je croy veritablement que les bonnes passades est la plus agreable action , & la plus necessaire : c'est pourquoy venons aux moyens pour les apprendre au cheval.

P L U V I N E L.

Vostre Majesté a tres-bien jugé les passades estre la vraye espreuve de la bonté du cheval , pource qu'en partant, on cognoist sa vitesse, en arrestant, sa bonne ou mauvaise bouche, en tournant, son adresse & sa grace ; & en repartant plusieurs fois , sa force , sa vigueur , & sa loyauté. Pour donc apprendre l'excellence de ce maneige , qui veritablement me plaist plus que tous les autres :

Lors

Lors que le cheval sçait bien galoper & arrester droict, je le fais cheminer deux pas, & au second, comme il leve le pied droict de devant, en mesme temps il faut tourner à main droicte tout doucement de pas, pour faire la demie volte, tousiours en marchant en avant, & par ce moyen croisera la jambe gauche par dessus la droicte de devant, & de mesme, ou peu apres en fera de celles de derriere, en soustenant les hanches dans la justesse & proportion requise avec les jambes & les talons, puis faire le semblable à l'autre bout de la passade, pour prendre de la mesme façon une demie volte à main gauche: continuant ainsi jusques à ce que le cheval les sçache bien faire de pas, ce qui s'appelle passer la volte: Et lors que le cheval le sçaura bien de pas dans la main & dans les deux talons, il est tres-certain qu'en le pouffant à toute bride, il fera de fort bonnes passades, soit terre à terre, soit relevées: si le Chevalier s'est bien servy des leçons cy-dessus autour du pilier, & entre les deux piliers.

L E R O Y.

De quelle longueur & largeur faut-il que les passades soient pour estre bonnes?

P L U V I N E L.

SIRE, estant necessaire que le cheval obeyffe à la volonté du Chevalier, qu'il parte, qu'il arreste, & qu'il tourne quand il luy plaira, il n'y a proportion à la guerre, sinon celle que la necessité requiert; mais sur la carriere il la faut mesurer selon la force, la gentillesse, & l'inclination du cheval: Car s'il estoit engourdy ou pesant, & un peu abandonné sur le devant, & sur l'appuy de la bride; il faudra tenir la passade plus courte, & les ronds plus estroits que s'il estoit leger ou ramingue. Si le cheval est fort viste, on peut faire les passades de trente pas de longueur, & le rond de quatre pas de diametre, coupé par
le

le milieu du centre, pour fermer la demie volte. Mais pour toutes fortes de chevaux, je treuve que la vraye proportion est de cinq ou six longueurs du cheval : pource qu'en cette distance on peut aisément remarquer sa vistesse, & sa vigueur; que si elles estoient plus longues, il ne pourroit pas repartir si furieusement, ny d'une mesme force, trois ou quatre fois au moins, comme il est necessaire. La demie volte que j'ay dite devoir estre de deux pas de large ou environ; il faut qu'elle soit un peu en demie ovale, afin que le cheval soit obligé de marcher tousiours en avant.

L E R O Y.

Quel temps prenez-vous pour faire la demie volte, & combien de passades jugez vous que le cheval doive faire pour qu'elles soyent de bonne grace ?

P L U V I N E L.

Fig-
re 20.

S I R E, apres avoir poussé le cheval à toute bride, au troiefme temps de son arrest, je prends la demie volte, que le cheval infailliblement fera bonne, sçachant desja manier autour du pilier : puis ayant fermé de la main, & du talon, cette demie volte à main droicte, il faut le faire repartir de toute sa force, & en arrestant, au troiefme temps, prendre la demie volte à main gauche. Et d'autant que le nombre se proportionne selon la force, & l'haleine du cheval, cela dépend du Chevalier, auquel on peut bien donner la science; mais la discretion faut qu'elle soit née avec luy, afin qu'estant sçavant & discret, il puisse faire agir son jugement, & sçavoir ce que son cheval peut faire de bonne grace : Car dans la necessité du combat, il est quelquesfois besoin que le Chevalier fasse plus que la bonne posture ne requereroit : C'est pourquoy il faut estre soigneux de gagner, & de maintenir l'haleine aux chevaux de guerre, afin que dans l'occasion ils ne demeurent court : mais sur la carriere, je
con-

conseille au Chevalier, qui veut faire voir son cheval manier de bonne grace, & luy aussi, de n'entreprendre point plus de cinq passades, commençant à main droite, qui est la main de l'espée: & finissant à main droite, pour ce que le cheval en peut fournir gayement tout d'une haleine jusques à ce nombre, sans se faire battre, ny porter des aides de la main & des talons; & par ce moyen le Chevalier peut demeurer en sa bonne posture.

L E R O Y.

Je comprends bien à cette heure de quelle sorte il faut faire les passades terre à terre; mais je suis en impatience de sçavoir s'il ne faut rien adjouster ou diminuer pour les bonnes & excellentes relevées, que vous nommez la perfection de tous les maneiges. C'est pourquoy, Monsieur de Pluvinel, avant que passer outre, dites-moy ce qui en est.

P L U V I N E L.

SIRE, j'avois faict dessein de conclure toutes les justesses du Chevalier & du cheval, par le discours des passades relevées, comme estant la vraye pierre de touche de l'un & de l'autre, en ce qu'il n'y a point de leçons si difficiles à faire que celle-là: car si tous les deux l'exécutent, on ne peut accuser l'homme d'ignorance; & doit on attribuer au cheval une parfaicte bonté & obeyffance, comme il se peut prouver par raison evidente. Et pour monstrier à vostre Majesté que j'avois raison d'en desirer faire le discours le dernier, comme la conclusion de toutes les plus grandes justesses: c'est qu'en premier lieu il faut que le cheval, avant que commencer, quelque fougeux, & plein de feu qu'il soit, aye la patience & l'obeyffance de se tenir en une place, & droit: puis qu'il aye l'art de bien partir de la main sans aucun desordre: en apres qu'il arreste juste sur les hanches, & que de la

T

mesme

mesme cadence de son arrest, dans la main & dans les talons de l'homme, souffrant ses aides avec patience, (quoy qu'animé de la course) il acheve la demie volte : au fermer de laquelle, il attende sur les hanches, allant en une place à courbettes, de mesme cadence de son arrest, & de la demie volte, le temps de l'autre repart : continuant tant qu'il plaira au Chevalier, en mesme patience, obeyffance & justesse que la premiere ; tellement qu'avec raison il se peut dire, qu'en cette seule sorte de maneige, le cheval pratique tout ce qu'il sçait de patience, d'obeyffance, de force, & de gentillesse : & me semble avoir assez prouvé la parfaite science du Chevalier, & du cheval, ayant dit la maniere de bien faire les passades relevées.

L E R O Y.

Je voudrois bien sçavoir deux choses que vous ne m'avez pas dites. La premiere, comme quoy il faut faire partir son cheval de la main de bonne grace ? & l'autre, combien de courbettes il faut à l'arrest, combien en tournant, en faisant la demie volte, & combien auparavant que de repartir ?

P L U V I N E L.

S I R E, Vostre Majesté a raison de desirer sçavoir ces choses, & entr'autres la premiere : parce qu'il y a grand nombre de personnes, & mesmes des gens qui se meslent de l'exercice dont je parle, qui font partir leurs chevaux de la main d'autre sorte que je ne serois d'avis : & les accoustument à une mauvaise methode, qui est, lors qu'ils les veulent faire partir, ils ouvrent les jambes & le bras de l'espée : tellement que les chevaux accoustumez à cette routine, partent le plus souvent : mais cette action n'est pas à ma fantaisie, pour deux raisons : L'une, que tant moins le Chevalier fait d'actions à cheval, & plus agreable il est à regarder : & l'autre, qu'il peut
arriver

arriver qu'on surprendra un cheval, ou qu'il sera las & fatigué de telle forte, que s'il ne part apres cette posture du Chevalier, & que l'homme demeure les jambes ouvertes, le bras levé, & son cheval en une place, cela fera de mauvaise grace: car de donner un coup d'esperon apres, cette action s'est desja fait paroistre sans effect; ce qu'il ne faut pas: car il faut que le moindre mouvement de l'homme, soit un commandement absolu au cheval. Je conseille donc à celuy qui voudra bien faire partir son cheval, qu'il lasche la main de la bride de trois doigts, & presse les talons, d'où ils font, sans aller chercher son temps plus loin; & qu'il accoustume son cheval à partir en cette forte: car lors qu'il se sera apperceu de cela, pour peu que l'homme lasche la main, & approche seulement les deux gras des jambes, le cheval eschappera de toute sa force: & quand mesme il ne partiroit pour la peur du gras de la jambe, les deux talons font tout contre pour y arriver, sans que l'homme fasse nulle action mauvaise du corps, des bras, ny des jambes. Quant au nombre des courbettes, elles doivent estre de neuf: sçavoir trois en arrestant, trois en la demie volte en tournant, & trois auparavant que de partir. Mais V. M. remarquera, que ce nombre prefix que je luy donne, est quand le Chevalier fait manier son cheval seul: car si c'est dans un tournoy, en un combat à cheval, au ferrer de la demie volte, il faut faire plus ou moins de courbettes, à cause que les chevaux n'estans pas d'esgale prestesse, il est necessaire de s'attendre l'un l'autre; & durant cette attente que le cheval demeure en la cadence des courbettes, & fasse paroistre le Chevalier de bonne grace en cette action, qui est la plus belle qui se fasse en tous les tournoys & triumphes.

LE R O Y.

Je cognois veritablement que les passades relevées est la vraye pierre de touche du bon Chevalier, & du bon che-

cheval : & que c'est la conclusion de tous les maneiges ; pour aufquelles parvenir , retournons à la fin de nos pafades terre-à-terre : & continuez à me dire ce que vous apprenez apres à vofre cheval, pour le rendre capable de toutes les justeffes que vous en defirez.

PLUVINEL.

SIRE , La clef de toutes les plus grandes justeffes , est le paffeige fait par la discretion & le jugement du Chevalier : s'en fervir quand il est temps, selon les distances & les proportions qu'il juge necessaires, soit en avant, en arriere , de costé , peu ou beaucoup , en tournant plus ou moins de la main ferme ou legere, effargiffant, ferrant, avançant d'un ou des deux talons, selon qu'il est à propos , tantost à une main, & tantost à l'autre. Et le seul moyen d'adjuster les chevaux à toutes fortes d'airs , est le paffeige : pource que c'est le plus doux, & que le Chevalier en mesme temps monstre au cheval toute la science , qui sont les œuvres de la main & des talons , fans luy donner aucun sujet de se mettre en colere ; à quoy il faut prendre garde soigneusement , pource que par force on ne peut jamais, ou rarement, tirer rien qui vaille d'un cheval. C'est pourquoy la conclusion de toutes mes leçons , pour bien dresser les chevaux, est, de les travailler doucement, peu & souvent : car si le cheval ne sçait cheminer juste au pas, de la teste, du corps, & des jambes , il est impossible qu'il puisse jamais manier, ny bien, ny juste.

LE ROY.

Que nommez-vous paffeiger, & qu'est ce que paffeige ?

PLUVINEL.

SIRE , le vray paffeige est un pas racourcy que le cheval fait sous luy plus prest que le pas ordinaire , &
moins

moins que le trot, en une action toujours disposée à obeyr à la main, & aux talons, sans surprise, ayant bon & juste appuy dans la main, & s'y laissant conduire, & bonne obeyffance aux talons pour faire le semblable : c'est à sçavoir, que le cheval en tournant, ou en marchant de costé, croise les jambes un peu moins celles de derriere que celles de devant : & pour faire le passeige des voltes bien proportionné, il faut que les jambes de devant fassent un cercle à plus pres comme la longueur du cheval, & celles de derriere un autre cercle, plus petit des deux tiers ; & comme j'ay dit cy-dessus, en usant prudemment & discrettement de cette sorte de passeiges, prenant garde de travailler ordinairement à ce que le cheval trouve le plus difficile, il en reüssit de si bons effects, que par cette voye il obeyt franchement à la main, tournant & reculant à la volonté de l'homme. Il se range deça & delà pour la crainte des esperons, lesquelles choses estans, il peut manier sans aucune difficulté à toutes mains, large, estroit, court, long, & juste, comme il plaist à celuy qui est dessus ; d'autant que, comme j'ay dit, & rediray à toutes les fois qu'il en sera besoin, la parfaite science des chevaux bien manians consiste en l'obeyffance absoluë de la main, de la bride, & des talons. Et ose assureur V. M. que si le cheval me contente en le promenant, il maniera fort bien sur les voltes, & passades longues & courtes ; s'il ne va que terre à terre, & si son air est relevé, haut, ou mesaire, il fera selon sa force & vigueur, tout ce qu'un bon cheval de maneige peut faire, soit sur les voltes redoublées, en avant, en arriere, de costé, deça & delà, en serpent, en une place, de ferme à ferme, qui est celuy seul d'où fort la vraye & juste obeyffance : car generalement toutes les autres justesses sont puisées de celle de ferme à ferme.

L E R O Y.

Je seray bien aise que vous me declariez plus particu-

V

liere-

lièrement le moyen de faire manier les chevaux, que vous m'avez seulement dit en termes généraux, par ce discours, du passeige.

P L U V I N E L.

SIRE, J'ay seulement parlé du passeige à vostre Majesté, pour luy donner à cognoistre, comme c'est le seul moyen d'ajuster les chevaux : à present je diray comme quoy il en faut user, non avec tant de particularitez que je desirerois ; car d'enseigner toutes les choses qu'il conviendrait, j'ay cy-devant dit à V. M. que le prudent homme de cheval doit faire la guerre à l'œil, & se servir des moyens selon les temps, les occasions & le besoin : neantmoins pour luy donner un peu de lumiere davantage : La premiere leçon que j'observe, lors que le cheval obeyt à l'entour du pilier dans la main & dans les talons, de pas, de trot, de galop, à toute bride, & de son air sur les voltes : puis la teste contre le pilier, de costé, entre les deux piliers, de costé deçà & delà, des hanches seulement : le sentant sous le bouton, & en une place dans la main, & dans les deux talons, souffrant les aides des jambes, & des talons au besoin sans se mettre en colere, puis au pas, au trot, au galop, à toute bride par le droit, arrestant juste, & prenant une demie volte terre à terre : repartant & redoublant le nombre de passades que sa force luy permettra. Alors luy ostant le caveffon, je le fais promener sur les voltes, comme la chose la plus difficile à faire au cheval, du mesme passeige que cy-dessus j'ay dit en se servant fort de la main, pour luy faire porter les espaulles où bon me semblera, & cognoistre si hors du pilier il ne fera nulle difficulté d'obeyr ; ce qu'il executera sans doute, si en le travaillant au pilier on l'a senti dans la main, & dans les talons : que s'il les refuse, ce sera un tesmoignage que les leçons cy-dessus n'auront pas esté bien executées au pilier : auquel cas il luy faudra remettre,

tre, de peur de desordre; & continuer jusqu'à ce qu'on le sente capable de respondre au Chevalier: ce qu'estant, & portant les espaules où il desirera, il doit approcher un talon, & puis l'autre, pour tascher aussi à faire cheminer les hanches de costé & d'autre, sans que les espaules bougent que fort peu: & lors qu'on le cognoistra obeyssant en cette sorte, on le pourra faire marcher de costé à une main & à l'autre, de la main & du talon tout ensemble, le sentant tousiours sous le bouton, & plus prest à se mettre sur les hanches que sur les espaules: & en faisant toutes ces espreuves, si on le ressenoit abandonner quelque peu plus sur la main qu'à la fantasie du Chevalier, il se doit arrester plus souvent, le lever & tenir sur les hanches le plus qu'il pourra; & en cas de necessité, conclurre sa leçon entre les deux piliers pour l'allegier d'avantage.

L E R O Y.

Faisant passeiger vostre cheval sur les voltes, voulez-vous qu'il commence son maneige par là? car il me semble que vous avez tousiours dit que c'estoit ce qu'il treuvoit le plus difficile.

P L U V I N E L.

SIRE, C'est pourquoy je commence toutes fortes de chevaux par cette leçon à l'entour du pilier, & les y continuë jusqu'à ce que j'y treuve de l'obeyssance, tant qu'ils soient prests d'ajuster; alors les ostans hors de la subjection des piliers, il n'est pas à propos de commencer à les faire manier sur les voltes, de crainte que se voyans en liberté, & treuvans une grande difficulté, ils ne fissent quelque resistance, estant necessaire de les y conduire peu à peu: ce que je fais en cette sorte: Le cheval scachant donc manier autour du pilier, comme cy-dessus j'ay dit, & obeyssant au passeige, à la main, &
aux

*Figure
22.*

aux talons , le Chevalier le doit conduire le long d'une muraille , & le promener de pas par le droit deux ou trois tours , pour luy faire cognoistre la piste ; puis comme il l'aura reconnuë , il le faut obliger à faire trois ou quatre courbettes , puis marcher trois ou quatre pas , & ainsi continuer en levant & cheminant de fois à autre , sans ennuyer le cheval , tant qu'il les sçache faire de suite , & qu'il manie par le droit , jusques au bout de son haleine , & de sa force (si on vouloit luy obliger) ce qu'il ne faut principalement au commencement des justesses , crainte de l'ennuyer , ou de le rebuter. Que si durant cette leçon , il luy prenoit quelque malice extravagante , il ne la faut endurer , ains la chastier vigoureusement : mais il est bien necessaire de cognoistre si la defence vient de malice , d'ignorance , de gayeté , ou de manque de memoire ; afin d'y remedier selon cette cognoissance : qui ne se peut acquerir que par le long usage dans l'exercice : neantmoins quoy que ce soit , il faut vaincre le cheval par la patience , ou par la force : & celuy qui n'est pas beaucoup sçavant , fera beaucoup mieux de se servir de la patience , crainte qu'en se servant de la force , il en ufast mal à propos , pource que dans les justesses , c'est là où on cognoit la vraye perfection du sçavant Chevalier.

LE ROY.

Quand le cheval manie par le droit sans refus , que faites-vous apres ?

PLUVINEL.

SIRE , quand le cheval a contenté le Chevalier par le droit , & qu'il est bien assureé , il le doit promener rondement , sur les voltes du mesme passeige que dessus , se servant tousiours de la main , sans le trop ferrer des hanches , suffisant seulement qu'à ce commencement il chemine une hanche dans la volte , pour ce qu'il ne se fere que

re que trop des hanches : & par ce moyen se rend paresseux à plier les espaules. C'est pourquoy il faut à ces premieres leçons de justesse, se servir de la main selon le besoin que le Chevalier jugera : car il y a des chevaux qui se serrent trop des espaules, & pas assez des hanches : à ceux-là il faut faire la guerre à l'œil, afin de les obliger à bien entendre, à obeyr à la main, & aux talons, auparavant que de les faire manier ; ce qu'estant, & cheminant bien rondement sur les voltes, sans s'embarasser les jambes & se les choquer ; si par hazard le cheval se presentoit de son air dans la justesse de sa piste, le Chevalier prendra ce temps, & l'aidera tout doucement, pour l'obliger de faire un quart de volte : puis s'il obeyt, le fort caresser, & continuer ce mesme passeige, prenant de fois à autre le temps qu'il se presentera, faisant comme dessus sans l'ennuyer ; au contraire le caresser à propos : car les caresses sont les principales choses qui obligent le cheval à contenter le Chevalier, aimant bien mieux qu'il execute ce qu'il sçait sur l'esperance des caresses, & pour le plaisir qu'il en reçoit, que par l'apprehension & le déplaisir des coups.

LE ROY.

Il semble que le cheval estant reduit au poinct que vous dites, peut facilement executer cette leçon. Mais aussi si le cheval ne se presentoit de luy-mesme comme vous desirez, que faudra-il faire ? Car il y peut avoir beaucoup de chevaux qui ne se presenteront pas d'eux-mesmes.

PLUVINEL.

SIRE, si le cheval se presente, tant mieux ; c'est ce que je desire, parce que par là il me tesmoigne sa gentillesse, sa bonne memoire, & sa bonne nature à obeyr, qui est le chemin de bien-tost avoir acquis les plus

grandes justesses. Mais aussi s'il ne se presente de luy-mesme, je desire que le Chevalier en le passeigeant, luy fasse sentir en s'anervant dans la selle tout doucement, tantost un talon, tantost l'autre, puis quelque petit coup de gaule pour l'animer & l'obliger de se presenter, & lors qu'il le sentira venir à ce qu'il desire, il pourra s'estendre plus vigoureuusement sur les estrieux, & dans la selle; puis en prenant le bout des resnes à l'instant que son cheval se presentera, l'aider de la langue, & des autres aides, selon le besoin, pour luy faire faire un quart de volte, ou un peu plus, selon le jugement du Chevalier: & où tous ces petits advertissements ne suffiroient pour obliger le cheval de se presenter, le Chevalier, en reprenant le bout des resnes, l'aidera franchement de la langue, & de la gaule sur le devant; ausquelles aides s'il refuse de se lever, il luy doit donner un bon coup des deux talons, pour le chastier de son refus, puis recommencer de fois à autre, afin de l'obliger à estre toujours prest à faire la volonté de l'homme.

Fig-
re 23.

L E R O Y.

Je vous ay autresfois ouy dire, que la plus grande difficulté que le cheval ait, est de tourner en maniant, & de plier. C'est pourquoy, encor que le cheval se presente, comme vous avez dit cy-dessus, à faire quelques courbettes par le droit, s'il faisoit difficulté de tourner facilement, & de plier en maniant sur les voltes, quel moyen tiendriez-vous pour le faire arriver à les faire comme vous desirez?

P L U V I N E L.

S I R E, je suis bien aise de quoy vostre Majesté m'interroge de la sorte, pource que veritablement c'est la seule pierre d'achoppement presque en toutes sortes de chevaux qui naturellement sont unis, que celle de tourner,

ner, & de plier sur les voltes : car il s'en treuve qui manient en avant, de costé, & en arriere, qui s'accommodent difficilement à tourner & à plier : neantmoins peu de chevaux le refuseront s'ils ont esté travaillez à l'entour du pilier, & entre les deux piliers, comme il faut : & au sortir de là passegez bien à propos, le Chevalier s'estant fery prudemment de la main, & des talons, en pratiquant toutes ces leçons : leur ayant gagné la memoire, l'haleine, & toutes les choses que cy-devant j'ay fait entendre à V. M. Toutesfois soit qu'on eust manqué de bien pratiquer les leçons que j'enseigne, suivant mon intention : ou que veritablement il se treuvast quelque cheval parmy un grand nombre, dont la difficulté de sa nature, ou son impatience, l'empeschast de tourner, de plier, & de se tenir juste au gré du Chevalier : il faudra à tel cheval le promener rondement de pas sur les voltes, puis partager la volte en quatre, & l'arrester sur chasque quartier, droict & juste ; & comme il aura la pratique de s'arrester droict & juste, à chasque fois que le Chevalier l'arretera, il le levera en une place quatre courbettes seulement sans tourner, puis continuera tournant de pas, arrestant, levant quatre courbettes en une place jusques à ce qu'il soit asseuré à cette leçon.

L E R O Y.

Après m'avoir dit quel bon effect vous trouvez à cette leçon, vous continuerez vostre discours.

P L U V I N E L.

SIRE, le bon effect que j'y rencontre, est que le cheval prend la patience de tourner & de plier de pas justement, & de s'arrester juste sans inquietude, à chaque fois que le Chevalier le desire : le bien commencer une courbette quand il luy plaist, & d'en continuer jusques à quatre de ferme à ferme, sans faire desordre, ce que le
cheval

cheval peut aisement, l'ayant appris hors de là. Et lors qu'il en est réduit à ce point, au lieu de faire les quatre courbettes en une place, le Chevalier doit tourner doucement la main, & en aidant bien à propos, il pourra comme insensiblement obliger le cheval à faire les quatre courbettes en tournant. Il y a encores une autre leçon pour le cheval, de mesme humeur que celui duquel je parle, laquelle à quelques uns reüssit aussi bien, & quelques fois mieux, encor que l'une & l'autre soient bonnes, qui se pratiquent en cette sorte: C'est qu'il faut au lieu d'une volte ronde, en faire une carrée assez large, que le Chevalier fasse cheminer son cheval de costé, sur une des lignes du carré, puis que les pieds de devant fassent un quart de rond pour gagner l'autre face du carré, sans que les pieds de derriere bougent presque de leur place, & qu'ils fassent un angle presque droit, puis continuer ainsi sur tous les quatre costez: & lors que le cheval aura bien reconnu cette leçon de pas, il faudra continuer à cheminer de costé, de pas, & faire toutes les quatre encogneures à courbettes; de la mesme pisse qu'on les aura fait recognoistre au cheval, en l'arrestant au commencement & à la fin des courbettes, continuant avec prudence cette leçon, sans ennuyer le cheval jusques à ce qu'il obeyffe franchement & sans contrainte. Ce qu'estant, le Chevalier, pour l'avancer davantage à ce qu'il desire, au lieu de la volte justement carrée, il fera un carré long, & conduira le cheval à costé sur l'une des lignes, puis estant au bout, il prendra un demy rond des espaules, sans que les pieds de derriere cheminent que fort peu, jusques à ce que la teste aye gagné l'autre ligne droitement opposite: & ainsi continuera de pas; & lors que le cheval recognoistra bien sa pisse, il le levera au bout des lignes à courbettes, en arrestant avant que commencer & en finissant: & en bien pratiquant ces leçons suivant le plan qui en est tracé en la planche suivante, le cheval s'accoustumera à

la patience, à porter librement la teste & les espaules à la volonté du Chevalier, & à garder la juste piste de son terrain, en se levant franchement, & maniant à toutes les fois qu'il y est obligé. Figure
re 25.

LE R O Y.

Je cognoy bien que ces leçons peuvent infailliblement, estans bien pratiquées selon vostre intention, acheminer le cheval dans la juste obeyffance que vous desirez : mais j'ay de l'impatience de le voir au dernier poinct qu'il le faut, pour estre dit bien ajusté. C'est pourquoy, Monsieur de Pluvinel, continuez : car je prends plaisir en la suite de vostre discours.

P L U V I N E L.

S I R E, quand le cheval en est là, qui tres-affeurément y peut arriver (comme vostre Majesté a tres-bien jugé) le Chevalier le doit promener de pas sur les demies voltes, & qu'entre les deux demies voltes il y aye de distance deux fois la longueur du cheval, ou environ. L'ayant promené quelque peu, il luy fera faire une demie volte juste, puis continuera cette leçon, tant que son cheval luy responde librement, commençant par une, deux, trois ou plus, d'une haleine, selon ce qu'il jugera à quoy le cheval obeyra affeurément, estant reduit à ce poinct, en y procedant (comme j'ay tousiours dit, & diray tousiours) avec jugement.

LE R O Y.

Pourquoy le mettez-vous plustost sur les demies voltes que sur une autre leçon, & quel profit y rencontrez vous ?

P L U V I N E L.

S I R E, Je le fais pource qu'il est beaucoup plus facile

cile au cheval de faire une demie volte seule, qu'une volte entiere, & que dans la leçon des demies voltes, je luy continuë, & le refouls à avoir la patience & l'obeyffance de se laisser conduire de la main & des talons par le droit, & en tournant à une main & à l'autre, dans la justesse de la piste que je desire, luy gagnant bien plus facilement l'haleine, que sur les voltes; estant tres-certain que faisant bien une bonne demie volte, il en fera tres-assurément une entiere, laquelle il redoublera tant de fois, que sa force & son haleine luy permettront.

L E R O Y.

Vous croyez donc que le cheval faisant bien une bonne demie volte, peut bien manier sur les voltes? Si cela est, il est ajusté, & n'est plus besoin de le travailler, sinon pour l'entretenir en bonne escole?

P L U V I N E L.

Figure 26. S I R E, Vostre Majesté me pardonnera, s'il luy plaist, il est encores necessaire de quelques leçons, pour rendre le cheval qui en est là, au point où je desire, qui est de luy apprendre à bien manier de costé; ce que le Chevalier peut en le promenant de pas de costé, de la main, & du talon; puis obeyffant bien de pas, le lever deux ou trois courbettes à la fois, continuant ainsi de pas & à courbettes, selon le jugement & la discretion, tant que le cheval obeyffe franchement, & reprenne d'un talon & de l'autre, sans s'arrester, tant de fois qu'il plaira au Chevalier: puis il luy faut continuer la mesme leçon de costé deçà & delà; mais au lieu qu'en cette premiere je ne desire pas que le Chevalier le laisse avancer, au contraire je veux qu'il continuë cette leçon en avant, tant d'un talon que de l'autre; ce que le cheval fera fort facilement, & le trouvera plus aisé, en ce qu'allant en avant, il n'est pas si contraint qu'allant de costé sans avancer; mais pour
ce

ce faire, l'aide de l'homme est un peu differente, pource que de costé sans aller en avant, le Chevalier n'a à faire qu'à empescher que son cheval ne le transporte, en le soustenant, & portant la main doucement du costé où il veut qu'il aille, approchant le talon, sçavoir est à main gauche y porter la main, & aider du talon droit, soustenant du gauche, si besoin est: & à main droite, y porter la main, ayder du talon gauche, en soustenant du droit, selon la necessité. Mais pour aller de costé en avant, si c'est à main droite, il faut porter la main, comme dit est, en la soustenant, & de plus soustenir le cheval des deux talons en chassant en avant, & l'aider du talon gauche plus que du droit; continuant ainsi à l'autre main jusques à ce qu'il responde librement.

*Figure
re 27.*

L E R O Y.

A quoy trouvez-vous que cette leçon de costé en avant puisse servir, puisque le cheval sçait desja manier de costé?

P L U V I N E L.

SIRE, Il est tres-necessaire que le cheval sçache manier de costé en allant en avant, pour ce qu'en maniant par le droit, s'il se jettoit sur un talon, ou sur l'autre, & qu'il ne fust accoustumé à prendre les aides d'un talon seul en allant en avant, on ne le pourroit pas redresser sans desordre, & sans perdre la cadence, d'autant que sentant approcher un talon plus que l'autre, il penseroit qu'on le voulust faire aller de costé seulement: mais estant accoustumé à prendre l'aide d'un talon, ou de l'autre, en allant en avant, cela le redressera asseurement, sans qu'il manque ny à sa cadence, ny à sa bonne posture: au contraire par là il fera paroistre son extrême obeyffance.

L E

L E R O Y.

Je croy que le cheval qui obeyt jusques là, est au période de la perfection des plus grandes justesses.

P L U V I N E L.

S I R E, il s'en faut encore un article qu'il ne soit tout à fait digne de se dire parfaitement achevé, qui est d'aller en arriere : & pour luy apprendre, le Chevalier le doit conduire le long d'une muraille, & le tirer doucement en arriere de pas : puis luy ayant fait recognoistre, le lever deux ou trois courbettes ou plus en une place, & tirer en arriere deux ou trois pas, & ainsi aller levant & tirant en arriere de pas, par quatre ou cinq reprises ; remarquant le Chevalier que pour faire manier le cheval par le droit, sur les demies voltes, sur les voltes, & de costé, il faut peu aider de la main, si ce n'est en la soustenant, ou en la tournant ; mais en arriere, il est besoin de l'aider de la main à tous les temps, le tirant doucement comme le devant retombe en terre, & aussi l'aider des talons, un peu plus en arriere, sans s'anerver si fort sur les estriers, & sans porter beaucoup le contrepoids du corps sur les hanches, comme aux autres manimens du cheval. Ce qu'estant executé bien à propos, le cheval sans doute fera bien-toft quelques courbettes en arriere ; auquel cas, il le caressera fort, & continuant de le contenter, il prendra garde de ne l'ennuyer pas, pour ce que volontiers ils se faschent plus de manier en arriere que de toute autre sorte de maneige. Ayant continué cette leçon quelques jours, en le desennuyant (toutesfois au commencement par quelques voltes ou demies voltes,) il treuvera que son cheval y obeyra franchement, & lors il le pourra dire parfaitement ajusté.

L E R O Y.

Quelle est la fin & la conclusion de toutes les justesses ?

P L U-

P L U V I N E L.

SIRE, ce sont les bonnes voltes bien rondes, lesquelles il faut que le cheval face larges, moyennes, & estroites, à la discretion du Chevalier: car, comme j'ay dit au commencement de mon premier discours, tout ce que le cheval treuve le plus difficile, est de tourner & de manier sur les voltes. C'est pourquoy je commence & finis par là: & lors que franchement le cheval fait des voltes de la sorte que je les viens de dire, il est à la perfection de toutes les justesses; ce qu'il ne pourroit executer, s'il n'avoit passé par toutes les obeyssances que j'ay fait remarquer à vostre Majesté; lesquelles acquises, il peut veritablement manier sur les voltes, & changer de main juste sans sortir du rond: ce qu'autrement il ne pourroit executer, ny le Chevalier s'asseurer de le faire manier justement à toutes heures.

L E R O Y.

Pourquoy est-il necessaire que le cheval aye passé par tant de leçons diverses, pour bien manier sur les voltes, & changer de main?

P L U V I N E L.

SIRE, il faut premierement, pour conduire son cheval rondement sur les voltes, qu'il souffre la main, qu'il y obeysse, qu'il aye bon & juste appuy, sans branler la teste pour quoy que ce soit, qu'il aille en avant pour les talons; & qu'il s'arreste à toutes les fois qu'il plaist au Chevalier; qu'il obeysse aux talons deça & delà, qu'il se leve, & prenne une cadence juste & égale, qu'il souffre les aides & les chastimens de la main, & des talons; pource que si le cheval allant sur les voltes, n'avoit l'obeyssance parfaicte de toutes ces choses, il ne pourroit pas se laisser conduire d'une piste large des
Z
espaules,

espaules , & estroit des hanches ; large des hanches , & plus estroit des espaules ; allant trop en avant , estre retenu ou trop retenu , estre porté en avant, ny changer de main à tous les temps ; bref , en un mot , faire toutes les figures qu'il plairoit au Chevalier , sans cette parfaicte cadence & obeyffance de la main & des talons en toutes les sortes dont j'ay discouru à vostre Majesté. C'est pourquoy , (SIRE) je n'ay point parlé du moyen qu'il faut tenir pour apprendre au cheval à changer de main , puis qu'en estant à ce poinct , il le peut faire à tous les temps qu'il plaira à celuy qui est dessus. Vostre Majesté pouvant demeurer tres-certaine , qu'allant bien par le droit en arriere , de costé en une place sur les voltes , & sur les demies voltes ; il peut tres-assurément changer de main sur les voltes, à toutes les fois qu'on voudra , sans sortir de la juste piste qu'on luy aura marquée.

Fig.
1129.

L E R O Y.

Voilà donc le cheval ajusté de tout point, à courbettes & terre à terre , au moins comme j'estime. C'est pourquoy, Monf. de Pluvinel, dites moy s'ily a encore quelque chose à faire pour mener les chevaux à une plus grande perfection?

P L U V I N E L.

Non, (SIRE) car tout cheval qui est arrivé à ce poinct, se peut dire parfaictement dressé , & tres-digne de servir V. M. ne se pouvant pas souhaiter d'avantage à un cheval terre à terre & à courbettes, que ce que je luy ay fait entendre. Partant (SIRE) je finiray icy la seconde partie de cét ouvrage , afin de n'ennuyer pas V. M. par un trop long discours , que je continueray tousiours quand elle aura agreable de me le commander.

L E R O Y.

Ce fera donc pour demain le reste. Mais je veux que
pour

pour conclure cette seconde partie, vous me faciez entendre la raison pourquoy vous faites travailler certains chevaux avec des lunettes en leur donnant leçon, ne leur ostant point tant qu'elle dure.

P L U V I N E L.

S I R E, Il y a des chevaux, mais fort peu, (& peut-estre pas un entre mille) qui sont si coleres, impatiens, pleins de feu, si ennemis de l'obeyffance, si sensibles, & avec si peu de memoire à retenir le bien, que le plus souvent ils entrent en de tels desespoirs, qu'ils se precipitent par tout, quelque peril qu'il y aye, sans apprehender quoy que ce soit. Aufquels chevaux si on leur mettoit des lunettes pour leur empescher partie de cette fascheuse colere, ils ne laisseroient de faire les mesmes choses, pource qu'ils ne sont point plus aveugles avec les lunettes que lors que le desespoir les faist, qui leur fascine les yeux de telle sorte, qu'ils ne s'apperçoivent de quoy que ce soit, quelque peril qu'il y ait. Mais aussi il y en a d'autres dont la colere n'est pas si violente, & dont la memoire est si delicate, & l'esprit si aisé à destourner, que le moindre object qui se presente devant eux durant la leçon, ils ne songent nullement à ce qu'on essaye de leur faire concevoir: c'est pourquoy à tels chevaux il est fort bon de leur donner leçon avec de lunettes; estant tres-certain qu'ils apprennent mieux la cognoissance & obeyffance de la bride, & des esperons, parce qu'ils ne peuvent avoir d'apprehension ny de divertissement. Et quand ils sçavent manier, ils executent bien plus facilement & avec plus de legereté à la main de la bride, toutes sortes de maneiges: c'est à sçavoir en une place, par le droit, de costé, & en arriere: car sur les voltes, il se faut bien donner de garde de les y faire manier pendant qu'ils ont les yeux bouchez, parce qu'ils s'estourdiroient & tomberoient assurement. Et peut le Chevalier tirer de grandes

Fig-
re 30.

des utilitez, & se faciliter une prompte voye pour ajuster son cheval par le moyen des lunettes, en ce qu'il luy apprend sans inquietude & sans divertissement à obeyr à la main de la bride & aux talons. Et le prenant à pied par une des resnes tout près de la branche du mors, avec une main, le tirant en avant, puis le faisant reculer, le pouffant sur la main droite, le tirant sur la gauche : & en changeant, le prenant de l'autre main, puis passant de l'autre costé du cheval, le pouffer sur la main gauche, le tirer sur la main droite, & le frapper doucement au ventre du manche de la houffine, pour luy faire fuyr la croupe de l'autre costé : tellement que par cette methode bien pratiquée à propos, on luy apprend tous les mouvemens de la main de la bride, lesquels sçachant, & fuyant le coup au ventre, on le peut après porter deça & delà comme on veut, en le tenant, comme j'ay dit, d'une main par les branches du mors, & le frappant de l'autre au ventre. Vostre Majesté peut donc cognoistre, comme il y a quelques chevaux ausquels ce moyen est tres-propre comme le plus doux, le plus brief, & le plus certain pour leur apprendre l'obeyffance de la main, & des deux talons, que j'ay tousiours dit estre le seul secret de la science dont j'ay l'honneur d'entretenir vostre Majesté.

Fin de la deuxiesme Partie.

L'INSTRUCTION
 DV ROY,
 EN L'EXERCICE
 DE MONTER A CHEVAL.

Par Messire ANTOINE DE PLUVINEL, Escuyer
 principal de sa Majesté.

TROISIÈME PARTIE.

LE ROY.

MONSIEUR de Pluvinel, reprenez le discours que vous laissastes hier, & me dites quels autres airs il y a apres celuy de terre à terre & de courbettes; Bref, entretenez moy de tout ce qui dépend de la cognoissance de cét exercice: car je ne veux pas ignorer aucune chose qui en depende.

PLUVINEL.

SIRE, encor que mon humeur ne soit pas de parler beaucoup, aimant davantage les bons effects que la superfluité de paroles: neantmoins le commandement, que vostre Majesté me fait, joint à la louable curiosité qu'elle a d'apprendre la vertu, m'a donné un contentement si parfait, que ce sera la seule cause qui m'obligera de donner au public un tesmoignage du ressentiment que j'en ay, en traçant sur le papier partie du discours dont vostre Majesté a agreable que je l'entretienne. Il y a donc (SIRE) sept sortes d'airs qu'on peut apprendre aux chevaux: mais à present on n'en pratique que quatre, qui sont le terre à terre, les courbettes, dont j'ay desja

A a

parlé

parlé à vostre Majesté, les capreoles, & un pas un fault, que anciennement on nommoit le galop gaillard.

LE ROY.

Puis qu'il me reste encor à sçavoir le maneige des capreoles, & d'un pas un fault, commençons par les capreoles, & me dites ce que c'est.

PLUVINEL.

SIRE, Les vrayes & bonnes capreoles ne sont autre chose que des faults que fait le cheval à temps dans la main & dans les talons, se laissant soustenir de l'un, & aider de l'autre: soit en avant, en une place, sur les voltes, & de costé. Neantmoins tous les faults ne se peuvent nommer capreoles; mais ceux là seulement qui sont hauts & eslevez tout d'un temps, & le cheval estant en l'air à la fin de sa hauteur, qui espare entierement des deux pieds de derriere, en faisant resonner la jointure des deux jarets, & qui continuë cette action, tant que sa force & son haleine dure, y employant toute sa vigueur.

LE ROY.

Je croy qu'il se trouve fort peu de chevaux qui soient capables de bien manier de cet air: C'est pourquoy dites-moy les qualitez qu'il faut qu'ils ayent.

PLUVINEL.

SIRE, il se treuve à la verité si peu de chevaux qui puissent naturellement bien manier à capreoles, que je n'en ay jamais veu en vostre Royaume que quatre, qui avec force & legereté tout ensemble, ayent manié de cet air; & encor des quatre je n'en ay veu qu'un qui aye atteint ceste perfection; c'estoit (SIRE) un Courtaut que j'avois dressé à Monsieur le Grand, le parangon veritablement de tous les plus excellents faulteurs qui se soient veus en nos temps.

LE

L E R O Y.

Monfieur le Grand, dites-moy quel cheval c'estoit que cet excellent faulteur, auparavant que passer outre.

MONSIEUR LE GRAND.

SIRE, Monsieur de Pluvinel vous dit vray, en vous louant ce cheval, pour ce que c'estoit le plus excellent, que je croy, qui aye jamais esté de nostre temps & de celuy de nos Peres, voire de memoire d'homme. Car il manioit parfaitement à toutes fortes d'airs; à capreoles, à un pas un fault, à courbettes, & terre à terre, & si sçavant & obeyssant, que je luy ay veu tout d'une haleine changer d'air sous Monsieur de Pluvinel, à tous les temps qu'il luy plaisoit: de tous les quatre que je viens de dire, sans luy desrober un seul temps des autres airs, tant il estoit parfait en obeyssance, en force & en disposition: ayant compté quatre-vingt-trois capreoles qu'il a faites d'une haleine sous le Sieur de Betbezé que voilà, qui estoit encor page de vostre Majesté, & avec tant de gayeté, qu'il en eust peu encor bien faire davantage s'il eust pleu à Monsieur de Pluvinel: en quoy, SIRE, je louë fort sa coustume de ne desirer rien tirer d'un cheval qu'à peu près la moitié de ce qu'il peut; la treuvant appuyée d'une fort bonne raison, qui est que faisant autrement, le Chevalier & le cheval perdent toute leur bonne grace; pource que si le cheval vient à s'affoiblir de force & d'haleine en maniant, il faut necessairement que les aides du Chevalier soient plus grandes & plus apparentes, perdant par ce moyen la bonne grace en leur action. Voilà pourquoy de crainte de tomber en cet inconvenient, on voit Monsieur de Pluvinel estre tousiours en mesme posture, droit à cheval, soit qu'il le face manier, ou aller de pas: luy ayant ouy dire assez souvent, que le Chevalier, pour avoir bonne grace en faisant manier son cheval, ne doit point remuer que tout doucement le bras de la houffine,

ne, en la faisant siffler haut & bas, deça & delà, ny faire paroistre les autres aides, pour obliger ceux qui le regardent, à croire que son cheval est si gentil & si bien dressé, qu'il va tout seul de sa bonne volonté, & quasi comme un miracle en nature, qui est veritablement la perfection du Chevalier & du cheval. Mais pour encor entretenir vostre Majesté des rares qualitez de mon cheval; il a fait des coups si excellens & pour rire, que Monsieur de Pluvinel peut l'asseurer, que jamais personne n'a monté dessus, s'il ne l'a adverty auparavant de le faire manier, qu'il n'aye jetté par terre.

P L U V I N E L.

S I R E, il est tres-vray que personne n'a jamais monté sur ce cheval qui soit demeuré en selle, si auparavant que de le faire manier, je ne l'ay adverty. Et cela venoit de la nature du cheval, lequel quand il sentoit quelqu'un sur luy, il se laissoit fort aisément conduire de pas; mais lors que l'homme le vouloit lever, la premiere action qu'il faisoit, estoit de prendre une demie volte à main gauche, laquelle si le Chevalier luy souffroit desrober, & qu'il ne fust adverty de l'en empescher, il faisoit à l'instant des contretemps si rudes & si fascheux, que je luy ay veu rompre les deux arçons de sa selle par la rudesse de son esquine: estant impossible à quelque homme que ce fust, de pouvoir souffrir ces efforts sans quitter la selle. Et puis assurer vostre Majesté, l'avoir veu en une matinée jeter quatorze personnes par terre. Et une autre fois un qui se disoit Escuyer, le faisant manier en un endroit où il y avoit quelques petits arbres, il l'enleva si haut par dessus la selle, (en presence de plus de deux cents personnes) qu'il le jetta sur l'un d'iceux. Mais la souveraine perfection & gentillesse du cheval estoit, qu'après avoir jetté quelqu'un par terre, au lieu de luy faire mal, il s'arrestoit tout court, l'alloit sentir, le souffroit relever, & se laissoit reprendre à luy. Je pourrois raconter à
vostre

vostre Majesté, cent tours pareils qu'il a faits; mais pour ne l'ennuyer, je reprendray mon discours, & diray que peu de chevaux sont propres à manier à capreoles, en ce qu'il faut qu'ils soient premierement de grande force, tres-legers, nerveux, & bien fondez sur leurs jambes & sur leurs pieds, pource que cét exercice, plus que tous les autres, les ruine beaucoup: & oseray assureur à vostre Majesté, que sans ma methode peu de chevaux (si de leur inclination seule ils ne s'y mettent) se pourront accommoder à cette cadence, parce qu'il s'en treuve rarement de force suffisante & de legereté pour y fournir, qui ne soient ordinairement impatiens, malicieux, & se deffendent de leur force. Je laisse donc considerer au Chevalier judicieux, si les chevaux de telle nature sont difficiles de reduire au pas, au trot & au galop, sans les moyens dont je me sers, ce qu'ils feront quand on leur voudra demander davantage. Car s'ils se font deffendus de pas, à plus forte raison le feront-ils avec furie, quand on les recherchera de plus près: & croy que pour en venir à bout, il y faudra employer un si long-temps, (si on ne se sert prudemment de mes reigles) que le cheval avant avoir pris seulement la cadence des capreoles, & y estre assure, ses jambes seront usées, sa force tellement abbatuë, & sa gentillesse si estouffée, qu'il ne sera plus capable de faire cette action-là de bonne grace, à laquelle pourtant pour peu qu'il face, il n'aura pas esté reduit sans grand danger de celuy qui luy aura mis; d'autant que (comme j'ay dit cy-dessus) tels chevaux impatiens ne se laissent pas forcer sans se deffendre; & durant leurs deffences, qui n'a des moyens fermes pour les retenir, il y a grand danger, que souvent l'homme en ressent du mal: pource qu'en ce maneige icy plus qu'aux autres le Chevalier doit user de sagesse, de patience, & de jugement pour prevoir aux accidents à venir, qui sont bien plus grands pour l'homme, qu'aux autres airs, d'autant que le cheval

prend plus de fougue , & de colere aux faults , laquelle est plus dangereuse , en ce que les temps sont plus incommodes qu'à aucune autre action qu'on luy puisse faire exécuter : tellement qu'il faut que le Chevalier soit bien plus confideratif à prévoir sa malice avant qu'elle arrive , pour y donner le remede qu'il verra bon estre ; ce qu'il fera pourveu qu'il soit expérimenté en sa science : car cela estant , il jugera par l'action & la physionomie du cheval, le bien ou le mal qu'il doit faire avant que de l'avoir exécuté.

L E R O Y.

Je croy que veritablement il faut avoir un grand usage en cet exercice, pour cognoistre par la physionomie du cheval, le bien & le mal qu'il doit faire avant que de l'avoir exécuté. C'est pourquoy cela ne se pouvant pas enseigner certainement que par la pratique , passez outre , & me dites les moyens qu'il faut tenir pour dresser le cheval à capreoles.

P L U V I N E L.

Re-cours à la Figure 4. S I R E , Je commence tousiours le cheval d'une mesme façon, & par ce qu'il trouve le plus difficile, qui est de tourner. C'est pourquoy je le mets au pilier seul sans personne dessus, comme cy-devant j'ay fait voir à vostre Majesté. Et là je tasche de luy gagner l'obeyffance au pas , au trot , & au galop, à souffrir la main , à s'y laisser conduire , attaché entre les deux piliers à fuyr la gaule deça & delà. Et lors que sans danger je puis mettre un homme dessus, je luy fais faire sous luy la mesme chose : & ainsi continuant, je tache de le deliberer terre à terre , & luy donner l'obeyffance d'aller en avant , & de fuyr les talons auparavant que de le rechercher de plus prés : & lors que je le juge assez deliberé, & qu'il ne se retient point, je le fais lever haut devant à la fin de la leçon, l'obligeant le plus que je puis, de fort plier les jambes , en le frappant dessus doucement , ou ferme ,
pour

Faut remettre en ce lieu la Figure. ce que nous marquons la 31.

pour d'avantage embellir son air : car tous les chevaux manians par haut , ou à courbettes , ont bien meilleure grace quand ils plient les jambes , que lors qu'ils les tiennent roides. C'est pourquoy il est tres-necessaire de les accoustumer à les bien plier , afin qu'en rendant leur air plus beau, ils soient plus legers à la main de la bride.

L E R O Y.

Mais si en continuant de luy apprendre l'obeyffance jusques au point que vous dites , le cheval se deffendoit de son esquine, & se fiant en sa force, entreprenoit quelque extravagance, quel remede y apporteriez-vous ?

P L U V I N E L.

S I R E , je ne fais point de doute que les chevaux capables de manier à capreoles, se treuvans fiers & pleins d'orgueil par le ressentiment de leur force extrême , ne s'en deffendent. Mais le Chevalier prudent jugera par son experience la nature de sa deffence. Car , comme j'ay dit en quelque lieu cy-devant, si la deffence se fait en avant, & que son dessein ne soit que d'incommoder l'homme qui sera sur luy, avec un grand nombre de faults , tant s'en faut qu'il le faille chastier , (encore que ce soit par deffence) au contraire il fera besoin le laisser sauter & employer sa force ; taschant parmy ces faults en avant , de gagner l'appuy & l'obeyffance de la main , & regler une cadence esgale à ce qu'on desire : pource que ce sera tousiours autant de gagné sur le cheval , qui peut-estre en cette deffence rencontrera de la facilité en l'execution de ce qu'on luy demande, qu'il pratiquera sans aucun refus pour le plaisir de l'homme. Ce qui n'arriveroit pas si on se vouloit opiniastrer à empescher le cheval d'employer sa force , & sa legereté , soit de bonne volonté, ou en se deffendant. Mais aussi s'il employoit cette force par malice, s'opiniastrant à ne vouloir aller en avant, il faudroit le fort deliberer pour la peur, ou pour le coup de
la

la chambriere, voire mesme des talons, (les cognoiffans) à aller en avant, à toute bride, ou terre à terre déterminé, (si il en sçavoit la cadence.) Bref, il ne faut jamais que le cheval aille en arriere, si ce n'est pour le plaisir de l'homme.

L E R O Y.

Je cognois par vostre discours qu'il y en a beaucoup qui faillent par ignorance, en s'opiniastrant à faire faire au jeune cheval ce qu'ils desirent, comme s'ils ont dessein de le faire trotter ou galoper, & qu'il se mette à sauter, encor qu'ils facent ces sauts en avant, ils le chastient, le veulent rabaisser, quoy qu'il soit leger & plein de force; ce que je voy par vos raisons estre veritablement un erreur: mais si le cheval ne se deffend pas, quelle methode tenez-vous pour luy apprendre les capreoles?

P L U V I N E L.

*Figure
re 32.* S I R E, quand le cheval obeyt à ce que j'ay dit cy-dessus, & qu'il est bien libre de se lever haut devant, en bien pliant les jambes, je commence sa leçon tousiours par le terre à terre. Puis l'ayant fait attacher entre les deux piliers, les cordes un peu courtes, pour luy apprendre à lever le derriere & ruer des deux jambes à la fois, je le touche de la houffine sur la croupe pour l'obliger à ruer: s'il y obeyt, je recompense son obeyssance avec nombre de caresses; si aussi il n'y respond assez vigoureusement, je luy fais presenter & toucher, s'il est besoin, proche du ply de la fesse d'un long baston, qui a environ cinq ou six pieds de long, & une petite pomette de fer au bout, qui sert de molette d'esperon, & par ce moyen il n'y a cheval qui n'apprenne à ruer facilement. Mais pource qu'il est besoin que ce soit esgalement des deux pieds de derriere, il faut mettre un baston de chaque costé jusques à ce qu'il le cognoisse, & lors en le voyant approcher, il luy obeyra sans nulle difficulté sans en estre touché, pourveu que la discretion y soit observée:

Et

Et ainsi peu à peu on luy apprendra à ruer par l'aide de la houffine seulement, soit en le touchant, ou par le bruit & sifflement qu'elle fera. Mais s'il faisoit le paresseux, le Chevalier qui sera dessus, prendra un petit baston de demy pied de long dans sa main droite, lequel aura une petite pointe de fer à l'un des bouts, duquel il le piquera sur le milieu de la croupe, avec telle discretion que le cheval se puisse apercevoir que s'il ne ruë, il est piqué, & s'il obeyt, il ne l'est ny du baston, ny du poinçon; & suffira que cette obeyffance premiere s'estende à une ruade, jusqu'à ce qu'il soit bien assure à la faire pour la houffine seulement, à toutes les fois qu'on luy demandera. Mais il faut bien prendre garde de ne mettre personne dessus entre les deux piliers, qu'il ne cognoisse l'aide de la gaule & des bastons, & qu'il n'y responde librement.

L E R O Y.

Je croy qu'il faut que toutes fortes de chevaux ruent par cette voye, quoy qu'ils n'eussent la force assez pour manier à capreoles: mais ces ruades-là n'estans pas ce que vous nommez capreoles, vous me direz le moyen comme quoy vous y faites venir le cheval.

P L U V I N E L.

S I R E, Vostre Majesté remarquera, s'il luy plaist, que toutes fortes de chevaux n'apprennent à manier que par les bonnes coustumes. C'est pourquoy il les y faut apprendre: & pour parvenir à faire une bonne capreole, il faut commencer par ce qui est le plus difficile au cheval, qui est de se lever haut devant & plier les jambes: puis après il est besoin de l'obliger à se lever derriere par la methode que j'ay declarée à V. M. Puis quand il obeyt à se lever devant, & qu'il ruë pour les aides des bastons, du poinçon & du son de la houffine, alors il faut assembler ces deux choses en une, en cette sorte: qui est lors que ce-

luy qui est dessus, levera devant comme il retombera à terre ; il faut presenter les bastons, & sans doute, les reconnoissant il ruëra, & en respondant de la forte à cette aide, il fera une bonne capreole, laquelle redonnant à toutes les fois qu'en levant devant, on luy presentera les bastons, en fin il la fera pour l'aide de la gaule. Et quand il la sçaura bien faire bonne, il sera à propos gagner sur son haleine peu à peu, luy en faisant faire deux & trois ; continuant de cette sorte sans le forcer par plusieurs reprises, le plus doucement qu'il sera possible : d'autant que c'est une chose tres-assurée, que l'air des capreoles ne se doit, ny ne se peut forcer, comme les autres airs de terre à terre, & de courbettes. De cette façon en le travaillant avec jugement, on portera le cheval à faire autant de capreoles, que sa force & son haleine le pourront permettre. Estant tres-certain que celuy qui sçait faire trois bons faults sans intervalle entre deux, il en fera tant qu'il plaira au discret Chevalier : ayant esprouvé & cognu par experience, que trois bonnes courbettes, trois bonnes capreoles, trois bons temps d'un pas, un fault, & trois bonnes demies voltes terre à terre, sont les certaines preuves que le cheval qui les sçait bien faire, est tout dressé, pourveu qu'il soit entre les mains de quelque sage Chevalier, lequel en bien continuant, le peut en fort peu de temps ajuster & gagner toute son haleine.

LE ROY.

Quand le cheval est assuré entre les deux piliers à se lever devant pour l'aide de la langue & de la gaule, que faites-vous après ?

PLUVINEL.

*Figure
no 33.* SIRE, après avoir commencé terre à terre à l'entour du pilier seul, pour desennuyer le cheval, je le fais attacher entre deux piliers, les cordes du cavesson un peu longues. Et là en le soustenant de la main, je tasche à
luy

luy faire faire un, deux, ou trois fauts, sans qu'il s'appuye sur les cordes du caveffon, afin de luy donner la pratique de se mettre dans le juste appuy, & de le souffrir, ce qui ne se fera peut-estre pas en une journée, mais peu à peu, & bien-tost, pourveu que le Chevalier travaille avec prudence, & n'ennuye point le cheval.

LE ROY.

Je cognois bien que cette leçon est pour commencer à mettre vostre cheval dans la main.

PLUVINEL.

Ouy, SIRE, vostre Majesté a très-bien jugé : car, comme j'ay tousiours dit, pour que le cheval soit dressé à toutes fortes d'airs, ou à l'un d'iceux, il faut qu'il soit dans la main & dans les talons. Comme donc je le cognois estre dans la main, & s'y soustenant, faisant trois bons fauts à toutes les fois que je le desire avec le bon & juste appuy, je continuë cette leçon sans passer outre, sinon de le divertir, & le desennuyer soit terre à terre, soit en le promenant de pas, puis le faisant retrencher entre les deux piliers en le levant devant & derriere de la gaule, & du poinçon si besoin est : j'ordonne à celuy qui est dessus, d'approcher ses deux gras des jambes, & en le soustenant tout doucement, avec, l'aider le plus delicatement qu'il pourra des deux talons, le pinçant de telle sorte, que cela n'oblige le cheval de se mettre en colere : & s'il respond une fois ou deux à cette aide, luy monstrier avec force caresses & friandises que c'est ce qu'on luy demande, afin de l'obliger à faire pour le gras de la jambe, & pour les talons, le mesme que pour les bastons, & le poinçon : n'y ayant nulle doute que tout cheval qui dans la main, & pour l'aide des bastons, & du poinçon, fera trois bons fauts, il les executera pour l'aide des jambes & des talons, si celuy qui le fera travailler est intelligent ; & en cette sorte, il mettra son cheval au point de
faire

faire ces fauts esgaux dans la main, sans s'abandonner sur les cordes du caveffon, & de répondre aux deux gras des jambes, & des talons au lieu de poinçon : n'entendant point qu'on mette le cheval à manier sur sa foy, qu'il ne soit affermé entre les deux piliers à ce que je viens de dire, ny qu'on luy donne autre leçon si ce n'estoit pour le divertir, quelquesfois le promener de pas, de costé, la teste contre une muraille, se servant de la main & des talons, puis sur les voltes de pas seulement.

L E R O Y.

Si le cheval ne vouloit obeyr à ces leçons, & particulièrement à cette dernière de souffrir les aides des talons, secourus du poinçon & des bastons au besoin, & qu'il fist quelque extravagance de desespoir, que feriez-vous pour y remédier ?

P L U V I N E L.

S I R E, Vostre Majesté a tres-bien jugé, qu'il y a des chevaux qui se voyans pressés, se peuvent desesperer; de sorte qu'au lieu de répondre aux aides & de les souffrir, ils font des tours si hazardeux pour les hommes & pour eux, que c'est à quoy il faut prendre garde de prés afin de les éviter : & particulièrement les chevaux que l'on juge pouvoir fournir à l'air des capreoles, comme estans plus legers, plus vigoureux, & par consequent se ressentans accompagnez de force suffisante, pour répondre aux moyens qu'ils voudront entreprendre pour secouër le joug de l'obeyssance, & de la subjection où il les faut mettre pour leur apprendre ce qu'on desire : estant beaucoup plus difficile de les reduire à la raison, que ceux qui n'ont qu'une force suffisante pour le terre à terre, & pour les courbettes. En ce qu'en premier lieu, on ne peut forcer un cheval de sauter quand il est au bout de son haleine, & de sa force, où l'air des faults le met bien plustost que les autres, l'ennuye davantage

vantage dans la continuation par la fatigue qu'en ressentent ses reins, ses jambes & ses pieds ; & par consequent estant necessaire pour ces causes de faire ses leçons fort courtes , il faut que le prudent Chevalier travaille à l'air des capreoles avec beaucoup plus de jugement, de patience , & d'invention, qu'aux autres où il peut forcer son cheval : recherchant soigneusement toutes sortes de moyens pour luy faire concevoir promptement ce qu'il luy demande , soit par courtoisie & par douceur , soit par surprise , soit en changeant souvent de place où il seroit besoin , soit en gagnant l'obeyssance par le frequent changement des leçons , tantost entre les deux piliers, tantost la teste à la muraille, tantost dans une encoigneure , ou le long d'une carriere ou allée bien droite : & ainsi se servant de tous ces moyens, des divers mouvemens de la main , de la bride , du cavesson , des contrepoids du corps , des cuisses , des jambes , des talons , de la gaule , des bastons , & du poinçon : faisant jouer tous ces ressorts , selon les temps que le jugement dictera ; il est sans doute qu'on gagnera sur tel cheval que ce soit ce qu'on en desire , si quelque defect de nature ne l'empesche ; laquelle chose estant, ce n'est plus la faute du Chevalier. Si bien que V. M. peut juger par là , ce que je luy ay desja dit cy-devant , qu'il est impossible de pouvoir dire , ny escrire par le menu tout ce qui est besoin de faire pour reduire les chevaux à la perfection qu'on desire d'eux. La pratique seule de la main du Chevalier & de ses talons , jointe à un excellent jugement, & un long usage dans l'exercice , est ce qui peut executer à temps mille & mille choses qui ne se peuvent dire ny escrire que dans l'occasion , & à l'instant qu'il est besoin.

L E R O Y.

Je cognois ce que vous me racontez estre vray , & croy qu'il y a beaucoup de choses qui ne se peuvent dire qu'à l'instant de l'execution. C'est pourquoy passez outre.

D d

P L U-

PLUVINEL.

Le cheval respondant aux aides , & faisant pour icelle trois ou quatre bons faults , il faut le long d'une carriere le promener de pas , & commencer à le lever , s'il ne se presente. Mais s'il se presente bien à propos , il ne faut perdre ce temps , ains le prendre , & luy faire faire trois ou quatre capreoles, ou une ou deux selon la discretion : & ainsi cheminant, & levant doucement, il se mettra sans beaucoup de difficulté , & en peu de jours par le droit , où on pourra luy gagner peu à peu l'haleine sans le fascher , & luy en faire faire tant qu'elle durera , dequoy pourtant il se faut garder. Car jamais on ne doit mettre un cheval au bout de sa force, ny de son haleine, si ce n'est dans la necessité, pour les raisons que cy-devant j'en ay dites à vostre Majesté. Et s'il se treu-voit quelque petite repugnance à l'obeyffance de la main , des talons , ou des aides , le cheval estant en sa liberté & sur sa foy , il ne doit pas continuer long-temps que cette difficulté ne soit vaincuë par les moyens susdits , de peur qu'il ne print une mauvaise habitude , qui seroit tres-difficile , voire quelquefois impossible de luy oster , estans souffertes , & n'y ayant remedié à l'origine. Le cheval estant au poinct de cette obeyffance , pour passer outre il sera be-
Fig-
re 34.soin de le mettre autour du pilier , puis ayant commencé sa leçon de pas, & s'il ne se presente de son air, continuer terre à terre auparavant que de le lever. Mais aussi s'il se presente , prendre ce temps & tirer de luy deux ou trois faults, ou plus , selon le jugement du Chevalier. Et ainsi en levant & cheminant de pas par plusieurs reprises, pratiquant cette leçon avec prudence , il aura bien-tost reduit son cheval à fournir une volte entiere , voire deux, & plus, si sa force & son haleine luy permettent , qu'il faudra gagner par discretion. Car quelquesfois les chevaux se deffendent aussi-tost par le manquement de leur force , & de leur haleine , que par l'ignorance & par la malice.

L E R O Y.

Quand le cheval est affeuré sur les voltes à l'entour du pilier, que desirez vous de plus, & qu'est-il besoin de faire pour le mettre au point que vous souhaitez ?

P L U V I N E L.

S I R E, Le cheval estant avancé jusques là, je le fais attacher entre les deux piliers, & après que celui qui est dessus l'aura fait aller de pas, de costé, deça & delà pour les deux talons, si le cheval sçait manier à courbettes, je desire qu'il le leve de cest air-là : & qu'il luy apprenne à aller de costé à courbettes, suivant les leçons que j'ay dites cy-devant : excepté que le cheval de capreoles qui manie à courbettes, lors qu'on les luy demandera, il se faut bien garder de l'aider de la langue ; pource que c'est pour les capreoles : mais seulement de la gaule sur le col ou sur l'espaule : & la raison pourquoy je desire, s'il y a moyen, qu'on luy apprenne l'obeyffance du talon à courbettes, (s'il les sçait faire) est que sa leçon en peut durer plus long-temps sans l'ennuyer, & par consequent aura plustost retenu ce qu'on desire, tant de l'obeyffance que de la cadence : estant tres-certain que obeyffant à la cadence des courbettes, il fera le semblable à capreoles. Mais aussi si le cheval se presentoit de son air, & qu'il y obeyt comme à courbettes, tant mieux, estant ce qu'on desire. Il luy faut faire gouster le plaisir de ceste obeyffance par les frequentes careffes, en le renvoyant au logis à toutes les fois que le prudent Chevalier le jugera à propos. Si toutefois le cheval ne sçavoit manier à courbettes, & qu'il ne se presentast de son air, lors que le Chevalier connoistra qu'il obeyra de pas, de costé franchement avec le bon appuy dans la main ; il doit le lever de son air, & en l'aidant d'un talon, luy faire faire deux faults de costé, & achever le reste de pas sans l'arrester : & ainsi continuant avec douceur, soit attaché entre les deux piliers, soit la teste
à la

à la muraille le long d'une carrière, (si le cheval estoit trop ennemy des deux piliers) il maniera de costé bien-toft pour les deux talons. Et lors qu'il respondra franchement à la volonté de l'homme par le droit en une place, de ferme à ferme, & de costé, le tout sous le bouton, se laissant conduire de la main, & prenant les aides des talons selon la fantaisie du Chevalier: il sera capable de passer outre dans la conclusion de ce qu'on doit desirer de luy.

L E R O Y.

Quelle est cette dernière conclusion? je suis en impatience de voir ce cheval de capreoles au dernier point de sa perfection.

P L U V I N E L.

S I R E, Tout de mesme que la conclusion & la perfection des maneiges terre à terre & de courbettes sont les bonnes voltes; ainsi en est-il des capreoles: car les bonnes voltes sont la fin de tout ce qu'on en peut desirer de bon; pour à quoy parvenir, le cheval estant au point que je viens de dire, le Chevalier luy peut franchement donner leçon sur les voltes, en le promenant de pas assez larges, & sans le contraindre des hanches; car à l'air des capreoles elles ne doivent point estre dedans ny trop subjettées, suffisant seulement qu'il y en aye une: & se doit servir le Chevalier de la main, le menant rondement des espaulles, & des hanches: Puis l'ayant promené tant à une main qu'à l'autre, si le cheval se presente, il doit prendre ce temps, & en l'aidant, s'il le contente pour luy donner plus grand plaisir, le renvoyer au logis quand il n'auroit fait que demie volte. Car vostre Majesté remarquera (s'il luy plaist) que ce n'est pas la quantité qui doit contenter le prudent Chevalier, mais la franche obeyffance du cheval; la quantité ne servant qu'à gagner l'haleine, de laquelle quantité il ne faut se servir sinon quand le cheval obeyt franchement,
&

& encore en faut il user peu à peu avec discretion , afin de ne l'ennuyer: Tellement (SIRE) que le sage Chevalier continuant cette leçon dans peu de jours , le cheval le conten-
tera sur les voltes ; laquelle chose estant, je luy conseille de ^{Figur} ne luy en demander pas davantage : car de vouloir faire ^{re 35.} manier en arriere , ce n'est pas le propre de l'air des capreoles ; seulement il se doit entretenir en ce point, le pouvant affeurer qu'il y a peu de chevaux qui y puissent arriver. C'est pourquoy lors qu'il s'en rencontre quelqu'un , on le doit bien cherir , d'autant que dans les triomphes , dans les magnificences, aux entrées, & en mille autres endroits , il n'y a rien qui donne tant de contentement , & d'admiration aux regardans , & qui face tant paroistre un Chevalier bien droit , & bien adroit , qu'un cheval bien maniant à capreoles , qui est le plus beau de tous les airs : en ce que s'ellevant davantage en haut , il participe plus de la qualité de l'air, qu'aussi il est plus rare; & que les choses les plus rares sont ordinairement les plus estimées : joint qu'outre tout cela , la perfection du bon Chevalier se cognoit à reduire les chevaux de cet air , bien plus qu'aux autres airs , pour les difficultez qui se treuvent à ceux qui sont capables d'y fournir , pour les raisons que j'ay fait voir à vostre Majesté , en la pratique de ses leçons de capreoles.

L E R O Y.

Je suis bien aise d'avoir entendu la methode entiere , & la suite des leçons pour conduire le cheval de capreoles à sa perfection. Il reste à cette heure à me dire ce que c'est de l'air d'un pas un fault, par le moyen que vous tenez pour y reduire les chevaux.

P L U V I N E L.

SIRE, L'air d'un pas un fault est tout different des trois autres airs cy-dessus , & neantmoins composé de tous les trois, lesquels il faut que le cheval execute en ma-

E e

niant,

niant, & que les aides du Chevalier tiennent aussi de tous les trois : tellement que le cheval maniant à un pas un fault, on peut dire qu'il manie en mesme temps terre à terre, à courbettes, & à capreoles. Et pour donner à connoistre à vostre Majesté, comme il faut que le cheval fasse les mesmes mouvemens, & le Chevalier les mesmes aides qu'il convient à tous les trois airs : Premièrement il est besoin que le Chevalier lasche la main, afin qu'il face le pas avec un peu de furie, comme s'il manioit terre à terre : Puis soudain il faut tirer la main comme quand il manie à courbettes, après la soustenir pour luy faire faire la capreole fort haute : & où il seroit paresseux, presser les deux talons au ventre pour le faire avancer, en laschant un peu la main de la bride, puis les presser encor plus fort pour le faire faulter, en tirant & soustenant la main de la bride, jusques à ce qu'il manie de science, & qu'il soit asseuré de sa cadence : auquel cas le Chevalier diminuera toutes les aides, en sorte que les regardans puissent dire veritablement, que le cheval est si gentil & bien dressé, qu'il manie tout seul ; & que par ce moyen le Chevalier puisse demeurer juste dans la selle en sa bonne posture, d'autant que s'il falloit aider le cheval à tous les temps, le Chevalier & le cheval seroient tellement desconcertez, qu'ils ne feroient plus rien qui vaille, chose qui desplairoit grandement aux spectateurs.

LE ROY.

Je croy que cet air est tres-agreable à voir, & à sentir à celuy qui est sur le cheval. C'est pourquoy je seray bien aise que vous me faciez entendre la methode que vous tenez, pour le rendre digne d'y bien manier.

PLUVINEL.

SIRE, Le cheval sçachant manier terre à terre, à courbettes, & fournissant quelques capreoles; car le cheval peut fournir à l'air d'un pas un fault, qu'il ne le pourroit pas

pas à capreoles: en ce qu'il faut plus de force à fournir à capreoles, pour ce que l'air d'un pas un fault, le cheval faisant le pas, il reprend sa force, & sa commodité: & à l'air des capreoles, les faults sont continuels, sans qu'il y aye d'intervalles entre-deux, qui puisse donner moyen au cheval de se remettre en vigueur. Voilà pourquoy sçachant seulement respondre à quelques faults, à toutes les fois qu'on les luy demandera; il le faut mettre à l'entour du pilier, où ayant cheminé de pas, on le levera à courbettes; puis en cheminant de pas on luy demandera par intervalle un fault; & ainsi cheminant, & levant, on l'accoustumera à se lever en cheminant, & respondre au fault quand on le desirera. Laquelle chose sçachant le Chevalier se faisant suivre, & donnant un peu de fougue d'avantage après le fault du cheval, comme s'il le vouloit faire repartir, se servant des aides que cy-dessus j'ay dites; il en tirera deux ou trois temps: toutesfois s'il ne respondoit franchement, & qu'il fist quelque refus de prendre cette cadence en se transportant par trop, il sera besoin de l'attacher entre les deux piliers, ou bien la teste contre la muraille, & là le lever à courbettes; auxquelles obeyssant comme il en aura fait une, il faut en luy monstrant le baston, & le soustenant de la main & des talons, luy faire faire un fault; car estant attaché, il ne se pourra transporter en avant: & continuant de la sorte avec douceur & jugement, sans ennuyer le cheval, il aura bien-tost pris cette cadence; de laquelle estant assure, & y allant librement dans la main, & par l'aide des talons, il se laissera après facilement conduire par le droit & sur les voltes, estant desja dressé à capreoles, sinon que ce fust un cheval qu'on voulust commencer de cet air là sans le mettre à capreoles; il faut suivre toute la mesme methode des capreoles, n'y ayant autre difference pour le faire venir à ce but là, sinon qu'il luy faut donner la cadence d'un pas un fault; car pour l'obeyssance & la justesse c'est la mesme chose.

Re-
cours
à la
Figure
re 33.

Figure
re 36.

LE ROY.

Est-ce tout ce que vous avez à dire de l'air d'un pas un fault, lequel je croy estre aussi agreable à sentir, comme il est à voir ?

PLUVINEL.

SIRE, Je m'estendrois bien davantage à faire remarquer à V. M. quantité de diverses leçons sur ce sujet : mais luy ayant cy-devant discouru des moyens de reduire les chevaux à l'obeyffance de l'homme, & luy ayant dit que j'estimois assurement le cheval obeyffant en un point, capable d'obeyr à tout, si le Chevalier travailloit avec patience, jugement & resolution : j'ay creu, pour ne l'ennuyer point de trop de langage, qu'il suffisoit seulement de luy monstrier quelle estoit la cadence d'un pas un fault, & que je finisse ce discours par ce qui est le plus necessaire au Chevalier & au cheval, qui sont les aides ; sans lesquelles ny l'un ny l'autre ne peut rien faire qui vaille, ny de bonne grace, si elles ne sont données par le Chevalier, & receuës par le cheval de la forte que je desire : qui est (SIRE) que le bon & bel homme de cheval ne scauroit faire trop peu d'action du corps, ny des jambes pour l'aider : & doit fuyr tant qu'il pourra la mauvaise coustume de ceux qui à tous les temps branslent les jambes de telle forte, qu'ils ennuyent les regardans par leur mauvaise grace. Je souhaite donc qu'il soit placé en la bonne posture que j'ay monstrier à V. M. la cuisse & la jambe bien estenduë, & près du cheval, à ce que les aides en soient plus proches. Et s'il treuve son cheval endormy, les prenant avec trop de patience (comme souvent il arrive, principalement à ceux qui les souffrent trop par inclination; ou bien à ceux qu'il y a fallu endormir par un long-temps, pour leur faire endurer, & mesme les pincer à tous les temps, pour les obliger à les prendre grossierement ;) il est besoin que le Chevalier, sentant son cheval en cette paresse, ou en-

dormisse-

dormissement, luy donne de fois à autre un bon coup des deux esperons, ou d'un, selon le besoin. Puis qu'il rafermisse ses jambes, & presse fort les cuisses toutes les deux ensemble, ou l'une plus que l'autre, selon ce qu'il jugera: & lors qu'il aura mis le cheval en cette apprehension, & qu'il sentira presser les deux cuisses, ou l'une plus que l'autre, il maniera pour la peur, & fera paroistre l'homme avec peu d'action, qui est comme je le desire: & portera cette leçon tel profit à celuy qui la voudra bien considerer, qu'elle luy fera voir, & cognoistre veritablement par le vray sens de la raison, que les talons sont les dernieres aides que nous ayons pour faire manier nos chevaux: tellement que si le Chevalier peut premierement faire aller son cheval de la seule peur, puis comme il voudra s'alentir, treuver un aide dans la cuisse qui le releve, & encor après un autre plus ferme au gras de la jambe, il fera plus à propos de suivre cette methode, & garder les talons pour le dernier, puisque par cette voye le cheval ira plus long-temps, & le Chevalier paroistra en meilleure posture, que si il commençoit par un grand temps de jambe, & par l'aide des talons, qu'il doit conserver au besoin, & pour la fin de l'haleine de son cheval; n'y ayant rien de plus certain qu'un homme expert en cet art, & qui entend bien les aides, peut mener plus long-temps un cheval de quelque sorte d'air que ce soit, qu'un autre qui aura moins de pratique: & qui au lieu de le bien aider, l'incommodera par ses mauvaises aides. Voilà donc (SIRE) ce que j'ay à dire à V. M. pour ce qui touche le maniment des chevaux, & les moyens les plus brieves & moins perilleux, que j'ay mis peine de trouver par mon labeur, afin d'eviter mille & mille hazards, qui se rencontrent en la suite de cet exercice. Que si je ne me suis expliqué si clairement que j'aurois desire, Vostre Majesté remarquera, s'il luy plaist, ce que cy-devant je luy ay dit, que je ne luy ay parlé si non des moyens ordinaires dont j'use pour mettre les chevaux à la raison: d'autant que si j'avois voulu particulariser & ex-

primer par le menu toutes les leçons dont je me fers, il m'auroit esté impossible, pource que ma façon de travailler n'estant conduite que selon les occasions, il me seroit bien mal-aisé de la mettre au net, en ce que toute action de l'entendement est tres-mal aisée, voire impossible d'exprimer par escrit. Or est-il que ma methode consiste au jugement, faire la guerre à l'œil, changer de moment en moment d'action, selon le besoin, & travailler plûtost la cervelle du cheval que les jambes. C'est pourquoy (SIRE) vostre Majesté m'excusera, s'il luy plaist, si je ne m'exprime si bien par les discours, comme je pourrois faire en luy faisant voir l'effect que ces foibles paroles ne luy peuvent monstrier. Mais je n'ay eu autre intention en parlant, que d'obeyr au commandement qu'elle m'a fait, de luy declarer les principaux effects de ma methode: & luy faire voir comme c'est le seul moyen de recueillir avec facilité, sans danger du Chevalier, sans grand travail du cheval, & avec briefveté de temps, la perfection de cet exercice, que la pluspart cherchent avec une si longue peine, au peril de leur vie, & à la ruine de leurs chevaux.

L E R O Y.

Je suis bien aise d'avoir entendu tout le discours que vous m'avez fait de la methode que vous tenez, pour mettre les chevaux à la raison: car encor que je ne sois sçavant en l'exercice, neantmoins tout ce que vous m'avez dit, tombe sous mon sens avec telle facilité, que je croy veritablement qu'il se peut executer sans difficulté par tout homme de bon jugement; & croy que cet entretien m'apportera du profit, en ce que m'ayant donné à cognoistre les principales maximes de la Theorie, j'en trouveray la pratique beaucoup plus aisée, & y prendray plus de plaisir, estant desja instruit des raisons les plus necessaires. Mais pour ce que je veux sçavoir de suite tout ce qui est de l'exercice de la Cavalerie, & qu'il reste encore une des plus gentilles actions qui se

se face à cheval, dont je n'ay pas l'intelligence, qui est la maniere de faire les belles & bonnes courses de bague : continuez à m'entretenir sur ce sujet ; car je veux aussi bien me rendre beau & bon Gendarme , comme bel & bon homme de cheval, afin de pouvoir aussi parfaitement juger sur la carriere , dans les triumphes , & tournois , de la bonne grace , & de l'adresse des Chevaliers, comme je sçauray faire dans les batailles, de la generosité de leur courage.

P L U V I N E L.

S I R E , Je n'eusse pour cette heure osé importuner davantage vostre Majesté , & eusse remis à l'entretenir des courses de bague à une autre fois: mais puis qu'elle a agreable que je continuë , je le feray , si mieux elle n'ayme de commencer elle-mesme par l'action.

L E R O Y.

Non , Monsieur de Pluvinel , je veux auparavant entendre tout ce qui est necessaire pour faire de belles & bonnes courses de bague , avant que d'en venir à l'execution ; c'est pourquoy continuez à me le dire.

M O N S I E U R L E G R A N D.

Le Roy a raison de desirer sçavoir de vous le moyen de bien courre la bague auparavant que d'y commencer. Pour ce que, comme vous avez veu cy-devant, il ne vous a point esté besoin de placer sa Majesté dans la selle , ny de la reprendre de sa posture ny de son action, ayant si bien retenu ce que vous luy avez dit auparavant que monter à cheval , qu'elle n'a manqué en un seul poinct requis à la bonne grace du Chevalier. C'est pourquoy elle desire d'entendre ce qu'elle vous dit , afin du premier coup de n'y faillir , & nous faire tous admirer son bon esprit , & sa bonne memoire , aussi bien en cette derniere action qu'en la premiere.

P L U -

Fig-
ve 37.

S I R E, Monsieur le Grand a tres-bien remarqué le loüable dessein de vostre Majesté, estre de faire bien du premier coup, ce que beaucoup d'autres font plusieurs mois à apprendre. C'est pourquoy en luy obeyssant, je diray qu'une des plus belles actions & des plus agreables à voir & à pratiquer à cheval, est celle de bien courre la bague : Mais aussi je la tiens une des plus difficiles, pour ce que tous exercices de plaisir qui se font en public, les hommes qui ont du courage desirent y paroistre avec de la bonne grace, & chacun avec ambition de faire le mieux : laquelle extreme envie emporte quelquefois l'esprit, de sorte qu'il ne songe à maintenir toutes les parties du corps dans la juste & bonne posture requise, & particulièrement aux courses de bague. La raison principale est, que cet exercice se fait pour donner plaisir aux Dames, & est le seul de tous pour lequel elles donnent prix. Si bien que pour leur plaire, chacun tasche avec passion, à se rendre agreable à toutes en general, & à quelqu'une en particulier, & à gagner le prix, pour avoir la gloire de le demander, & le recevoir avec honneur comme le mieux faisant de la compagnie, peut-estre de celle qu'il honore le plus : ou si ce n'est d'elle, à tout le moins en sa presence. Tellement que cette extreme envie portant tous les mouvemens de son esprit à contribuer à ce dessein, est cause que le plus souvent la bonne posture se perd, cedant la place à quantité de mauvaises. Car mesme dans l'escole où elle se doit apprendre, le desir de bien-tost s'y rendre parfait, pour jouyr du contentement que je viens de dire, porte l'escolier dans l'oubly de ce que celuy qui l'enseigne luy aura dit, executant tant de mauvaises actions pour le desir extrême qu'il a de s'ajuster à emporter la bague, que je conseille à toutes sortes de gallants hommes, de ne pratiquer cet exercice en public, qu'ils n'y soient tres-affeurez auparavant : afin que les Dames, & particuliere-

culièrement les belles, (qui, ce semble, ont plus de loy de se moquer que les autres,) ne le fissent à son prejudice. La premiere chose qu'il faut donc que le Chevalier fasse, est de donner ordre d'avoir un bon cheval, qui aye toutes les qualitez requises à l'exercice duquel je parle; puis d'une lance proportionnée selon sa taille: pource que sans ces deux choses, il ne peut rien faire qui vaille, quelque expert qu'il puisse estre.

LE ROY.

Dites moy les qualitez qu'il faut au bon cheval de bague, & la proportion que doit avoir la lance, puis que sans ces deux choses on ne peut faire cet exercice de bonne grace.

PLUVINEL.

SIRE, le cheval de bague ne doit estre ny trop grand ny trop petit, mais de moyenne & de legere taille: les Genets, & les Barbes semblent estre les meilleurs, s'il est possible que le poil en soit beau & rare; que les jambes, les pieds, & les reins en soient bons; qu'il aye bon appuy & juste à la main; qu'il soit patient au partir, qu'il courre tride & aise, qu'il arreste sans incommodité; & sur tout qu'il coure & arreste seurement. Pour ce que de toutes les cheutes qui se font à cheval, celles qui arrivent en courant sont les plus dangereuses, & beaucoup davantage que quand il se renverse: d'autant qu'en se renversant il se tourne volontiers en l'air, & ne tombe pas droit sur le dos, si celuy qui est dessus ne luy contraint absolument: Mais à la course, la cheute est si precipitée, que le plus souvent le cheval fait un tour ou deux sur le Chevalier, comme miraculeusement cela m'est arrivé, du temps que le Parlement estoit à Tours, courant la bague; au milieu de la course le cheval met le nez en terre, fait le tour entier sur moy, & se retrouve sur les pieds, la lance rompuë dans ma main, contre mon costé, en trois

G g

pieces,

pieces, dont je receus si peu de mal, que, comme j'ay dit à vostre Majesté, c'est miraculeusement que j'en reschappay, estant, comme je croy, impossible que pareille cheute puisse arriver sans mort, si Dieu n'y opere. Quand à la lance, sa proportion doit estre selon la taille du Chevalier: à un grand homme une petite lance, fort foible & courte, n'auroit pas bonne grace; comme à un petit une grosse lance, longue & grandes ailles, luy seroit tres-mal seante en la main. C'est pourquoy le Chevalier de bon jugement pourra s'approprier de cette arme à sa bien-seance, & à sa commodité, selon le modelle & la forme de la figure que j'en donne pour cela: ou plus longue, ou plus courte, ou plus grosse, ou plus menuë, selon sa taille & sa force.

Re-
comys
à la
Figure
re 37.

L E R O Y.

Je cognois que vous avez raison de dire, que sans un bon cheval & une bonne lance on ne peut faire de belles courses: mais apres qu'on en est muny, comme quoy faut-il que le Chevalier les employe?

P L U V I N E L.

S I R E, la premiere chose qu'il faut que le Chevalier face auparavant que de commencer à courre, est de prendre garde à sa bonne posture, de bien ajuster ses estrieux, & ses resnes dans la main, enfoncer son chapeau en sorte qu'il ne tombe dans la carriere, (qui est un des accidens plus messeans qui luy puisse arriver.) Puis estant bien ajusté dans la selle, il prendra la lance de la main d'un Escuyer ou d'un Page, & la tenant la maniera & la fera tourner dans la main de bonne grace & avec facilité, pour monstrier aux regardans qu'il n'est point embarassé de cette arme. Puis en cheminant la mettra sur le plat de sa cuisse droite, en prenant garde que le coude ne soit point trop proche du corps, ny celui de la bride non plus. En apres il mettra la pointe de la lance un peu panchée en avant vers l'oreille gauche

du

Figure
re 38.

du cheval, la tenant tousiours en cette façon, soit arresté, soit en marchant de pas, de trot & de galop, sans faire paroistre aucune contrainte: car en cette action il semble qu'on n'excuse pas si volontiers les mauvaises postures qu'aux autres qui s'exercent à cheval.

LE ROY.

Pourquoy est-ce qu'on ne les excuse pas si-tost en courant la bague, qu'aux autres actions qui se font à cheval?

PLUVINEL.

SIRE, La raison pourquoy on n'excuse guere la mauvaise grace de ceux qui courent la bague, est que les Chevaliers qui paroissent sur la carriere le font tout exprés, & avec dessein de se rendre agreables aux Dames qui les regardent, se promettans qu'ils ne peuvent rien faire que de bon en leur presence, & particulierement en cet exercice où il y a fort peu de peine & d'incommodité, estant sur un bon cheval qui court roidement, & qui est aisé au partir, & à l'arrest: tellement que si par hazard il paroist quelque geste qui ne soit de bonne grace, soit avant la course, durant icelle, ou après, la risée s'en fait generale parmy elles, qui presupposent avec raison, que personne ne se doit presenter sur la carriere, ny dans la lice pour leur donner du plaisir, qui n'execute gentiment, avec hardiesse, & de bonne façon tout ce qu'il entreprendra sans demeurer court, estant certain que les belles & gentilles prennent davantage de plaisir à voir un galland Chevalier commencer, continuer, & finir une belle course, sa lance ferme dans la main, par un beau dedans, que de considerer un mauvais Gendarme, mal placé sur son cheval, mal partir, sa lance tousiours branlante, & vacillante le long de la carriere: & au lieu d'un beau dedans, brider la potence. Car aux autres exercices de cheval soit terre à terre, ou à capreoles, ces maneiges se faisans avec furie, & les chevaux en les execu-

executant pleins de fougue , cela met en apprehension ces pauvrettes, de crainte que le Chevalier ne se fasse mal; laquelle apprehension les empesche de rechercher quelque occasion qui les puisse faire rire, ne pouvans, estans en cette crainte, remarquer si exactement les mauvaises postures de l'homme : & si par hazard il y en avoit aucune , la rudesse du maniment du cheval feroit une excuse legitime en leur endroit; ce qu'elles ne font nullement en l'exercice de courre la bague : tellement qu'il faut estre bien assure de l'execution de ce qu'on veut entreprendre , auparavant que de se presenter devant elles pour cet effect ; car si par hazard quelqu'un manque au moindre point , & qu'il commette une seule faute , jamais il ne la peut reparer , & demeure toujours en mauvaise reputation en leur endroit.

L E R O Y.

Dites-moy aussi la raison pourquoy vous faites porter la lance vers l'oreille gauche du cheval ?

P L U V I N E L.

S I R E , V. M. remarquera , s'il luy plaist , que les maneges relevez n'estoient pas anciennement en usage comme ils sont à present, & que les exercices les plus frequents à cheval des Roys & des grands Princes estoient de rompre des lances en lice les uns contre les autres, pour s'accoustumer à faire la mesme chose , & s'y rendre plus adroits en la guerre & aux combats. Pour cet effect mesmes les Capitaines de gens-d'armes & de chevaux legers s'y exercent dans leurs garnisons avec leurs compagnons, afin de rendre & eux & leurs chevaux experts en cet exercice pour s'en servir au besoin. Mais pource qu'il y a grande peine & quelque fois du peril de courre si souvent les uns contre les autres en lice, & encor davantage à camp ouvert : ils s'aviserent, pour eviter cette peine & ce peril , de prendre un anneau de la hauteur d'un homme à cheval, & le mettre du costé que pouvoit

voit venir leur ennemy , qui est le gauche , puis armez de toutes pieces ils s'accoustumoient eux & leurs chevaux à courre juste, & leur portoit cela tel profit, qu'ils s'ajustoient tout aussi bien que s'ils eussent couru l'un contre l'autre : n'y ayant rien qui ajuste tant le gendarme à bien manier sa lance, & en faire tout ce qu'il desire, que les frequentes courses de bague; ayant veu un exemple si signalé pour prouver cette verité, que les ignorans mesmes le sçachans, n'en sçauroient apres douter avec raison. Ce que je veux dire à vostre Majesté, (SIRE) est le combat des Sieurs de Marolles & de Marivault, qui se fit durant le siege de Paris, au milieu de l'armée du feu Roy vostre Pere, & de celle de la Ligue. La veille du combat le Sieur de Marolles ayant veu le Sieur de Marivault avec un habillement de teste à grille, dit à ceux qui estoient aupres de luy, si demain il se presente devant moy la teste armée de la sorte, assurement il y perdra la vie; se sentant tellement peur de son dire par le long usage des courses de bagues armé, que le lendemain le Sieur de Marivault se treuvant avec le mesme habillement de teste, il ne manqua de luy donner justement au lieu où il avoit dit, le portant par terre roide mort sur la place: qui est (SIRE) pour faire cognoistre à vostre Majesté, comme quoy l'exercice ordinaire de la bague, outre ce qu'il est agreable à voir, est necessaire pour ceux qui se veulent servir d'une lance: & que la raison, pour laquelle elle se doit porter panchée sur l'oreille gauche du cheval, est que l'ennemy vient tousiours de ce costé là.

L E R O Y.

Quand le gendarme est en bonne posture sur son cheval, sa lance bien placée sur sa cuisse, qu'est il besoin qu'il fasse?

P L U V I N E L.

SIRE, Il faut cheminer de bonne grace, & en bonne posture vers le commencement de la carriere, où estant,

H h

il se

Figure 39. il se faut arrester le dos tourné vers la bague, jusques à ce qu'elle soit ajustée au point qu'on desire: puis le Chevalier leverá sa lance de dessus sa cuisse de deux doigts, sans que personne s'en apperçoive, & laisserá à l'instant prendre une demie volte terre à terre à son cheval à main droite en entrant dans la carriere, puis fera quelque une des belles actions de la lance en partant, que je diray cy-apres, & continuera la course de bonne grace jusques à l'arrest, qu'il executera avec la mesme gaillardise, & gentillesse: remarquant vostre Majesté, qu'il n'y a que trois principales choses pour acquerir la reputation d'estre beau & bon gendarme, qui font la grace & l'air de la lance au partir, sa descente douce & ferme tout le long de la course, & la mesme bonne grace, vigueur & gentillesse à l'arrest.

L E R O Y.

Or donc, Monsieur de Pluvinel, parlons distinctement de toutes ces choses, & me les enseignez par ordre: Premièrement je feray bien prendre à mon cheval la demie volte terre à terre, à main droite, en entrant dans la carriere: mais dites-moy de quelle longueur il faut qu'elle soit, & à quelle hauteur vous ajustez la bague; puis nous parlerons après du surplus.

P L U V I N E L.

S I R E, La longueur de la carriere doit estre mesurée selon la vifteste, & la force du cheval: si le cheval est fort vifte, la carriere doit estre plus longue; si moins vifte, plus courte. Mais pour les chevaux les plus viftes, cent pas de course jusques à la bague suffisent, & trente pas d'arrest: & pour les vrais chevaux de bague, qui courent tride & n'avancent pas tant, quatre-vingt pas de course suffisent, & vingt pas d'arrest. La hauteur de la bague doit estre justement un peu au dessus du sourcil gauche, d'autant que les chevaux se baissent toujours en courant. C'est pourquoy il la faut laisser un peu plus basse: car qui la mettroit au des-

fus

fus de la teste , elle se treuveroit trop haute en courant , & ne se pourroit-on pas si facilement ajuster.

MONSIEUR LE GRAND.

SIRE , Il fera à propos que Monsieur de Pluvinel, avant que passer outre , vous donne la raison pourquoy il desire que le cheval en entrant dans la carriere, tourne plus tost à main droite qu'à main gauche ; & pourquoy il veut que le gendarme commence sa course en tournant plus tost qu'arresté. Car j'ay veu plusieurs bons gendarmes autrefois disputer sur le premier poinct de tourner à main droite, plus tost qu'à main gauche en entrant dans la carriere.

P L U V I N E L.

SIRE, Monsieur le Grand a dit tres-vray à V. M. qu'il y a plusieurs gendarmes qui disputent à quelle main il faut faire tourner le cheval en entrant dans la carriere; mais pour moy je ne trouve nulle raison à leur dispute , & conclus hardiment qu'il faut tousiours tourner à main droite: pour ce que la pluspart des chevaux s'esloignent ordinairement de la muraille, & quasi tous partent avec impatience; qui est cause que d'eux-mesmes tournans à main droite , ils se jettent en dedans vers la muraille : que si on tournoit en partant à main gauche , l'impatience jetteroit assurement le cheval trop en dehors , éloigné de la muraille & de la porte de la carriere, qui causeroit la course fausse & de mauvaise grace, estant trop esloignée de la bague. Les raisons , qui m'obligent à conseiller au gendarme de commencer sa course en tournant , sont deux : La premiere , qu'il se treuve fort peu de chevaux qui ayent accoustumé de courre , qui puissent demeurer en patience dans la carriere , la teste vers la bague ; tant l'inquietude d'achever leur course les presse de commencer, laquelle inquietude il est tres-mal aisé de vaincre , & de disputer avec son cheval au commencement de la carriere , la lance en la main, & prest à partir ; outre qu'il auroit tres-mauvaise grace : cela ne se pourroit faire sans
que

que l'homme sortist de sa bonne posture, qui rendroit son partir desagreable, & sa course mauvaise. L'autre est que partant en tournant, outre que ces accidens sont évitez, cela tesmoigne plus de vigueur au partir, & donne plus d'air au Chevalier, que non pas de commencer de sang froid.

LE ROY.

Parlons à cette heure de l'action de la lance au partir, & de quelle sorte vous desirez que le gendarme commence sa course.

PLUVINEL.

SIRE, J'ay desja dit à vostre Majesté qu'il faut, auparavant que commencer sa demie volte à main droite, lever la lance de dessus la cuisse de deux doigts, sans que personne s'apperçoive qu'elle soit hors de sa place. A present je vous diray que je pratique quatre sortes d'actions de la lance au partir, desquelles chacun se peut servir selon sa fantaisie, & selon le besoin: Car encor qu'une action au partir peut suffire au gendarme, pour faire une belle & bonne course: neantmoins la diversité, qui n'est point fausse ny contre les reigles des belles & bonnes courses, est toujours bien seante; & fait estimer celuy qui execute choses differentes avec liberté, & sans contrainte, sçavant en l'exercice duquel il se mesle.

LE ROY.

Donnez-moy à entendre quelles sont les actions que vous faites de la lance au partir, afin qu'en les prenant, je me serve de toutes quatre, ou de celle que je treuveray le plus à ma fantaisie.

PLUVINEL.

SIRE, la premiere s'execute en cette sorte; c'est qu'en mesme temps que le cheval fait le premier essans dans
la

la carriere pour commencer sa course, le gendarme doit lever sa lance du mesme endroit où elle est tout d'un coup avec vigueur, sans qu'il remuë autre chose que le bras, & doit placer sa main vis à vis de son oreille droite, prenant garde de n'escarter pas tant le poing, que la lance fust trop esloignée du visage, ny aussi de le ferrer si près que la face fust ouverte; suffisant seulement que le gendarme se voye, sans qu'il y aye d'intervalle entre sa lance & son visage: puis la lance estant placée en cet endroit, l'y laisser dix ou douze pas dans la carriere avant que commencer à baisser. Apres laisser descendre tout doucement, en ramenant le poing en sa place proche de l'arrest de la cuirasse, & en l'ajustant à la bague; laquelle passée il faut lever la pointe droit en l'air, escartant un peu le bras en dehors en levant, mais si peu qu'il n'y paroisse, & du mesme air & vigueur que le partir. Puis arrester le cheval de bonne grace, juste & droit dans la carriere, & arresté remettre la lance sur sa cuisse, ou la donner à un Escuyer, ou Page, pour la rapporter proche du partir.

L E R O Y.

Voilà la premiere action de la lance, venons aux autres.

P L U V I N E L.

SIRE, la seconde est presque semblable à cette premiere; la difference qu'il y a, est que quelques uns trouvant de la difficulté à ramener le poing en sa juste place, de l'arrest de la cuirasse, en mesme temps que la pointe de la lance baisse: j'ay treuvé ce moyen pour leur faciliter la course en cette sorte: lors que la lance est au poing du partir que j'ay dit cy-dessus, à l'instant mesme, & presque d'un temps, je fais remettre le poing en la place de l'arrest de la cuirasse, sans toutesfois laisser tomber la pointe de la lance, que le poing ne soit placé, puis on acheve la course, & l'arrest de la mesme sorte cy-dessus.

LE ROY.

Je croy que cette seconde est plus facile que la premiere, en ce qu'à la premiere il y a de la peine & du soin à bien ramener le poing, & laisser tomber la pointe de la lance tout ensemble : mais à celle-cy le poing se ramenant au mesme instant qu'il se leve, le gendarme n'a plus à songer qu'à bien ajuster sa lance à la bague, & bien faire son arrest; mais voyons qu'elle sera la troiefieme.

P L U V I N E L.

SIRE, La troiefieme n'est pas si difficile que la premiere, & la fais pour s'en servir en deux occasions, sçavoir est quand on court par un grand vent, ou quand on rompt en lice, je l'execute en cette façon: Entrant dans la carriere, au lieu de lever la lance, j'escarte un peu le tronçon sans guerres bouger le poing de sa place, & le passe par dessus l'arrest de la cuirasse, (ou à l'endroit auquel il doit estre si je cours desarmé) sans faire plus grande action qu'un petit demy cercle, pour mettre seulement le tronçon de la lance sur l'arrest sans qu'il y touche, faisant le mesme partir quand je cours par un grand vent; pour ce qu'en pareils temps, il y auroit crainte que levant la pointe de la lance haut, le vent la prenant, la portast trop en dedans, trop en dehors, ou la fist renverser en arriere: toutes lesquelles choses seroient tres-mal feantes. La lance estant donc sur l'arrest, au lieu que je ne faisois commencer les courses cy-devant que dix pas avant dans la carriere, en tenant la pointe de la lance ferme, jusques à cette distance; à celle-cy je commence à laisser tomber la pointe dès que la lance est en sa place, afin qu'en rompant en lice, je sois plutôt prest & ajusté pour rompre, & courant la bague par le vent qu'il n'oste la lance de sa place, si elle demeueroit tant soit peu en l'air sans baisser.

LE ROY.

Cette troiefieme est bien seure; mais aussi je croy qu'elle

le n'a pas si bonne grace, pour ce qu'elle n'a pas tant d'air au partir. Mais voyons quelle est la quatriesme.

P L U V I N E L.

S I R E , La quatriesme est la plus difficile à bien exécuter , mais aussi estant bien faite elle a meilleure grace qu'aucune des autres. Et afin que vostre Majesté la puisse mieux comprendre, je la supplie de regarder comme quoy je feray. Considérez en premier lieu la lance sur ma cuisse : puis quand le cheval est prest de prendre sa demie volte à main droite, & ma lance levée de deux doigts, comme cy-devant j'ay dit ; voyez de quelle sorte le cheval ayant pris un quart de volte , & montrant le costé droit dans la carriere , je laisse tomber le poing le long de ma cuisse, ma lance en son contrepoids dans ma main , la pointe toujours panchée sur l'oreille gauche de mon cheval. Puis dés qu'il met la teste dans la carriere , regardez , s'il vous plaist , comme au premier temps de la course , j'eslargis le poing de la lance , & en montant & eslargissant d'un mesme temps à bras estendu, je fais un demy cercle, & passe justement ma main proche de mon oreille droite , au mesme lieu que j'ay montré à vostre Majesté au premier partir , sans que pour cela ma lance sorte de la juste ligne, qui tombe droitement à l'oreille gauche du cheval. Le reste de la course s'acheve comme la premiere , & tous les arrests semblables. Car je ne conseille point à l'arrest de faire comme beaucoup , qui ayans passé la bague, au lieu de lever la lance en haut, au contraire ils baissent le poing , & font comme s'ils vouloient donner une estocade à la fesse de leur cheval. Laquelle chose outre qu'elle n'est nullement de bonne grace , elle est du tout fausse : parce qu'il en peut arriver accident qui obligeroit à rire la compagnie , & qui déplairoit à celuy à qui il seroit advenu , qui est qu'en retirant ainsi le bras en arriere avec force , si par hazard mettant un dedans , il n'estoit du tout franc , & qu'il n'y eust que le bout de la pointe de la lance dans la bague , en la retirant avec force en arriere ; il n'y a
nulle

*Figure
re 41.*

nulle doute que la bague tomberoit, & par consequent perduë pour le gendarme ; ce qui ne seroit advenu portant la lance à l'arrest, comme je l'ay dit à vostre Majesté.

LE ROY.

N'avez-vous plus rien à enseigner au gendarme, pour faire de belles & bonnes courses ?

PLUVINEL.

SIRE, J'ay encore à luy dire, que ce n'est pas tout au Chevalier d'estre bien placé dans la selle, ny de bien porter sa lance au partir durant la course, & à l'arrest : mais il faut qu'il songe à faire en sorte que l'envie de gagner le prix ne luy face perdre sa bonne posture du corps & des jambes : du corps, en portant l'espaule droite trop en arriere, & le visage de travers, qu'on nomme faire l'Arbalestrier : au contraire faut les porter droit, & la face aussi, ne faire aucune grimace des yeux, ny de la bouche, ne branler & ne baisser la teste en passant sous la bague, ne battre son cheval pendant la course, mais tenir ses jambes fermes, & non trop esloignées ; bref, estre juste, droit, & libre sans affectation.

LE ROY.

Monfieur le Grand, voyons si j'auray bien retenu tout, ou partie de ce que Monfieur de Pluvinel m'a dit, pour faire de belles & bonnes courses de bague, & si je pourray le mettre en pratique.

MONSIEUR LE GRAND.

SIRE, Je louë Dieu dequoy la generosité de vostre courage vous porte à entreprendre ce que vous n'avez jamais pratiqué sans aucune crainte, & avec assurance de n'y manquer : qui doit faire juger à toute cette compagnie que vostre Majesté estant en sa force, & en sa vigueur, entreprendra & executera aussi facilement les belles & grandes actions,

actions, comme elle fait à present tout ce à quoy elle s'employe : laquelle esperance & assurance tout ensemble, est si douce à toute vostre Noblesse, qu'elle attend, je m'en assure, avec impatience cest agreable temps, auquel elle verra vostre Majesté remplie de tant de gloire & de triumphes, par l'execution de mille belles conquestes, quelles n'eterniseront pas seulement le nom de vostre Majesté, mais aussi la memoire de ceux qui auront eu l'honneur de luy faire compagnie : ce qui doit veritablement obliger ceux qui sont nais sous un si heureux regne, de benir le jour de leur naissance, puisque le premier aage de vostre Majesté fait cognoistre avec certitude, qu'ils feront un jour commander par le plus vertueux & genereux Monarque qui jamais ayt regné dans le monde.

L E R O Y.

Monfieur le Grand, je mettray peine de faire en sorte que vos attentes & vos esperances ne soient pas vaines; c'est pourquoy, Monfieur de Pluvinel, puisque je suis sur la carriere, faites-moy venir un cheval de bague, afin que j'esprouve, ayant encore la memoire recente de ce que vous m'avez dit, si je pourray faire quelque bonne course.

P L U V I N E L.

S I R E, Voilà vostre Majesté fort droite dans la selle, mais je la supplie auparavant que de prendre la lance, qu'elle aye agreable de passer une carriere, afin de sentir distinctement le partir du cheval, la course, & l'arrest, en gardant la bonne & juste posture en laquelle elle est à present.

M O N S I E U R L E G R A N D.

S I R E, Si vous continuez de la sorte, vous ferez en fort peu de temps parfait gendarme.

K k

P L U-

P L U V I N E L.

SIRE, Il y a fort peu à dire : c'est pourquoy vostre Majesté pourra prendre une lance quand il luy plaira. Car pourveu qu'elle songe à n'avancer pas tant le corps en avant, & y pouffer l'espaule droite, tout le reste est fort bien : qu'elle se souviene, s'il luy plaist, en prenant la lance, de la placer de bonne grace sur la cuisse, & de choisir quel partir des quatre que je luy ay dit cy-dessus, elle aura agreable de faire.

L E R O Y.

Fig-
re 42.

Je veux faire le premier partant ; donnez-moy cette lance, & prenez garde avant que je commence la course deux ou trois fois, si je la placeray bien sur la cuisse : Si je feray la levée du partir de bonne grace : Si en laissant tomber la pointe, je rameneray bien le poing en sa place, & si en l'arrest en le relevant, je donneray l'air qu'il faut.

P L U V I N E L.

SIRE, Si vostre Majesté fait de mesme quand le cheval courra, comme elle vient de me monstrier, je n'auray pas grande peine à l'enseigner, pource qu'elle a fort bien executé ce que je luy ay dit ; seulement elle prendra garde, en levant la lance, que ce soit le bras seul, & non pas le corps qui bouge de sa place.

L E R O Y.

Or sus, Monsieur le Grand, prenez garde, je vay faire ma premiere course pour l'amour de vous.

M O N S I E U R L E G R A N D.

SIRE, Que je baise la main de vostre Majesté, pour la grande faveur qu'elle me fait, laquelle je n'oublieray jamais.

P L U-

P L U V I N E L.

S I R E, que vostre Majesté prenne un peu soin de serrer les cuisses, principalement au partir, afin de bien entrer le corps & la lance juste dans la carriere : Car tout homme qui part bien, c'est grand hazard si la course n'est bonne : comme aussi si le partir n'est bon, il est presque impossible que la course le puisse estre.

M O N S I E U R L E G R A N D.

Puis que parmy l'honneur que V. M. m'a fait de courre ceste premiere course pour l'amour de moy, je suis encor si heureux qu'elle soit bonne: j'ose la supplier tres-humblement dans trois ou quatre jours au plus, d'aller faire cet exercice dans la place Royale, à la veüe de tout le monde : afin de faire cognoistre non seulement à vostre Noblesse, mais à vostre peuple, l'excellence miraculeuse de vostre esprit.

P L U V I N E L.

S I R E, je trouve fort peu à dire que cette course ne soit telle que je la desire, & puis asseurer V. M. n'en avoir jamais veu qui en ayt peu faire autant en deux mois, quelque bon esprit qu'ils ayent eu. Et tout ce que j'y remarque de deffaut, est qu'au partir la pointe de la lance a esté en dehors & non sur l'oreille gauche : dans la course en ramenant le poignet, le coude a esté un peu trop serré, & approchant de la bague; V. M. a tiré l'espaule droite en arriere; à toutes lesquelles choses elle prendra (s'il luy plaist) garde à la course qu'elle va faire.

M O N S I E U R L E G R A N D.

S I R E, vostre Majesté va augmentant à veüe d'œil, pource que le corps a esté fort droit.

P L U V I N E L.

S I R E, je croy qu'à ce matin vostre Majesté se fera bon
gen-

gendarme , le corps a esté bien droit , le coude n'a pas esté ferré , ny la pointe de la lance en dehors ; mais les jambes ont un peu branlé le long de la carriere , faute d'avoir ferré les cuisses au partir. Pour l'arrest , le bras n'a pas esté assez estendu ny libre. Mais je m'asseure que vostre Majesté y prendra garde à cette fois.

LE ROY.

Monfieur le Grand , je vay faire la seconde levée de la lance que Monfieur de Pluvinel m'a cy-devant dit , qui est de ramener le poing en sa place en levant.

PLUVINEL.

SIRE , ayez donc memoire, en entrant dans la carriere, de faire trois actions en un moment , ferrer les cuisses , pouffer l'espaule droite en avant , & le corps un peu en arriere. Et en levant la pointe de la lance, qu'elle soit toujours sur l'oreille gauche du cheval.

MONSIEUR LE GRAND.

SIRE , voylà la meilleure course que vostre Majesté ayt faite , & m'asseure qu'il y a plusieurs gendarmes sur cette carriere qui ne pourront pas faire mieux.

PLUVINEL.

SIRE , il est vray qu'elle a esté bonne , & trop pour le peu de temps : mais je supplie V.M. d'en courre encor une, qu'elle prenne garde que la lance ne touche au costé, ny au bras, ce qui n'arrivera en hauffant un peu le coude : & pour ajuster la lance, il faut soustenir justement au dessus de la bague , pource qu'ordinairement on ne manque qu'en donnant trop bas.

LE ROY.

Monfieur le Grand, je vay courre cette derniere, & mettray peine d'executer tout ce que Monfieur de Pluvinel m'a dit.

MON-

MONSIEUR LE GRAND.

SIRE, puisque vostre Majesté a resolu de faire une belle & bonne course, afin qu'elle soit meilleure & plus heureuse, je la supplie tres-humblement, que ce soit pour l'amour de la Reyne; & sans doute elle treuvera que cette pensée l'animera, de sorte que nous nous treuverons tous remplis d'admiration; car vostre Majesté remarquera, s'il luy plaist, que les faveurs des Dames ont de tout temps fait faire des merveilles aux Chevaliers.

LE ROY.

Monfieur le Grand, je veux bien que ce soit pour l'amour d'elle: mais puisque cela est, je veux emporter la bague de bonne grace.

MONSIEUR LE GRAND.

Et bien (SIRE) la pensée que vostre Majesté a euë pour la Reyne, n'a elle pas reüffy heureusement & selon vostre desir, puisque vous avez emporté la bague, par la plus belle course qui se puisse faire, & m'asseure que Monsieur de Pluvinel sera de mon advis. Figure
re 43.

PLUVINEL.

Il n'y a rien au monde qui anime tant les braves courages à bien executer tous les exercices de plaisir, que les belles & vertueuses Dames, pour ce que les Chevaliers ne les ont inventez que pour leur faire passer le temps. C'est pourquoy V. M. en pensant à la Reyne, n'a manqué à aucun poinct de tout ce que je luy ay dit, & a si bien couru cette derniere, que si elle continuë encor une autre matinée de mesme, je n'auray plus que faire de luy parler.

LE ROY.

Je veux donc descendre & m'en aller sur cette bonne escole, remettant à vous entretenir du surplus que vous

L I

avez

avez à me dire , à l'issuë de mon disner ; car je ne veux rien obmettre de tout ce qui concerne la science de la Cavalerie que je n'entende. Seulement dites-moy auparavant que je sorte , s'il y a encor beaucoup de choses à dire sur ce subject.

P L U V I N E L.

Non (S I R E) je n'ay plus à vous declarer que la maniere de rompre des lances en lice les uns contre les autres , armez de toutes pieces , & apres comme il faut combattre à cheval l'espée à la main.

L E R O Y.

Puis qu'il me reste si peu à entendre, continuez à me dire ce que c'est de rompre en lice , & comme quoy il le faut faire.

P L U V I N E L.

S I R E , Anciennement les Chevaliers rompoient des lances dans la campagne à camp ouvert , sans lices : mais il en arrivoit tant , & de si grands accidents , soit par la perte de la vie des hommes & des chevaux, que pour éviter à ces maux, on a inventé premierement une haute lice , qui couvre le cheval & l'homme jusques à l'arrest de la cuirasse. Puis on treuva les basses lices de la hauteur du gras de la jambe du Chevalier , qui servent pour empescher que les chevaux, sur lesquels on a souvent rompu des lances, & qui craignent le choc , ne s'escartent de la carriere ; & pour autant que les hommes , nonobstant toutes ces choses , ne laissoient souvent de se faire mal par les grands coups qu'ils recevoient dans leur habillement de teste , qui mettoit souvent leur vie en hazard , on trouva moyen de s'armer contre ces perils ; premierement d'arrester la fallade, au devant & au derriere de la cuirasse avec deux bons avis; puis un plastron tout d'une piece, qui couvre le devant de la cuirasse, sçavoir est tout le costé gauche, & l'espaule jusques au gantelet,

le

le costé droit jusques à l'arrest, laissant le bras de la lance libre, & la sallade jusqu'à l'endroit de la veuë. Tellement que l'homme armé en la sorte est hors de ces dangers. Mais aussi il ne peut hauffer, baiffer, tourner la teste, ny remuer l'espaule gauche; seulement il luy reste le mouvement depuis le coude pour pouvoir arrester son cheval: & sert cette sorte d'armes à ce que les coups de lance donnez à l'endroit de la gorge, & au dessus, ne scauroit renverser la teste arrestée par les deux avis, & par ce plastron que les gendarmes nomment la haute piece, laquelle garde aussi que les coups portez ne puissent nuire au Chevalier armé de la sorte.

L E R O Y.

Je croy que l'homme ainsi armé a bien de la peine à monter sur son cheval, & estant dessus à s'en bien aider.

*Figure
re 44.*

P L U V I N E L.

S I R E, Il luy seroit bien difficile, mais en l'armant de la sorte, on a pourveu à cela. C'est qu'aux triumphes & aux tournois, où il est question de rompre des lances, il y doit avoir aux deux bouts de la lice un petit eschaffaut de la hauteur de l'estrieu du cheval, sur lequel deux ou trois personnes peuvent tenir, sçavoir est le gendarme, un armurier pour l'armer, & quelqu'autre pour luy aider: estant nécessaire en ses actions perilleuses que l'armurier soit toujours proche, & arme les combattans: afin que rien ne manque, & que tout soit juste. Puis l'homme estant armé, on luy amenera son cheval proche de cet eschaffaut, sur lequel il se peut facilement placer pour commencer sa course: car vostre Majesté remarquera, s'il luy plaist, que pour rompre des lances en lice, il ne faut pas commencer sa carrière en tournant, pour deux raisons: La premiere, qu'estant pesamment & incommodément armé, le gendarme pourroit se desajuster de sa bonne posture, qui luy porteroit grand prejudice au rencontre furieux de son ennemy. La seconde, qu'il faut partir tous deux ensemble, afin de se rencontrer
au

au milieu de la lice, où d'ordinaire se placent tout vis à vis, le Roy, la Reyne, les Princes & Princesses, & les plus Grands: ce qui ne se feroit pas justement, si on commençoit sa course par une demie volte. C'est pourquoy il faut que les chevaux, pour faire cet exercice, soient grandement patiens au partir, & accoustumez à demeurer arrestez la teste dans la carriere & sans inquietude, tant qu'il plaist au gendarme.

L E R O Y.

Quels chevaux treuvez-vous les plus propres à cet exercice ?

P L U V I N E L.

S I R E, Les plus vistes sont les meilleurs, & ceux qui font recevoir le plus grand choc, pourveu qu'ils soient assez forts de reins & de jambes pour les soustenir; qui me fait estimer les forts Courciers, ou les chevaux d'Allemagne, ou de taille pareille, les plus propres, ne se rebutant pas si tost des rudes rencontres que les chevaux d'Espagne, & les Barbes, qui sont trop foibles, & qui ne pourroient porter le gendarme si pesamment armé.

L E R O Y.

*Figure
re 45.* Quand le Chevalier est bien armé sur son cheval, & lance en la main, prest à commencer sa course, comme quoy desirez-vous qu'il l'exécute ?

P L U V I N E L.

S I R E, J'ay desja dit qu'il estoit besoin que les deux gendarmes partissent ensemble, pour se rencontrer au milieu de la carriere: en partant je veux qu'ils fassent la quatriesme levée, que j'ay cy-devant declarée à vostre Majesté, & qu'en mesme instant ils posent l'arrest de la lance sur l'arrest de la cuirasse, & au lieu de laisser tout doucement tomber la pointe de la lance, j'entends qu'elle soit tout à fait

fait en la place pour rompre, vingt pas avant de rencontrer son ennemy, afin d'avoir plus de loisir de s'ajuster, & donner au lieu qu'on desire, pour rompre de bonne grace, & prendre garde de ne ferrer pas la lance dans la main en choquant, de crainte que se rompant dans la poignée, elle ne se blesse la main qui se trouveroit ferrée. Ce qui arrive assez souvent à ceux qui ne sçavent pas ce secret. Il suffit seulement que la main serve pour soustenir la lance sur l'arrest de la cuirasse, & pour ajuster le coup où on desire. Puis la lance rompue, si elle se brise dans la poignée, il faut faire son arrest de bonne grace, en levant le reste du tronçon qui demeure dans la main: & l'arrest fait, la jeter hors la lice dans le champ. Mais si la lance se rompoit dans la poignée, il faut en faisant son arrest de bonne grace, hauffer la main & secouër le gantelet, pour monstrier aux regardans qu'on n'est pas estonné du choc.

LE ROY.

En quel endroit desirez-vous que le gendarme rompe son bois?

PLUVINEL.

SIRE, Le vray endroit pour rompre de bonne grace, ^{Figure 46.} est de rompre depuis la veüe jusques à l'espaule du costé gauche; mais les meilleurs coups sont dans la teste.

LE ROY.

Dites moy ce que c'est les deux arrests, celuy de la lance & celuy de la cuirasse.

PLUVINEL.

SIRE, L'arrest de la cuirasse est une petite piece de fer, longue de demy pied, & large de deux doigts, attachée à deux bons avis au costé droit de la cuirasse, quatre doigts au dessus de la ceinture, qui avec une charniere se plie, pour n'incommoder le bras du Chevalier hors de la

M m

carrie-

carriere, lequel arrest le gendarme abaisse quand il veut courre : celui de la lance est une forte courroye de cuir, large d'un bon doigt, qui fait deux tours à l'entour du tronçon de la lance, proche du derriere de la main : auquel lieu elle est clouée de bons cloux tout autour, & sert cet arrest pour poser au dessus de celui de la cuirasse ; d'autant que sans cela la main ne seroit assez forte pour rompre de grosses lances de guerre. Et si par hazard quelque mauvais gendarme manquoit de faire tenir l'arrest de la lance sur celui de la cuirasse lors du rencontre, il n'y a doute qu'il se romproit le poignet de la main.

LE ROY.

Parlons à cette heure de la *Quinctaine*, & me dites ce que c'est, & comme quoy vous voulez que l'on s'en ferve.

PLUVINEL.

SIRE, Quelquesfois les Chevaliers se lassent de faire une mesme chose, de rompre en lice les uns contre les autres, ils y treuvent trop de peine, & quelquesfois du mal pour le continuer si souvent; de courre la bague, ils y prennent bien plaisir, & peu souvent s'en lassent : mais ils n'estiment pas cet exercice assez Martial ; c'est pourquoy les plus inventifs ont trouvé un Milieu, qui est une figure d'homme, qu'ils placent au mesme endroit que celui qui courroit en lice contre eux, & de la mesme hauteur. Et là armez ils rompoient leurs lances, s'ajustans contre cette figure d'homme qu'ils nomment *Quinctan*, tout aussi bien que contre un gendarme naturel : & en cette sorte ils rencontrent un Milieu, outre la furie de rompre en lice les uns contre les autres, & la gentillesse de la course de bague : l'endroit pour rompre est dans la teste, les meilleurs coups sont au dessus des yeux dans le front, les moindres au dessous. Et si quelque mauvais gendarme donnoit dans un escu que le *Quinctan* porte au bras gauche, il tourne sur un pivot, & tasche de frapper celui qui s'est si mal fery de sa lance, lequel

quel courant en partie , est dehors & perd ses courses pour punition de sa mauvaise grace. On peut à cet exercice faire celle qui plaist le plus de quatre levées, que j'ay dites à vostre Majesté , pource que les lances, desquelles on court contre le Quinctan, sont foibles, & se peuvent rompre sans arrests, mesme le plus souvent on s'y exerce en pour-^{Figur}
point.^{re 47.}

L E R O Y.

Il ne reste donc plus à cette heure à me dire finon la maniere de combattre à cheval, à l'espée.

P L U V I N E L.

S I R E , pour faire cet exercice comme il est requis , il est besoin que le cheval l'entende , & que le Chevalier le sçache mener de bonne grace. Car plusieurs se treuvent lesquels font plustost rire la compagnie par leur mauvaise posture , & par leurs gestes ridicules , qu'il vaudroit mieux à telles gens demeurer dans leur logis , que d'entreprendre ce qu'ils n'entendent pas : acquerant par ce moyen reputation d'ignorants, & d'imprudents tout ensemble.

L E R O Y.

Que desirez-vous donc de l'homme & du cheval , pour estre dignes de paroistre en bonne compagnie avec honneur en l'action dont nous parlons.

P L U V I N E L.

S I R E , Je diray premierement , que sans un bon cheval qui aye toutes les parties requises en cette action , le meilleur Chevalier du monde & le plus adroit n'y sçauroit acquerir que de la honte. Il faut donc qu'il soit de taille assez forte & non trop foible, proportionnée à celle du Chevalier, & qui le puisse franchement porter armé : qu'il soit patient & vigoureux , se laissant conduire de la main , & des talons , au gallop , à toute bride, arrestant juste & ferme, maniant

niant terre à terre vigoureusement sur les passades furieuses : sur les demies voltes, & sur les voltes, faisant toutes ses actions à toutes les fois qu'il plaist au Chevalier, soit large ou estroit, long ou court, sans se mettre en colere pour la bride, pour les talons, ny pourquoy que ce soit, & sans avoir peur des trompettes, tambours, des armes, ny d'aucuns instruments de guerre. Quand à l'homme, il faut qu'il soit tousiours droit & bien placé dans la selle, suivant la posture que j'ay cy-devant fait voir à vostre Majesté, sur la personne de Monsieur de Termes, avec une liberté, & sans aucune affectation, soit en faisant partir son cheval de la main, en le faisant manier, ou en l'arrestant. Bref, je veux qu'il paroisse aussi libre dans ses armes, comme s'il estoit en pourpoint, & qu'il face toutes les actions du combat avec la mesme liberté : n'imitant pas quantité de personnes qui marquent de la teste, du corps, des bras, & des jambes, tous les temps que fait leur cheval, soit au galop, soit terre à terre, haussant le bras de l'espée à contre-temps, ou le laissant immobile, crians perpetuellement, ou parlans à leurs chevaux. En pourpoint il est quelquefois permis d'animer le cheval de la voix : aux combats de la guerre le Capitaine peut faire le semblable à ses compagnons : mais à ceux qui se font sur la carriere pour le plaisir, le Chevalier ne doit parler ny à son cheval, ny à son ennemy : ains doit songer seulement à commencer, continuer & finir de bonne grace, ce qu'il a entrepris : afin de remporter avec applaudissement des regardans, l'honneur & la gloire que merite celuy qui s'en acquite dignement.

L E R O Y.

Quand l'homme & le cheval ont les qualitez que vous venez de me dire, ou quelques unes des plus necessaires, (estant bien difficile de les rencontrer toutes ensemble) que desirez-vous qu'ils facent ?

P L U-

P L U V I N E L.

SIRE, Il faut qu'ils se placent au lieu marqué pour le combat qui doit estre entre la lice & l'eschaffaut, où vostre Majesté doit estre, si elle ne combat elle-mesme : qu'ils se mettent à quarante pas de distance l'un devant l'autre, l'espée en la main, en mesme posture que cy-devant j'ay fait voir à vostre Majesté, qu'il faut tenir la houffine estant arresté : & demeurant ferme, attendant le son des trompettes pour partir, lequel ne doit plustost commencer que chacun, ferrant les deux talons à son cheval, baissant la main de la bride de trois doigts, & haussant le bras de l'espée, doit eschapper furieusement, passer le plus près de son ennemy que faire se pourra, & en passant donner un coup d'espée non sur la teste à plain, de crainte que ne rencontrant l'homme, on blessast le cheval ; mais sur le devant de la face, tirant un peu vers le costé gauche ; puis au mesme endroit d'où son ennemy est party, prendre une demie volte à courbettes : car c'est là, comme cy-devant j'ay dit, où les belles passades relevées sont necessaires : afin que si quelqu'un des deux acheve de tourner le premier, qu'il attende que son ennemy ayt fait le semblable, son cheval demeurant en une place en la belle action des courbettes : & estans tous deux tournez, repartir en mesme temps, le rencontrer, se donner encor chacun un coup d'espée, & continuer de la sorte jusques au troiefiesme rencontre.

L E R O Y.

Et à ce troiefiesme rencontre, que desirez-vous qu'ils fassent ?

P L U V I N E L.

SIRE, Il faut que les deux combattans soient d'accord au troiefiesme rencontre, qu'au lieu de passer outre pour aller prendre la demie volte, de demeurer & tourner tous

N n

deux

deux sur les voltes, vis à vis l'un de l'autre, se donnans continuellement (en s'attendans , afin de ne se broüiller) des coups d'espées, avec une action furieuse , & continuer jusques à la troisieme volte. Puis ayant justement la teste du costé qu'ils font entrez, chacun s'en doit retourner furieusement d'où il est party , faisant mine d'aller reprendre une demie volte ; au lieu dequoy deux autres au mesme instant rempliront la place, & feront le semblable. Voilà (S I R E) comme quoy les Chevaliers doivent combatre aux grands tournois & triumphes, pour se faire estimer ; car en ces rencontres il se peut donner de si grands coups d'espée , que celuy qui n'est bien adroit à les recevoir , court bien souvent fortune d'acquérir de la honte au lieu d'honneur : & pour prouver mon dire par un exemple , vostre Majesté sçaura que feu Monsieur le Connestable de Montmorency, n'estant encor que Mareschal de France , nommé le Mareschal Dampville , a donné deux coups d'espée en pareilles occasions de tournois & de triumphes si rudes , que du premier il renversa un Prince sur la croupe de son cheval : & de l'autre il porta par terre hors de la selle , un Seigneur de qualité , qui avoit reputation d'estre des meilleurs hommes de cheval de son temps. Le premier coup fut donné à Bayonne , quand la Reyne d'Espagne y fut trouver le feu Roy Charles son frere ; & l'autre en cette ville de Paris , au petit jardin qui est derriere le Louvre , aux combats qui furent faits au temps des nopces de feu Monsieur le Prince de Portian , & tous deux en presence du Roy , de la Reyne sa Mere , & de tous les Princes & Princesses , Seigneurs & Dames de la Cour. Aussi devons nous cette louange à sa memoire , en disant de luy que c'a esté le plus adroit à cheval , & à tous les exercices d'honneur & de vertu de tous ceux qui se sont rencontrez de son temps. Il ne me reste donc plus rien à dire à vostre Majesté , pour ce qui concerne l'exercice de la Cavalerie, si non en ce qui touche les emboucheures des chevaux. Mais pour autant que c'est une chose qui luy apporteroit plus d'importunité que

té que d'utilité, il fera plus à propos que je m'en taife, que d'en parler, d'autant que vostre Majesté n'aura jamais faite d'Escuyers tres-capables, qui prendront garde à ne la laisser monter sur aucun cheval auquel il manque, quoy que ce soit, au harnois ny à l'emboucheure.

L E R O Y.

Neantmoins je ne laisse pas de vouloir sçavoir tout ce qui est de cet exercice, & particulièrement de ce qui depend de vostre methode. C'est pourquoy ne laissez rien à me declarer, & achevez de me faire entendre comme quoy vous embouchez toutes sortes de chevaux.

P L U V I N E L.

SIRE, Tant d'excellens Chevaliers ont parlé de la sorte qu'il falloit emboucher les chevaux, & particulièrement le Seigneur Pietro Antonio Ferrara, Gentil-homme Neapolitain, en a escrit si dignement, & avec tant de soin, & de jugement, qu'il est impossible de faire mieux. C'est pourquoy ceux qui seront curieux de voir grand nombre d'emboucheures de diverses façons, pourront jeter l'œil (si bon leur semble) sur ce qu'il en a mis en lumiere. Pour moy (SIRE) je me contenteray d'obeyr au commandement qu'elle m'a fait, de luy dire de quelle sorte je me fers des emboucheures, & comme j'en use. La meilleure qui se puisse rencontrer, est celle qui ne fait point de mal dans la bouche du cheval, conduite par la bonne main du Chevalier, & par la bonne escole qu'il luy donnera: car de croire (comme il y en a plusieurs) que la bride seule soit celle qui assure la teste du cheval, & qui le face reculer & tourner au gré du Chevalier, ce sont des comptes trop absurdes, desquels je ne desire pas entretenir vostre Majesté. Car tout ainsi que la diversité des esperons, soit picquans ou mornez, ne font pas manier les chevaux, s'ils ne sont placez aux talons de quelqu'un qui s'en puisse bien servir; tout de mesme la diversité des brides n'accommode pas

pas la teste , ny la bouche des chevaux , si la main de celuy qui s'en sert, n'est experimentée en l'exercice. Neantmoins il est necessaire de donner de la commodité, & du plaisir au cheval , le plus que faire se pourra ; estant certain qu'il y a des emboucheures qui peuvent servir aux uns , qui ne seroient pas propres aux autres : & qui au lieu de leur estre agreable dans la bouche , leur apporteroient de l'ennuy. Pour cette cause je dis, que le principal effect du mors consiste en la branche longue , ou courte , flacque ou hardie ; l'œil haut ou bas, droit ou renversé.

Comme pour exemple, si le cheval porte le nez trop haut, faut que l'œil de la branche soit un peu haut , le bas de la branche jetté en avant , ce qui s'appelle hardie, qui est propre pour ramener la teste du cheval. Si au contraire le cheval porte la teste trop bas, il faut que la branche soit flacque jettée en arriere, & l'œil bas. Mais si naturellement il porte bien sa teste , il sera besoin que les branches soient justes , par ligne droite depuis le banquet jusques au touret de l'anneau de la resne. Quand à l'emboucheure , la pratique m'a appris qu'une douzaine ou plus suffisent pour toutes sortes de chevaux : à sçavoir un canon simple, montant peu ou beaucoup , ou avec une pignatelle , c'est à dire , que le pas d'asne trebuche en arriere , qui ne peut offencer le palais de la bouche du cheval. La seconde, une escache à pas d'asne trebuchant de mesme. La troiesme, une escache à deux petits melons à couplet montant garny d'annelets rayez: estant à noter que tous les pas d'asnes en doivent estre garnis pour donner plaisir à la langue du cheval : la quatriesme tout de mesmes, excepté que l'escache doit estre de la forme d'un petit bastonnet , & les melons un peu plus hauts , comme balottes. La cinquiesme, deux melons avec deux petits anneaux derriere, à pas d'asne tout d'une piece. La sixiesme , deux poires fort estroites , avec deux petites ballotes près du pas d'asne , qui trebuche de deux costez. La septiesme , des poires coupées à pas d'asne. La huitiesme, deux poires renversées à la Pietro Antonio , le pas d'as-

nes

nes prenant entre la branche & la poire. La neufiesme, une Pluinelle, qui est l'emboucheure toute d'une piece, à peu près comme une simple genette. La dixiesme, toute semblable, sinon deux petites ballotes fort estroites enchassées dans l'emboucheure. L'onzieme, une bastarde, qui tient de la genette & de la Françoisse, qui a de l'ouverture, & non point de pas d'asnes : la gourmette estant tout d'une piece, de façon qu'elle soustient juste le mors. La douzieme, une genette, dequoy je me fers pour les haquenées, chevaux de pas, ou de chasse, pource que je les treuve plus legers à la main. Mais pour bien ordonner un mors au cheval qu'on veut emboucher, il faut sçavoir cognoistre ce qu'il a besoin pour sa commodité, & de celle du Chevalier : Premièrement que le cheval aye la commodité de la langue, qui luy est necessaire. Que l'emboucheure porte justement sur le coin des gencives, puis si la levre est trop grosse, la separer d'avec la gencive avec les annelets, y ayant quantité de chevaux qui mettent la levre sous l'emboucheure, & par ce moyen en ostent l'effect. En apres il faut bien approprier les branches & l'emboucheure, courtes, longues, flacques, ou hardies : l'œil haut, ou bas, selon que le requiert la forme de l'encoleure, & la posture de la teste du cheval. Prendre garde aussi sur toutes choses que la gourmette porte & repose en sa place, qui est le petit ply sous la barbe du cheval. Et si par hazard le crochet de la gourmette pinçoit la levre, il le faudra fort courber en haut vers la branche du mors, ce qui arrive fort souvent, principalement quand l'emboucheure est un canon, à cause de sa rondeur, qui enfle & releve la levre par trop. Considerer en outre, si la bouche est beaucoup fenduë, & en ce cas luy mettre du fer davantage dedans. Ou bien mettre la tranche-fille plus haut près de l'œil de la branche, voire dans l'œil mesme, s'il est besoin. Si aussi la bouche est peu fenduë, luy faudra mettre peu de fer dedans, & s'il est besoin oster la tranche-fille du tout. Si le cheval ouvre la bouche par trop, le pas d'asnes à la Pignatelle luy sera plus propre, pour ce qu'il

trebuche en arriere sur la langue ; ayant esté inventé tout exprés pour cet effect , & pour n'offencer le palais de la bouche du cheval. S'il tourne la bouche en façon de ciseaux deçà & delà ; les emboucheures d'une piece font les meilleures, & necessaires pour empescher cette action mal feante , & à tels chevaux ferrer fort la muserolle. Toutes lesquelles choses sont si necessaires d'observer soigneusement, que qui y manque en la moindre partie , la bouche du cheval, & la main du Chevalier ne peuvent avoir leur commodité parfaicte. Voylà donc en termes generaux, ce que je juge propre pour emboucher toutes sortes de chevaux , tant pour la proportion des branches , que du dedans de la bouche du cheval, en y adjoustant ou diminuant, avançant, reculant, ou changeant quelque piece de l'emboucheure : car pour la gourmette, encore qu'il s'en face de plusieurs façons, je ne me fers que de l'ordinaire bien proportionnée, excepté quand le cheval a la barbe deliée, tendre & fort sensible, je luy en mets une de cuir jusques à ce qu'il soit du tout ferme de teste , estant tres-necessaire de bien ajuster cette piece , principalement à ceux qui n'ont que la peau sur les os de la barbe , & point de petit ply pour tenir , & empescher qu'elle ne monte par trop : ce qui se rencontre en beaucoup de beaux & bons chevaux : mais pour y remedier, il faut tenir les crochets de la gourmette un peu longs & courbez ; & par consequent les mailles ou anneaux plus courts : & s'il est besoin , mettre un petit annelet au dessus de chacun des deux crochets dans l'œil de la branche du mors, qui empeschera le crochet de se soulever , & le contraindra de demeurer tousiours bas en sa place; que je treuve estre le plus grand secret pour ajuster la gourmette. Quant à la mesure & proportion des mors, tant des branches que des emboucheures, il ne s'en peut parler qu'en general, pour ce que chasque cheval portant la juste mesure de sa teste, de sa bouche , de sa bonne ou mauvaise posture, & de son encoleur droite , renversée , bien ou mal tournée , courte ou longue : C'est au prudent & judicieux Chevalier d'approprier

prier l'emboucheure & la branche, selon ce qu'il cognoistra estre expedient pour la commodité de luy, & de son cheval. Voylà (S I R E) ce que j'ay pratiqué, & rencontré estre le meilleur pour emboucher les chevaux, ce qui empeschera que je ne m'estende d'avantage en cette recherche : joint qu'ayant esprouvé le peu de profit que la quantité d'emboucheures apporte, cela m'a obligé de m'arrester à ce que j'ay trouvé estre le plus utile : pouvant dire avec verité, n'avoir jamais veu de chevaux qui avec la bonne escole ne se soient accommodez, & demeurez en bonne action, avec l'une des emboucheures cy-dessus nommées. Partant (S I R E) vostre Majesté aura agreable, s'il luy plaist, que j'en demeure à ce terme, & que je finisse ce discours par un tres-humble remerciement, de l'honneur qu'elle m'a faict de s'estre donné la patience de l'entendre : priant Dieu de tout mon cœur, que le plaisir qu'elle m'a tesmoigné prendre en m'escoutant, puisse tellement agir dans sa memoire, qu'en ayant retenu la plus grande partie, elle le puisse mettre en pratique aux occasions necessaires, au contentement general de tous ses subjects, & du mien particulier, qui n'auray point de regret de quitter le monde, apres un tel ressentiment de plaisir.

L E R O Y.

Monfieur de Pluvinel, j'ay receu un tel contentement à vous entendre, que j'espere mettre bien-toft en pratique, avec peu de difficulté, tout ce qui est necessaire pour me bien servir d'un cheval ; & afin que je vous en rende quelque tesmoignage, faites-moy amener le Bonite, afin que je le face manier sans perdre un temps en avant, en arriere, de costé, & en une place, pour vous monst^{re}rer comme quoy j'ay bien escouté & retenu ce que vous m'avez dit. Fig^{re} 50.

MONSIEUR LE GRAND.

S I R E, il faut confesser que c'est un miracle de voir
vostre

vostre Majesté, faire ce qu'un escolier d'un an, voire de plus, n'oseroit entreprendre avec une telle assurance : ne se pouvant faire manier ce cheval sensible comme il est, avec plus de justesse, & de resolution; & telle que Monsieur de Pluvinel en est si ravy d'estonnement, qu'il en est demeuré en extase, & sans parole.

P L U V I N E L.

S I R E, il est vray que je n'ay jamais esté plus estonné, & plus content tout ensemble, que d'avoir veu ce que je viens de voir, osant asseurer avec verité, que si V.M. a agreable de prendre plaisir encore trois mois dans cet exercice, qu'elle en aura atteint la perfection.

L E R O Y.

J'y prens trop de plaisir pour le discontinuer : mais afin que le public profite de la facilité de vostre methode, je veux que vous mettiez par escrit tous les discours que vous m'avez faits; & que pour les expliquer davantage, vous faciez graver en belle taille douce les figures des Chevaliers, & des chevaux, selon l'ordre de vos meilleures leçons, pour faire remarquer la bonne posture du Chevalier & du cheval, à toutes sortes d'airs, aux courses de bagues, rompre en lice, à la Quintaine, & combattre à cheval : ensemble les emboucheures, & les mors, dequoy vous vous servez ordinairement pour bien & justement emboucher toutes sortes de chevaux, vous asseurant que cet ouvrage me fera tres-agreable.

P L U V I N E L.

S I R E, Dieu vueille que tout ainsi que j'ay obey à deux grands Roys vos Predecesseurs, qui m'ont tousiours fait l'honneur de me tesmoigner avoir mon tres-humble service agreable, je puisse avec pareil bonheur faire chose, en obeyfant à vostre Majesté, qui la convie me departir de pareilles faveurs. Mais (S I R E) me cognoissant à present appro-
cher

cher le dernier periode de ma vie , c'est avec un regret extreme , de voir que la plus grande part de vostre Noblesse se plonge tellement dans l'oyfiveté , que le vice prenne la place de la vertu, qui faiçt que vostre Majesté l'ayant agreable , je luy rafraichiray la memoire des remedes que je luy ay autrefois representez , pour estoufer dès leur naissance les mauvaises habitudes , qui causent la perte de si grand nombre de jeunesse.

L E R O Y.

Vous me ferez plaisir de me dire vostre advis là dessus , les moyens que vous jugeriez les plus propres , pour éviter ces desordres, & faire que le vice cedast à la vertu.

P L U V I N E L.

SIRE , puis qu'il vous plaist me le commander , & vous donner la patience de m'entendre, je vous diray comme j'ay tousiours remarqué soit en lisant , soit en pratiquant , que la plus grande force de la Monarchie Françoise consiste en la Noblesse , laquelle de tout temps a pris tel plaisir à la generosité, & à la recherche de la vertu, que cette humeur leur ayant continué jusques à cette heure , vous voyez que la plus grande part se contente encore d'avantage des caresses, des courtoisies & des paroles de leur Roy & des Princes, que des bien-faits qu'ils reçoivent d'eux par la faveur d'autrui : & que les mespris leur sont tellement à contrecœur, & leur ont esté de tout temps , qu'il s'en est veu grande quantité par le passé , qui deplaisans du peu d'estime que faisoient leurs Souverains d'eux , les ont abandonnez pour suivre de moindres , qui seulement les obligeoient par quelque courtoisie. M'estant apperceu que ceux qui ont voulu entreprendre de grandes choses , soit pour le bien de l'Etat , soit pour le leur particulier , se sont tousiours fortifiez de la Noblesse , n'ayant apporté autre artifice, pour gagner tous ces braves courages, que le seul bon visage. Qui me fait entrer en consideration, que si avec les paroles

les courtoises on y joignoit quelques effects , que ce seroit un ayment si fort pour les retenir obligez à celuy qui agiroit en cette action , que difficilement pourroit-on separer ces personnes-là d'avec leur bienfaicteur.

L E R O Y.

Quels effects voudriez-vous que je joignisse aux paroles pour faire ce que vous desirez ?

P L U V I N E L.

S I R E, Il faudroit que V. M. fist comme le bon Medecin, lequel encore qu'il ayt cognoissance de grande quantité de remedes, il choisit, pour guerir un malade, celuy qu'il juge le plus propre pour le soulager, apres avoir exactement consideré & veritablement recognu la complexion de son patient. De mesmes y ayant plusieurs sortes de voyes pour faire du bien aux hommes , il faut considerer de près l'humour de ceux ausquels on desire bien faire , & leur offrir les choses les plus agreables pour leurs contentemens ; & en usant de la sorte , il fera mal-aisé que celuy qui se servira de cette methode , ne gagne l'affection non seulement de ceux qui l'aborderont , mais encor de beaucoup qui n'auront cognoissance de luy que par reputation : & pour m'expliquer davantage à vostre Majesté, je prendray la hardiesse de luy dire , que l'usage du monde m'a fait cognoistre que toute la Noblesse de cest Estat est plus passionnément desireuse d'estre instruite à la vertu, à la civilité, à la courtoisie , aux bonnes mœurs , à la propreté , à bien faire les exercices, soit des armes , soit de ceux qui se font pour le plaisir , & pour la bienseance , que de toute autre chose : que c'est la plus grande ambition des Peres , quand ils commencent à decliner de leur premiere vigueur , que de voir resusciter leurs vertueuses actions, en ceux qu'ils ont mis au monde, n'ayant plus de regret de l'abandonner quand ils voyent leurs enfans heriter de leur bien & de leurs perfections tout ensemble. Qui me fait avoir une creance certaine, que toute la

te la Noblesse François ne se peut obliger davantage, ny retenir avec de plus fortes chaînes, que de luy donner l'invention & le moyen d'exercer leur corps & leur esprit aux exercices vertueux, pour contenter la genereuse ambition qui anime leur courage, & porte leur esprit au desir de surpasser toutes les autres nations, en force, jugement & adresse: car ayant acquis ces qualitez, conduits par celuy auquel ils auront cette obligation, il n'y a nulle doute qu'ils seront capables d'entreprendre & d'exécuter toutes choses; & de s'exposer en toutes sortes de hazards, pour la conservation & pour l'avancement de leur bienfaicteur, y ayant de l'apparence & de la certitude, que celuy qui aura le soin de leur elevation, ne manquera de leur infuser dans la fantasia un desir de servir celuy qui leur aura causé la bonne nourriture, qui les rendra recommandables & admirez par dessus le commun des autres hommes.

LE R O Y.

Mais pourquoy jusques à present aucun de tous ceux qui ont regné auparavant moy dans ce Royaume, ne s'est il advisé du moyen que vous me dites de gratifier la Noblesse?

P L U V I N E L.

SIRE, Il y en a une raison tres-veritable, qui est qu'en ce temps-là la France estoit si sterile de personnes capables d'entreprendre, & de faire reüssir à bien, l'instruction de la jeunesse, qu'ils estoient contraints de l'aller mendier parmi les estrangers, d'où la pluspart retournoient aussi ignorans qu'ils y estoient allez: d'autant que les estrangers n'estans curieux que de s'enrichir à leurs despens, ils leur monstroient si peu que cela ne pouvoit produire aucun bon effect; joint aussi que pour la civilité & pour les mœurs, l'école estrangere n'est pas propre aux esprits François. Mais ce n'est pas une consequence, que ce qui ne s'est treuvé par le passé en cet Estat, ne s'y puisse jamais rencontrer; pour-

ce

ce que la vertu ayant animé le courage de plusieurs, elle a fait que quelques-uns en ce temps se sont rendus dignes de faire du bien à leur pays par le bon exemple, & par la bonne nourriture qu'ils peuvent donner à la jeune Noblesse, si tant est que leur bonne volonté soit secourüe & appuyée de l'autorité de vostre Majesté; laquelle par cette voye obligera & conquerra non seulement ceux qui par son moyen seront eslevez de la sorte; mais aussi tous leurs parens & leurs amis, qui participeront au ressentiment qu'ils en auront. C'est pourquoy (SIRE) j'ose supplier vostre Majesté, de treuver bon l'advis que je luy donne, de fonder quatre Academies en vostre Royaume, l'une à Paris, la seconde à Tours ou à Poictiers, la tierce à Bordeaux, & la quatriesme à Lyon: & y commettre en chacune une personne de qualité & de suffisance, digne d'en avoir la conduite, leur donnant commodité pour cela, afin que par le moyen de cette aide ils puissent faire meilleur marché des pensions: & qu'ainsi les pauvres Gentils-hommes y soient aussi bien receus que les riches. D'autant qu'il n'y a aujourd'huy que ceux qui ont quantité de biens, qui puissent faire instruire leurs enfans aux bonnes mœurs: en ce que pour faire eslever un jeune homme, il faut premierement pour la pension de luy & de celuy qui le servira, cinq cens escus par an, sans compter les habits & autres choses necessaires. Et si encore ceux qui tiennent les escoles, ne peuvent à ce prix-là faire ce que je diray cy-apres, ny s'aquitter si dignement de cet office qu'ils desireroient: mais estans un peu secourus de vostre Majesté, ils pourront mettre les pensions à mille livres ou moins, s'il se treuve qu'ils y puissent subsister: & que Messieurs les Gouverneurs & Magistrats des lieux où seront situées ces belles escoles, cognoissent qu'ils s'y puissent sauver: estant necessaire que la taxe des pensions soit faite en la presence du Gouverneur (avec celuy qui sera ordonné pour conduire & enseigner cette jeunesse) par les Magistrats du lieu, comme gens entendus à la valeur des choses necessaires, pour l'entretene-
ment

ment de cette vertueuse assemblée : & par là ce seroit ouvrir la porte aux pauvres , qui n'ont pas le moyen aujourd'hui de faire une si grande despense , pour la nourriture de leurs enfans.

L E R O Y.

Pourquoy les personnes qui entreprendront l'instruction de cette jeunesse , ont-ils besoin de mon secours , puis qu'il y en a nombre dans mon Royaume qui n'en attendent d'autre que celuy qu'ils peuvent acquerir par leur labeur ?

P L U V I N E L.

S I R E , Il est vray que plusieurs à Paris se sont efforcez d'arriver à ce but ; mais peu ailleurs , ny point du tout, ny à Paris , ny aux autres lieux , qui ayent splendidement fait cet affaire.

L E R O Y.

Pourquoy ceux qui tiennent à present les Academies, ne les peuvent-ils faire avec la splendeur que merite la chose ?

P L U V I N E L.

S I R E , C'est qu'il y a fort peu de gens de qualité en cet Estat qui se meslent de cet exercice : & que la pluspart de ceux qui y vacquent, n'ayant autre but que leur profit particulier, il est impossible que par cette voye ils puissent bien s'acquiter de leur devoir : estant tout certain que les affaires domestiques ont tousiours nuy , & nuiront aux publiques. Mais quiconque voudra nettement & en conscience faire quelque chose qui luy apporte de l'honneur , il faut qu'il aye un fonds duquel il estoit assure , afin qu'il ne soit point forcé à user de complimens & d'attraits à la jeunesse qui est sous sa conduite , & quelquefois de tolerances aux vices , pour les retenir , ou pour en attirer d'au-

tres ; & ce de crainte que manquant d'escoliers , la charge de son équipage luy demeure sur les bras , sans autre recours que ce qu'il pourra retirer de son bien , ce qui n'est pas raisonnable : car il n'y a nulle apparence qu'un homme vertueux & de bonne qualité , depende le sien pour faire du bien aux autres : occasion qui m'oblige de représenter le besoin qu'il a de quelque peu d'aide pour faire ce que je propose : & d'autant que la grandeur de la chose pourroit faire naistre de la difficulté , & faire penser à vostre Majesté , que les grands desseins ne se meinent gueres , afin qu'avec une grande despense qu'il faut éviter en ce temps de tout son pouvoir , & qui est tellement apprehendée en cet Estat , que le plus souvent les actes vertueux ont esté ensevelis dans l'oubly par faute de faire cas des personnes qui les pouvoient montrer au jour , j'ay creu devoir luy lever ce doute , puis que la cognoissance que j'en ay , m'en donne le moyen. Je dy donc qu'il est besoin à celuy qui veut entreprendre la conduite d'une escole de vertu , telle que je la représenteray cy-apres , d'avoir un logis grand & spacieux pour loger les Gentils-hommes qui luy seront mis entre les mains. D'avantage il luy faut au moins vingt chevaux d'abord , gens pour les panser , officiers & serviteurs pour son affaire , Tireur d'armes , Maître à dancier , Voltigeur , Mathematicien , un homme de lettres pour faire les leçons que je diray. Toutes lesquelles personnes il faut payer , soit qu'il y aye beaucoup d'escoliers , soit qu'il y en aye peu : tellement qu'estant une chose certaine qu'il faut tousiours avoir moyen d'entretenir cet équipage , & incertaine d'avoir nombre suffisant d'escoliers pour subvenir à ces frais : cela est cause que cet affaire merite un fonds pour la faire reüssir comme il faut , & durer perpetuellement au grand profit & utilité de l'Estat.

LE ROY.

Je ne plaindray jamais la despense lors qu'il s'agira de gratifier

gratifier ma Noblesse ; mais auparavant que d'en venir à ce point , dites moy quel ordre vous voudriez apporter dans les escoles dont vous me parlez , & de quelle forte la jeunesse que j'y mettrois , y seroit enseignée.

P L U V I N E L.

S I R E , Toute la matinée seroit employée pour l'exercice de la Cavallerie , & pour courre la bague l'apresdinée , sçavoir le Lundy , Mercredy , Vendredy & Samedy , pour les exercices de tirer des armes , dancier , voltiger , & les Mathematiques. Et pour les deux autres , sçavoir le Mardy & le Jeudy l'apresdinée , il seroit à propos que celuy que cy-dessus j'ay qualifié homme de lettres , traitast en presence de toute ceste jeunesse assemblée :

Premierement de toutes les vertus morales , ensemble des exemples qui se tirent des Histoires , tant anciennes que modernes pour les esclaircir : & apres les avoir instruits sur ce qui despend des mœurs , passer à la Politique , comme la partie la plus necessaire : & là dessus leur montrer la forme qu'il faut tenir pour gouverner les Provinces , les villes & les places que vostre Majesté leur peut remettre entre les mains : comme il faut se maintenir aux armées , soit pour commander , soit pour obeyr : comme quoy servir son Maistre , soit en Ambassade , soit en quelque autre affaire particuliere : bref, tascher par ce moyen de les rendre capables de bien servir leur Prince , soit en paix , soit en guerre.

Davantage , considerant qu'il y a plusieurs qui se messent de mener des chevaux , & de porter une espée , qui se treuveroient fort estonnez s'ils se voyoient à cheval , armez de toutes pieces : Cela fait que je desirerois tous les mois choisir un jour de feste , & apres le service de Dieu , ayant nombre suffisant de Noblesse , en faire armer , soit pour courre la bague , soit pour rompre en lice , soit pour sortir à la campagne , pour là leur apprendre la maniere d'aller

ler au combat, le moyen d'attaquer une escarmouche, la forme de se retirer; bref, tout l'ordre de la guerre, & faire ces combats tantost à cheval tantost à pied, en faisant faire des forts de terre, & les faire attaquer & deffendre à ceste jeunesse, (selon leur force) pour leur enseigner à bien attaquer une place, & à la bien deffendre, donner les commandemens alternativement aux uns & aux autres, afin de les rendre tous dignes de bien commander, & bien obeyr.

Si vostre Majesté entre en consideration de ces choses, elle jugera que l'execution de cette entreprise produira de si bons effets dans ce Royaume, qu'il pourra dire avoir plus receu de bien d'elle seule, que de tous ceux qui y ont commandé auparavant, & marqué son Regne d'une si belle marque, que les loüanges de V. M. seront publiées éternellement dans cette Monarchie; d'autant que par ce moyen elle en aura banny tant de vices qui y sont si communs: Premièrement le peu d'amour & de respect à Dieu & à son Prince; la desobeyffance à ses commandemens, d'où il s'en est ensuivy autresfois des revoltes, des conjurations, & mille autres crimes qui dependent de là: les querelles & les duëls si frequents en ce temps: & quantité d'autres desordres que j'aurois horreur de nommer, qui ne prennent leur source que du manquement que les esprits ont de bonnes occupations en leur jeunesse; faute desquelles il se laissent aller insensiblement dans ce labyrinthe de vices, d'où puis apres ils ne se peuvent retirer. Car c'est une chose toute cognüe, que la nourriture a plus de force sur les esprits des hommes, que leur naissance & leur inclination naturelle; & les exemples que nous y voyons tous les jours, nous en donnent tant de certitude qu'il n'en faut entrer en doute, en ce que ceux qui se remarquent parmy nous, non seulement nous font voir cette verité; mais aussi ceux qui se rencontrent parmy les plus barbares & infideles nations de la terre. Et pour m'esclaircir d'avantage à vostre Majesté, il ne faut que considerer la nourriture qui se fait par le soin du
Grand

Grand Seigneur des enfans qu'il prend sur les Chrestiens par tribut ; desquels il est si curieux de l'eslevement & de l'instruction , qu'apres les avoir fait apprendre à luy rendre du service , il ne confie pas seulement ses places en leur fidelité ; mais sa personne mesme , de telle sorte , que sans leur assistance ceux qui ont tenu cét Empire, eussent perdu beaucoup de fois la vie & l'honneur tout ensemble. Par là on peut tirer une consequence certaine , que si des enfans sortis de peres Chrestiens , estans ravis par force d'entre les bras de leurs parens , par le commun ennemy de la religion en laquelle ils sont nez , nonobstant toutes ces considerations, portent (en recompense de la bonne nourriture qu'ils ont receuë) leur vie contre leurs plus proches, pour soutenir les volontez de celuy qui les a eslevés. Que des Gentils-hommes vrayement nez François & Chrestiens , la porteront bien plus franchement pour leur Prince naturel, si l'obligation qui les y adstraint par la loy divine & humaine , est fortifiée d'un soin particulier de les faire tous instruire en la cognoissance de la vertu , & de toutes sortes d'honnestes exercices de l'esprit & du corps : n'y ayant point de tresors ny de biens qui puissent tant obliger un franc courage qu'une bonne instruction ; qui fait que je ne m'amuseray point particulierement à dire les fruits que le general ressentiroit de la bonne nourriture de ceux qui passeroient par de si bonnes escoles. J'en laisseray la consideration à ceux qui ont assez de jugement pour cela : ny ne parleray point du contentement & du profit que V.M. recevrait en l'execution d'un si beau dessein. Seulement je la supplieray de remarquer , que les grandes conquestes , & l'institution des bonnes loix ne s'estans jamais faites que par la force, l'industrie & la bonne nourriture des hommes ; celuy qui assujettira leur courage dès leur premiere jeunesse , y infusant les bonnes mœurs , & ployant leur nature au bien , aura avec raison plus de pouvoir de conquerir les Monarchies , & de faire observer ses commandemens , s'il peut rendre à sa devotion ceux qui font ou deffont les Royaumes.

LE ROY.

Je voy de l'apparence en vostre discours, estimant qu'il n'en peut reüssir que de bons effects : & conçoÿ la raison pourquoy il faut quelque peu d'aide à ceux qui auront la charge de ces escoles de vertu. Dites-moy donc, Monsieur de Pluvinel, quel fonds vous jugeriez necessaire pour l'establissement de quatre Colleges d'armes dans mon Royau-me, tels que vous me les avez designez cy-dévant.

P L U V I N E L.

S I R E, La proposition que je fais à V. M. de fonder ces escoles vertueuses, & donner moyen à ceux qu'elle ordonnera pour y commander de s'en aquiter si dignement, que la reputation en puisse voler par toute la terre, est de si peu de despence pour le grand bien qui en proviendra à l'advenir, que je suis assure que tous ceux qui font profession de l'honneur, joindront leurs prieres à mes tres-humbles supplications, puis que la charge est de si peu de consequence au prix du benefice, & laquelle encore vostre Majesté peut treuver, sans qu'il luy couste, ny sans que le public, ny le particulier en soit interessé.

Le fonds que je desire qui soit treuvé pour cela, n'est que de trente mil livres par an, lesquelles se pourront partager en quatre : sçavoir est à Paris douze mil, pource que l'abord estant plus grand en cette ville, tant pour la demeure de la Cour, des Ambassadeurs, que de toutes sortes d'estrangers, il est necessaire que l'escole y soit plus grande & plus splendide qu'ailleurs. Puis les dix-huict mil livres qui restent, les diviser esgalemment à Tours, Bordeaux, & Lyon, à chacun six mil livres : toute laquelle somme de trente mil livres se pourra prendre sur le fonds des pensions ou entretenements que V. M. donne tous les ans à sa Noblesse : d'autant que cette petite somme retranchée sur le total, chasque particulier s'en ressentira si peu, que tous seront contens de cette ouverture, & ne s'en treuvera point, ny
mesme

mesme de ceux qui sont des meilleures Maisons, qui n'ayent des enfans ou des parens, lesquels par faute de bonne nourriture se plongent tous les jours dans le vice; m'asseurant qu'il n'y en a aucun de tous ceux qui tirent des gratifications de vostre Majesté, qui n'aymast mieux n'en avoir jamais eu, que de voir son fils, son nepveu, ou son parent en hazard d'estre ignominieusement traité de la Justice, comme ceux qui conduits de la furie, ont cy-devant transgressé vos Edicts, & perdu l'honneur & la vie tout ensemble. Ce qui ne seroit arrivé, si du commencement ces imprudens eussent esté eslevez dans les escoles semblables à celles que je propose à vostre Majesté; laquelle encore pourra dans peu de temps retirer, si bon luy semble, cette petite somme, & au lieu y affecter des pensions sur les benefices à mesure qu'ils vacqueront, & où il y auroit quelqu'un cy-apres, qui (nonobstant les moyens que vostre Majesté donneroit pour faire nourrir sa Noblesse à la vertu, & en l'obeyffance de ses commandemens) vint à manquer à son devoir, & transgressant les ordonnances, obligeast la Justice de poursuivre la perte de sa vie: il seroit à propos que les biens du delinquant fussent confisquez, & mis à l'entretienement & augmentation de ces Colleges d'armes, afin que peu à peu le revenu y croissant, ce fust un moyen à l'advenir, que les pauvres Gentils-hommes y peussent estre nourris sans payer pension, ny sans qu'il leur coustast, sinon une eternelle obligation qu'ils auroient à V. M. & me semble estre une chose tres-juste, que si un Gentil-homme vient à faillir par imprudence, manque d'avoir esté bien nourry en son bas aage, & que son bien soit confisqué, que l'emolument qui proviendra de la confiscation, soit employé à donner ordre que la jeunesse (peut-estre les parens du coupable) soit divertie par une bonne instruction, à ne tomber pas en un pareil accident: car par là ce fera empescher que tous les Gentils-hommes, ny mesme les plus proches des criminels, ne se pourront offencer legitime-ment, puis que le bien ne seroit appliqué qu'au profit de
tout

tout le corps de la Noblesse, & à l'elevation aux bonnes mœurs de ceux qui font de la mesme qualité.

Voilà donc (SIRE) les meilleurs moyens que je connoisse pour bannir les vices qui regnent parmy la Noblesse de vostre Royaume : & les puissans remedes pour guerir les pernicieuses maladies, qui ont ravy à cette Monarchie tant de gentils courages ; lesquels moyens je n'eusse pas esté si temeraire d'offrir à vostre Majesté : mais la cognoissance portée à aymer ses subjects, lesquels je voy aujourd'huy du tout privez de bonne instruction, & abandonnez dans des actions indignes des courages François : j'ay creu qu'elle n'auroit point des-agreable si je la faisois souvenir de ce qu'autresfois elle a treuvé bon que je luy proposasse : laquelle proposition (SIRE) le feu Roy vostre pere avoit treuvée si bonne, que sans la perte de sa vie il l'eust faite reüssir. Mais comme toutes les choses dépendent de la volonté de Dieu, je croy qu'il a reservé à V. M. l'execution de ceste genereuse entreprise, afin d'attirer sur elle les benedictions, non seulement de toute la Noblesse de cét Estat, mais aussi de tous les peuples qui en seront gouvernez sous l'authorité de V. M. Pour moy (SIRE) ce que je feray d'oresnavant sera de prier le reste de mes jours sa Divine bonté, qu'elle face durer vostre regne aussi longuement que tous les gens de bien le desirent.

F I N.